

ORDRE DU JOUR
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2023

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le jeudi 6 avril 2023 à 18h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Motion du groupe Beauvais osons l'avenir, la gauche et les écologistes unis

Commission générale

001 - Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2021.

002 - Tableau des effectifs

002BIS – Mise en place des titres-restaurant

003 - Désignation de membres du conseil municipal de la ville de Beauvais au sein du conseil d'administration du Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.)

004 - Base de loisirs du Plan d'Eau du Canada – Approbation du principe de la gestion déléguée des activités commerciales et autorisation de lancement de la procédure

005 - Finances - Compte de gestion 2022 du comptable – Approbation

006 - Finances - compte administratif 2022 des budgets principal et annexes

007 - Finances – compte administratif 2022 – affectation du résultat du budget principal

008 - Finances - Budget annexe Lotissement de la Longue Haie - Decision modificative no 1

009 - Convention de mutualisation entre l'OPAC et la ville de Beauvais pour le renforcement de la sécurité dans les grands ensembles

010 - Lancement de la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

011 - Réforme de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts

012 - Convention de servitude ENEDIS - Parcelle AG 593 Le Champ Saint Lazare

013 - Acquisition de la parcelle cadastrée BD n°24 sise plan d'eau du Canada appartenant à Madame AUBRY

014 - Avenant n°2 à la convention de portage avec l'EPFLO portant sur l'engagement d'une enveloppe complémentaire pour travaux et actualisation des montants - 26 rue Carnot et 11 rue de Buzenval

015 - Foncier– Rétrocession des espaces verts – Résidence Voisinlieu

016 - rétrocession à la commune des voies, réseaux, espaces verts et équipements communs de la résidence Clos Saint Antoine

017 - Rétrocession de la parcelle cadastrée section K n°1462 au syndicat des copropriétaires de la résidence Concorde rue de Gascogne à Beauvais

- 018 - déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle cadastrée AB n°5 située 1rue du Thérain à Beauvais
- 019 - Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions
- 020 - Culture - Festival Les Photaumnales 2023 : Attribution d'une subvention à Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France
- 021 - Culture - Pianoscope 2023 - signature de conventions et grille tarifaire
- 022 - ELISPACE - Programmation complémentaire 2023 et programmation prévisionnelle 2024
- 023 - ELISPACE - réactualisation du règlement intérieur et adoption du règlement de commercialisation
- 024 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace
- 025 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations
- 026 - Sports - Attribution de subventions sur projets
- 027 - Sports - Concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale – Avenant n°1 - évolution tarifaire
- 028 - Direction de la vie éducative – fusion des écoles PAUL ELUARD et BOIS BRULET – Choix du nom pour le nouveau groupe scolaire et désignation du membre titulaire et suppléant au conseil d'école
- 029 - Direction de la Vie Éducative - Politiques Éducatives 2023--2024 : Dispositif d'aides aux écoles
- 030 - Modification de l'article 7 du règlement intérieur de l'aide municipale aux classes de découvertes
- 031 - Pôle Cohésion Sociale : vie éducative – Dotation pour les écoles maternelles « La parentalité au cœur des actions »
- 032 - Services aux familles – Règlement Intérieur de la restauration scolaire et des accueils de loisirs
- 033 - Vacances apprenantes - Été 2023
- 034 - Aide exceptionnelle : séjour à Londres- École Prévert
- 035 - Modification de la carte scolaire
- Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 31 mars 2023

M. LE MAIRE : Les procès-verbaux du 9 décembre 2022 et du 3 février 2023

Ensuite, nous avons une motion du groupe Beauvais Osons l'Avenir, la Gauche et les Ecologistes Unis. Ce que je vous propose, mes chers collègues, c'est que cette motion qui est forcément intimement liée à la délibération que nous voyons en fin de Conseil, la délibération numéro 35, soit présentée par Madame LUNDY, présidente de ce groupe, en même temps ou avant, si vous voulez, la délibération numéro 35. Puisque c'est cohérent avec le sujet qui nous occupe, à savoir la question de la fermeture de l'école Foëx.

MME LUNDY : On est quand même en démocratie, il y a une règle qui a été appliquée à tous les Conseils Municipaux, qui est que les motions sont présentées et votées en début de Conseil Municipal. Donc on ne peut pas commencer à changer la règle en fonction des intérêts ou non du Maire. Nous avons déposé cette motion dans les temps et donc il est normal que nous respections démocratiquement parlant ce protocole. D'autant plus que des Beauvaisiens, nombreux, se sont déplacés pour venir assister au Conseil. On a pris nos responsabilités en déposant cette motion, je tiens à préciser que nous avons demandé à ce qu'elle puisse être avancée dans l'ordre du jour du Conseil, ce qui ne nous avait pas été autorisé. Et donc, je suis désolée, mais renvoyer cette motion en fin de Conseil ce serait un déni de démocratie absolument insupportable et quand on voit aujourd'hui le nombre de Beauvaisiens qui se sont déplacés, ce serait vraiment dire que l'engagement citoyen et l'implication citoyenne ne comptent pas. Vous ne pouvez pas faire ça Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Moi je suis très heureux qu'il y ait autant de Beauvaisiens, comme vous dites, qui se sont déplacés pour assister à ce Conseil, pour assister d'ailleurs à l'intégralité du Conseil Municipal parce que, il y a le sujet de l'école Foëx effectivement qui est important mais il y a aussi beaucoup d'autres sujets ce soir dont nous allons débattre. Donc j'ai choisi, en tant que Maire et Président de cette assemblée, de fixer l'ordre du jour ; que cet ordre du jour, les délibérations qui ont lieu sur l'éducation seront débattues en fin de Conseil, dont la délibération sur l'école Foëx . Je vais vous demander, Mesdames et Messieurs, un peu de silence. On va essayer de voir si on peut augmenter le son, puisque vous n'entendez rien.

Madame LUNDY, vous n'avez pas à intervenir comme ça pour haranguer les foules. Vous êtes là en tant qu'élue, nous sommes là pour débattre des délibérations du Conseil Municipal. Jusqu'alors, c'est moi qui préside cette assemblée, il est hors de question qu'on revienne sur cette question. La délibération 35 sera débattue en fin de Conseil, votre motion sera lue par vous-même en fin de Conseil avant la délibération, c'est ainsi que je fixe l'ordre du jour.

M. NARZIS : Je pense vraiment qu'il va falloir à un moment donné que vous redescendiez sur terre. Depuis votre élection en tant que Maire, il y a des dysfonctionnements en permanence, que ça soit dans les commissions ou que ça soit dans le dialogue avec les Beauvaisiens ou avec l'opposition municipale, en permanence. Vous avez dit, vous avez déclaré, ce sont vos propos lors du Conseil Municipal où vous avez été élu Maire, le 9 septembre dernier, que vous seriez un Maire à l'écoute, que vous seriez un Maire dans le dialogue, dans le respect, dans la concertation. Tous les actes que vous avez pris, en particulier sur le dossier de la fermeture de l'école Foëx, démontrent le contraire. Vous avez la chance ce soir, de prouver que vous êtes prêt, en traitant cette motion en début de Conseil, à dialoguer et à débattre, parce que c'est ce soir que nous décidons de la fermeture ou non de l'école Foëx.

M. NARZIS (suite) : Vous ne pouvez pas renvoyer les dossiers les plus importants, ce soir en particulier le dossier de la fermeture de l'école Foëx, à la 35^{ème} position, c'est-à-dire la dernière du Conseil Municipal parce que vous refusez le débat et vous en avez peur ! Mais si vous en avez peur ! Sinon vous feriez comme vous avez toujours fait, comme Madame CAYEUX a toujours fait, je siège dans ce Conseil depuis 2014, pas une seule fois, quand il y a eu une motion présentée par la majorité ou présentée par l'opposition, pas une seule fois ces motions n'ont fait l'objet d'une étude en fin de Conseil Municipal. Même quand ces motions étaient difficiles à entendre pour la majorité, elles ont toujours été débattues en début de Conseil. On ne voit pas pourquoi, si ce n'est que vous refusez ce débat parce que vous vous dites que finalement le public va partir, grosso modo, on verra la 35^{ème} délibération dans 2 heures ou dans 3 heures, le public va partir et finalement, ça va atténuer les choses et on passera cette décision comme une lettre à la poste.

D'ailleurs, je constate Monsieur le Maire que j'aurais aimé que toute la majorité soit présente pour en débattre ce soir. Manifestement, il y a des membres de la majorité qui ont du mal à lever la main pour la fermeture de l'école Foëx. A mon avis, vous ne pourrez pas dire le contraire. Donc essayez, dans cette affaire, vous avez l'occasion ce soir, à nouveau, de redonner ouverture au débat et de donner votre position et d'en débattre. Vous savez, vous nous avez envoyé la seule note qui n'est même pas une étude qu'on réclame depuis 2 mois, vous nous avez envoyé une note de service hier à 17h. Vous vous rendez compte, hier à 17h, 24 heures avant le Conseil Municipal, une note de service financière sur les coûts estimatifs faits par la Ville, parce que ce n'est pas une étude, les coûts estimatifs de l'école Foëx, ça aurait été bien d'en parler. Vous ne pouvez pas relayer une décision aussi lourde en fin de Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Ne vous en déplaît, je maintiendrai le vote de la délibération de la motion en fin de Conseil. Si je peux, Monsieur AURY je vous donnerai la parole, mais si je peux répondre tout de même à Monsieur NARZIS. Je vous rappelle, là encore, qu'il n'y a pas de règle sur le moment où on doit voter une motion. D'ailleurs, il y a d'autres assemblées où les votes, Madame LUNDY s'il vous plaît, je vous prie de regagner votre place. Madame LUNDY s'il vous plaît ! Est-ce que c'est digne d'une élue, franchement !

M. AURY : Votre attitude est indigne Monsieur PIA.

M. LE MAIRE : Retournez à votre place s'il vous plaît.

M. AURY : Votre attitude est indigne.

M. LE MAIRE : Donc, il est normal que vous ne m'entendiez pas puisque vous faites du brouhaha. Je disais donc que nous allons passer à l'ordre du jour fixé et que vous avez reçu, et que nous étudierons votre motion avec la délibération 35.

S'il vous plaît, je vais vous demander du silence ! Vous êtes ici à l'assemblée du Conseil Municipal et vous avez l'obligation, Mesdames et Messieurs, de vous taire !

M. AURY : C'est insensé ce que vous avez fait là Monsieur le Maire. Vous êtes un pompier pyromane. Vous mettez le feu et après, vous vous étonnez que le feu prenne. Vous semez le vent et vous récoltez la tempête.

M. LE MAIRE : Monsieur AURY, de toute façon, je ne vous ai pas donné la parole, je ne vous entends pas.

M. AURY : C'est incroyable, jamais je n'aurais imaginé que vous auriez cette attitude-là ce soir, c'est totalement insensé, irresponsable. Monsieur le Maire, c'est absolument insensé ce qui est en train de se passer. Vous êtes dans une provocation, c'est absolument impossible.

Jamais dans l'histoire de notre Conseil Municipal on a étudié les motions à la fin. Donc c'est maintenant qu'on doit passer à cette motion et si j'ai une proposition à vous faire, c'est de ramener le dossier numéro 35 en numéro 1, puisque c'est le sujet important de ce soir. Donc c'est une solution très simple, vous passez le dossier 35 en numéro 1. Vous n'êtes ici que le représentant des citoyens et vous ne savez dire que « j'ai décidé ». Mais vous n'êtes pas un monarque absolu, je vous l'ai déjà dit la dernière fois. Vous n'êtes pas Louis XIV. Vous n'êtes que Monsieur PIA, Maire de Beauvais.

M. LE MAIRE : Oh ça suffit Monsieur AURY, ça suffit, arrêtez.

M. AURY : Oui, oui, ça suffit, tout à fait, ça suffit ces provocations.

M. LE MAIRE : Je suis là pour faire respecter les règles du Conseil Municipal.

M. AURY : Quand il y a autant de monde qui vient à un Conseil Municipal, on aborde la question numéro 1, la question la plus importante. Vous n'avez aucune légitimité pour priver les Beauvaisiens de ce débat.

M. LE MAIRE : Comment ça ? J'ai été élu Maire. Donc j'ai la légitimité de présider cette assemblée du Conseil Municipal. Je pense que la délibération numéro 35 est une délibération importante, en effet, mais il y en a aussi beaucoup d'autres dans ce Conseil. Et je vais vous dire une chose, au moins, ça vous permettra de rester jusqu'à la fin du Conseil parce que après la dernière fois.....

M. AURY : Vous parlez à qui Monsieur le Maire ? A qui parlez-vous ?

M. LE MAIRE : Le vote du budget était tout aussi important. Au moins, ça vous donnera l'occasion de voter le compte administratif.

M. AURY : Vous avez des élus de la majorité qui ne sont pas là et c'est à nous que vous reprochez de ne pas siéger ! Non mais enfin, là vous commencez vraiment à dépasser les bornes.

M. PIA : Bon, on va suspendre ? Bien, donc je vais aborder...

MME LUNDY : Nous demandons une suspension de séance.

M. LE MAIRE : D'accord.

MME LUNDY : Nous ne pouvons pas accepter ce qui est en train de se passer. La moindre des choses, quand vous avez été élu, Monsieur le Maire, pas par eux, pas par l'ensemble des Beauvaisiens, par ce Conseil Municipal, parce que vous n'avez jamais rendu de comptes devant eux au moment des élections municipales, lorsque vous avez été élu, vous l'avez fait sur la promesse d'un dialogue renouvelé. Vous avez dit qu'il y aurait de la concertation, qu'il y aurait du débat.

MME LUNDY (suite) : Ce soir, c'est la première et la seule fois que nous allons débattre de la fermeture ou non de l'école Foëx. C'est le seul débat que nous aurons. La seule chose que vous faites, c'est empêcher des Beauvaisiens de regarder ce que sera la tonalité du débat. Vous ne pouvez pas faire ça. Si vous êtes fier, si vous assumez cette décision, comme vous l'avez dit dans la presse, comme vous l'avez répété, eh bien vous allez l'assumer devant les Beauvaisiens et vous allez l'assumer devant cette salle et nous aurons un débat de qualité, comme nous avons toujours eu quand nous avions les conditions démocratiques pour le faire.

M. LE MAIRE: Madame LUNDY, je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part. Donc, je vais vous accorder cette suspension de séance. Donc la séance est suspendue et nous allons donc passer sur le point 1 qui est le rapport Sur la situation en matière de développement durable de l'année 2021.

SUSPENSION DE SEANCE

REPRISE DE LA SEANCE

MME LUNDY : Monsieur le Maire, simplement pour avertir la salle que vous aurez montré ce qu'est votre véritable vision du débat démocratique dont vous nous aviez parlé. Nous aurons donc ce débat en fin de Conseil, ce qui est absolument regrettable mais vous aurez montré ce qu'était votre positionnement en la matière. En tout cas, on invite largement celles et ceux qui nous regardent, parce que nous savons qu'ils sont nombreux, mais aussi les personnes présentes dans la salle, à s'intéresser jusqu'au bout à ce débat. Parce qu'il est important en matière de démocratie que malgré toutes ces tentatives, transparence soit faite.

M. LE MAIRE : Il y aura toute la transparence Madame LUNDY et je pense avoir été toujours transparent. Nous ne sommes pas d'accord sur l'élaboration de l'ordre du jour, c'est une chose. Je vais maintenant passer la parole à un sujet éminemment important et je pense aussi qu'il nous concerne tous, puisqu'il s'agit du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2021.

Le jeudi 6 avril 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - – Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX - Mohrad LAGHRARI à Farida TIMMERMAN - Hatice KILINC-SIGINIR à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Halima KHARROUBI à Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY à Marianne SECK

Date d'affichage 13 avril 2023

Date de la convocation 31 mars 2023

Nombre de présents 39

Nombre de votants 45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0047

Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2021.

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle de l'environnement II) exige aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire au regard des cinq finalités du développement durable ;

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit les cinq finalités du développement durable comme telles :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais de l'année 2021 liste les nouvelles actions, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont pour objectif de favoriser l'évaluation de l'impact de nos actions sur le territoire.

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ». Un tableau d'indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne des services de la Ville.

Enfin, le rapport se termine par une courte description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services illustrée par quelques exemples concrets.

La loi prévoit la présentation du rapport sans donner lieu à un vote. Toutefois, afin d'attester de la

présentation effective du rapport au conseil municipal, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique.

On peut noter les nouvelles et/ou le renforcement des actions en 2021 en lien direct avec les 5 finalités du développement durable.

Lutte contre le changement climatique :

La ville de Beauvais a continué la campagne d'isolation des équipements publics en calorifugeant les canalisations d'eau chaude traversant des milieux non chauffés. Première année de mise en application pour Beauvais du Plan Climat Air-Energie piloté par l'Agglomération du Beauvaisis, la stratégie à suivre est celle du respect de la Stratégie Nationale Bas Carbone et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France (SRADDET). Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) afin de réduire de 15% nos déchets en 2030 par rapport à 2010. Suite à la crise Covid-19, la Ville a multiplié les outils de visioconférences, qui a permis de tenir des réunions en hybrides et de limiter les déplacements en voiture. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain NPNRU, l'ancienne pouponnière départementale du quartier Argentine a été déconstruite afin d'accueillir un parc urbain. Les matériaux concassés sont conservés pour un prochain réemploi, notamment à destination des voiries au sein du parc. La pratique du vélo est facilitée avec de nouvelles chaussées de circulations douces ainsi que par le projet de pôle d'échange multimodal (PEM). L'utilisation moins fréquente des engins mécanisés induit une économie de carburant, moins de poussières et moins de pollution sonore.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

La ruche numérique a profité à davantage d'écoles et de professeurs pour faire de l'abeille un cours de classe à part entière. La tonte différenciée, permettant le maintien de la flore sauvage, poursuit son efficacité en 2021 (plus de biodiversité, plus de fleurs). Le plan d'eau du Canada se voit classé zone refuge LPO en 2021, ainsi dans la continuité de cette labellisation, un radeau sableux a été construit par une équipe d'acteurs en insertion afin de protéger les sternes, une espèce d'oiseau menacée, qui avait construit son nid sur la plage du plan d'eau lors du confinement en 2020. Les produits bio figurent cinq fois par semaine dans les menus de la restauration scolaire (au moins 1 produit bio par jour).

Epanouissement de tous les êtres humains :

Dans la continuité de la crise de la Covid-19, quelques événements sportifs ont adapté leurs manifestations à la situation afin de maintenir des liens sociaux : triathlon en septembre en format plus restreint et évolution numérique du parcours transquar. Le développement du télétravail a été renforcé pour le bien des agents. Début de la mise en place du plan d'action 2021-2023 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avec 30 fiches actions articulées autour de 4 orientations : diagnostiquer, sensibiliser et former, prévenir et alerter et enfin favoriser l'égalité professionnelle.

Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations :

Mise en place d'un dispositif de « mise en sécurité » grâce à un nom de code dans les établissements de refuge pour lutter contre les violences à l'égard des femmes. Lors de la journée internationale des droits des femmes, exposition en plein air place Jeanne Hachette des portraits de femmes du territoire dont le parcours reflète l'idée que le champ des possibles est ouvert aux femmes dans tous les domaines sans exception : la science, la culture, le sport, la politique... Le dispositif « Vacances solidaires » a été reconduit sous la même forme qu'en 2020 : 16 jeunes âgés de 18 à 24 ans sont venus prêter main forte au service Espaces Verts avec des travaux de défrichage

sur une durée de 14 jours. Suite aux inondations du 21 juin 2021, le CCAS a apporté 15 dispositifs supplémentaires spécifiques en soutien aux sinistrés : soutien alimentaire, vestimentaire, mobilier de première nécessité, nettoyage et désencombrement, psychologique, hébergement d'urgence, à la mobilité, franchise, prêt solidarité...

Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation durables :

Promotion des circuits courts alimentaires durables avec l'identification de nouveaux espaces communaux afin d'engager d'autres projets de production maraîchère en agriculture biologique avec une dimension éducative.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable.

1 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ANNÉE 2021

MME MARAIS-BEUIL : A la lecture de l'introduction de ce rapport, j'ai dans un premier temps souri. Puis très vite beaucoup moins, car vous avez balayé d'un revers de main vos obligations pensant que nous, élus, nous sommes au-dessus des lois. C'est très décevant. Je vais me permettre de relire une partie de cette introduction : « Dans le cadre de la loi dite Grenelle 2, le décret 2011-687 a rendu obligatoire la publication annuelle d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ; ce rapport devant être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire. » Il me semble déjà que nous pourrions rectifier par rapport au Rapport d'Orientation Budgétaire. Ce rapport, normalement, est là pour nous permettre d'analyser les actions en place et de proposer de nouvelles actions lors du vote du budget primitif qui suit. Aujourd'hui, nous sommes le 6 avril, bien loin du Rapport d'Orientation Budgétaire vu en décembre 2022, je vous le rappelle, et bien inutile pour le prochain budget, celui de 2024, pour lequel j'espère, nous aurons en temps et en heure le rapport 2022.

Que ce serait-il passé si nous avions eu ce rapport en décembre ? Nous aurions pu débattre du plan vélo, avec un bilan des parkings et de la pertinence de leur implantation. D'ailleurs, je tiens à vous faire remarquer, Monsieur le Maire, que la distance entre la Commission et le Conseil Municipal se réduisant comme peau de chagrin, passant à 48 heures, nous avons demandé des explications, des chiffres que nous n'avons pas obtenus, évidemment le délai étant très court.

Nous aurions pu débattre également de l'étude des îlots de chaleur et des actions à prévoir dans le cadre de l'A.N.R.U. mais également dans le cadre de l'action Cœur de Ville. Nous aurions pu débattre de l'application du plan Z.A.N. dans toutes les actions, nous aurions pu débattre de vos actions sur la biodiversité et, ah oui, découvrir ce que vous avez prévu et ce que nous avons découvert pour ce Conseil Municipal, pour le plan d'eau du Canada, et nous l'avons découvert aujourd'hui. Car en général, le développement d'une zone de loisirs rentable se marie rarement avec la préservation des milieux naturels. Nous aurions pu vous demander de développer le travail des conseillers en prévention santé car il semble que l'action Vivre en Forme, n'est plus sur Beauvais.

Nous le voyons, le débat aurait pu être riche et constructif mais aujourd'hui, nous prenons acte sans rien d'autre de ce rapport et c'est bien dommage.

M. LE MAIRE : Madame BEUIL, j'ai bien entendu vos observations, vous aviez d'ailleurs déjà relayé à maintes reprises et fait cette réflexion sur le fait que ce rapport sur le développement durable était présenté de manière tardive. On a dû vous expliquer que nous avons eu de nombreuses contraintes au niveau des services. C'est vrai que les services auraient dû, effectivement, travailler sur ce rapport au moment de la présentation budgétaire, ce qui n'a pas été fait. Je le regrette, je vous le dis tel que, et là, je fais amende honorable. Ce qui est important ce soir, c'est que nous soyons en mesure de vous présenter ce rapport, qui a été finalisé par les services. Nous avons quand même, même s'il n'avait pas été formalisé tel qu'il est ce soir, déjà de nombreuses indications sur l'évolution de notre politique en matière de développement durable et le budget, en l'occurrence, a été construit et vous avez pu le constater à mainte reprise dans les différents axes budgétaires qui vous ont été présentés, en fonction justement des conclusions, des synthèses qui ont été apportées dans ce rapport sur le développement durable. Parce qu'on n'attend pas, bien sûr, de faire un rapport, sans savoir où on en est au niveau de notre politique sur le sujet du développement durable.

MME MARAIS-BEUIL : J'entends très bien ce que vous dites, sauf que le rapport aurait entraîné un débat entre l'opposition et la majorité et non pas juste constater les choses et prendre le budget tel que vous nous le présentez. Le débat c'est constructif et nous le méritons tous.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord Madame BEUIL et le débat est ouvert.

MME CLINCKEMAILLIE : Donc j'aurais beaucoup de choses à dire sur ce rapport évidemment, c'est un sujet si transversal qu'il touche de nombreux domaines mais je vais juste relever quelques points pour ne pas être trop longue.

Tout d'abord, l'expression même de développement durable aujourd'hui pose questions. Pour rappel, cette formule a été prononcée pour la première fois en 1987 par la Première Ministre Norvégienne, je cite : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». C'était donc il y a 36 ans et on pouvait alors poser les choses en ces termes. Cela me semble largement dépassé aujourd'hui, vu l'urgence d'agir, vu notre incapacité collective à changer les choses.

Je reviens rapidement sur quelques points. Déjà, le trafic aérien n'est pas mentionné, alors qu'il mériterait à lui seul une étude d'impacts en termes d'émission de CO2.

Je note que le Bio dans les cantines ne progresse pas, on est toujours à un produit par jour. Pourtant, je fais le parallèle avec l'aide à l'implantation de maraîchers bios que vous citez. La meilleure façon de les soutenir est de leur proposer un débouché, et grâce à votre restauration scolaire, vous pourriez le faire.

La pratique du vélo stagne également, on est toujours à 1 % des déplacements. Je lis dans le rapport que la pratique du vélo est facilitée par le projet de pôle d'échange multimodal. Qu'il le soit dans le futur, peut-être, mais vous ne pouvez pas dire cela aujourd'hui alors que rien n'est fait encore. Par ailleurs, je note que 300 000 € ont été investis, certainement en grande partie dans les parkings sécurisés mais on ne peut pas dire que cet investissement ait développé le vélo à Beauvais, on a toujours nos fameux 1 %. Ce sont les voies qu'il faudrait certainement sécuriser si on voulait vraiment améliorer les chiffres.

Dernier point pour ce soir, la protection des captages d'eau potable. Là encore, l'intention est louable. Des contrôles de conformité des systèmes d'assainissement ont été renforcés. Mais quand on regarde dans le détail le tableau, page 16, c'est assez inquiétant : 3 mises en conformité réalisées sur 101 nécessaires. Il faut absolument accélérer les choses.

Je le rappelle, nous faisons partis des derniers décideurs à pouvoir transformer l'avenir de notre jeunesse. Merci.

M. MATURA : Merci pour les questions. Alors, effectivement, le trafic aérien n'est pas considéré et pris en compte dans ces rapports, on en a déjà échangé, c'est effectivement une décision. Le Bio dans les cantines, quand même rappeler qu'on est arrivés aujourd'hui à 21 % de Bio dans les cantines, donc on ne peut pas non plus dire qu'il n'y a rien de fait. On travaille pour l'améliorer, notamment les services de Madame LEBRETON. Je ne vais pas rappeler la période qu'on vient de vivre, alors c'est vrai qu'on ne cherche pas là des excuses mais avec la période de Covid, on va dire que dans les écoles, on a eu d'autres préoccupations à l'instant et c'est vrai que c'était un combat difficile. Aujourd'hui, des travaux sont menés sur le gaspillage, travaux d'ampleur, c'est important et c'est quand même la première étape.

Et puis, concernant le vélo, on continue à déployer, avec les moyens que l'on a, une politique vélo

honorable, même si évidemment elle pourrait paraître pour certains insuffisante, je l'entends. Mais on travaille beaucoup sur l'acceptabilité des autres modes de déplacements, c'est une chose qui est encore assez difficile dans notre Ville puisque les cyclistes ne représentent qu'1 %. Avec notamment un groupe de travail le Covex, avec des associations, on travaille avec les services et les élus.

MME CLINCKEMAILLIE : Juste une réaction très rapide à ce que disait Monsieur MATURA. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien de fait. J'ai dit simplement que les chiffres, et ce n'est pas moi qui les invente, c'est ce rapport, ne progressaient pas. C'est donc un sujet de réflexion important.

M. LE MAIRE : Mais je rajouterais, Madame CLINCKEMAILLIE, qu'il y a aussi un sujet qui est très important, et Yannick vient de l'évoquer, c'est aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est aussi un élément qui rentre fortement dans notre politique, je sais que le service de la Vie éducative fait un travail conséquent sur le sujet. D'ailleurs, je pense que si ça n'a pas été présenté dans les commissions, ce serait bien que ce soit fait parce qu'il y a eu un gros travail qui a été fait dans les services.

MME SECK : Avant toute chose, j'aimerais rappeler que, avec mes collègues Leila DAGDAD et Mehdi RAHOUI, nous avons dit que nous dirions lorsque les actions sont bonnes, mais nous dirions aussi lorsqu'elles ne le sont pas de notre point de vue. Notre seule boussole c'est l'intérêt des Beauvaisiens et des Beauvaisiennes, que ce soit en matière de développement durable, d'emploi, de logement ou d'éducation. Et ce soir, nous sommes au côté des Beauvaisiens, ceux et celles qui sont chez eux et tous ceux qui sont dans la salle ce soir. Je tiens à rappeler que nous représentons une partie de vos concitoyens, Monsieur le Maire, qui ont voté pour nous. Nous sommes force de proposition et amenons des solutions pour le développement durable de Beauvais. Cependant, nous constatons que cela s'arrête là. Aucune proposition n'est retenue ou travaillée, si ce n'est la proposition de l'association écocitoyenne que nous avons proposée et qui a été instaurée par Madame KILINC, et je l'en remercie.

A la lecture de ce rapport, j'ai l'impression que nous ne voyons pas les mêmes choses. Il y a bien évidemment des éléments positifs dans ce rapport, mais j'aimerais m'attarder sur ce qui ne nous convient pas. Le développement durable, qu'est-ce que c'est ? C'est la conciliation entre 3 grands piliers : le développement économique, le respect de l'environnement, le bien-être social. Sur le développement économique, Pôle Emploi indique que l'accompagnement des jeunes fonctionne pour une mise en emploi rapide. Mais ils font aussi le constat que cela ne fonctionne pas bien dans les quartiers prioritaires de la Ville. Je l'avais déjà demandé, et Monsieur BATHILY également, il manque un maillon pour aller chercher les jeunes qui sont sortis du système. On voit ce manque de proximité avec nos jeunes. Très récemment, un enfant de Beauvais est décédé avenue Corot, de cette problématique, que vous ne voulez pas voir. Un jeune, aimé de ses proches, bienveillant, mais que nous n'avons pas été chercher avant que le pire ne se produise. Ce que nous demandons, c'est d'ailleurs ce sur quoi vous avez fait campagne, de la bienveillance à l'égard de nos jeunes. Nous demandons des médiateurs de proximité municipaux en nombre. Nous demandons une vraie politique jeunesse, puisque le rapport l'indique, entre un tiers et la moitié de la population a moins de 20 ans, et une politique jeunesse qui permet de s'assurer que tous les enfants de notre Ville ont les mêmes chances. Cela passe par des écoles à taille humaine ; écouter les enseignants qui vous exposent leurs difficultés mais aussi les agents de restauration qui doivent presser les enfants pour assurer tous les services. Nous ne voulons pas d'école usine.

MME SECK (suite) : Sur le respect de l'environnement, j'aimerais féliciter le service espaces verts et jardins qui fait un travail remarquable. Cependant, et là c'est un problème politique, Monsieur le Maire, est-ce normal que nos concitoyens se fassent agresser dans les jardins de Surmontier à Marissel, alors qu'ils y défendent la nature et la biodiversité ? Je vous ai interpellé maintes fois sur le devenir de ces jardins et fais maintes propositions. Allons-nous vers un drame ?

Enfin, sur le volet social, j'aimerais soulever 2 points. Concernant le C.C.A.S., je ne donnerai qu'un chiffre, le taux de pauvreté à Beauvais. En 2020, selon l'INSEE, 24 %. C'est 14 % au niveau national. Lorsque l'on appelle la plateforme pour faciliter les démarches SOSCCAS, je vous laisse le mettre en verlan et me dire que vous n'êtes pas déconnectés des réalités du terrain.

Le deuxième point concerne le pourcentage d'écarts de salaire entre les femmes et les hommes à la ville de Beauvais. Plus de 17 %. C'est 13 % au niveau national pour la fonction publique et c'est déjà trop. Sur les 10 plus gros salaires, dans notre collectivité, seulement 2 femmes. Les propositions qui sont faites dans le rapport sur les inégalités salariales, ne correspondent pas aux objectifs. Sur ce point aussi, nous vous avons fait des propositions pour évoluer dans le bon sens, propositions restées vaines.

Monsieur le Maire, nous vous demandons un peu plus de considération et de sérieux dans le traitement de ces problématiques. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, nous sommes l'expression démocratique de nos concitoyens. Et je ferai le parallèle avec la motion qui a été déposée ce soir par nos collègues, et pour laquelle nous aurions également souhaité qu'elle soit débattue en début de Conseil. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous avez évoqué de nombreux sujets Madame SECK, je ne reviendrai pas en particulier sur chacun des sujets évoqués parce qu'ils sont nombreux.

Néanmoins, en ce qui concerne un sujet qui me touche, contrairement à ce que vous dites, la question de la jeunesse. Effectivement, nous avons travaillé sur un plan action jeunesse avec Ali SAHNOUN, qui est ici présent, et les services de la Ville. Et là, je ne peux pas laisser dire qu'on ne fait rien pour la jeunesse, c'est faux. Ce serait d'ailleurs faire insulte, d'abord aux politiques que nous avons menées jusqu'à présent, alors après j'entends que vous ayez une autre manière d'aborder les sujets et les choses, que vous ayez aussi vos idées, il n'y a aucun souci là-dessus, et je suis prêt d'ailleurs à en discuter avec vous, comme nous l'avons fait, j'y reviendrai d'ailleurs, sur l'égalité salariale femme-homme puisque nous nous sommes entretenus en bilatéral sur le sujet, Madame SECK. Donc voyez, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, que mon bureau reste ouvert à tous.

En ce qui concerne ce plan action jeunesse, c'est un plan qui a été réalisé, il y a un article dans le dernier B.N.T. Et moi, je suis tout à fait prêt, comme je l'ai dit, à entendre les propositions. Mais de dire qu'on ne fait rien pour la jeunesse, c'est faux, c'est une contre-vérité parce qu'on pourra aussi vous donner tous les chiffres. Et d'ailleurs, dans ce plan action jeunesse, on détaille déjà ce que l'on fait et ce que l'on fera en plus pour permettre aux jeunes, d'abord, le plein épanouissement dans leur cité que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, aussi de l'insertion parce que c'est important vous l'avez dit. On a par exemple les séances job d'été, auxquelles Ali SAHNOUN et moi-même avons participé, qui permettent aux jeunes d'avoir un job, comme on dit, pour l'été. Et puis plein d'autres actions qui visent aussi la citoyenneté des jeunes. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la présentation de ce plan d'action ce soir mais là encore, mes chers collègues qui présidez ces commissions, je m'adresse aux adjoints et conseillers municipaux délégués, je pense que ce sera aussi un sujet qui pourra être évoqué dans les commissions thématiques.

M. LE MAIRE (suite) : Je répète il y a ces commissions thématiques qui sont la libre expression et le débat démocratique qu'il doit y avoir.

En ce qui concerne les jardins de Surmontier, c'est un sujet que je suis en train de traiter Madame SECK, qui est compliqué. Mais je peux vous dire que j'ai rencontré les personnes qui ont quelques soucis, notamment sur ce territoire et nous sommes en train d'y travailler avec les services, croyez bien que c'est un sujet aussi qui me préoccupe beaucoup. Et vous le savez très bien que j'ai déjà engagé des actions, notamment pour reprendre la propriété de ces terrains, qui sont souvent des partielles en indivision, les propriétaires ne sont pas toujours vendeurs, il y a une action de maîtrise foncière qui est en cours et nous souhaitons encore aller plus loin. Maintenant, il faudra aussi veiller, et ça fait partie de nos obligations puisque ça nous est imposé par l'État, à vérifier à ce que les personnes qui sont ce qu'on appelle les gens du voyage mais qui se sont sédentarisés, qu'on puisse trouver des solutions. C'est aussi une obligation qui nous est imposée par les services de l'État et aussi d'un point de vue purement humain.

Sur l'égalité salariale Madame SECK, je vous ai reçue à ce sujet. Effectivement, vous m'aviez dit « il y a un appel à projet qui est lancé sur cette problématique ». J'ai eu un retour, peut-être un peu rapide des services, me disant qu'il n'y avait que les associations qui pouvaient répondre à cet appel à projet. Il apparaît, puisque vous aviez insisté sur ce sujet, que les collectivités pouvaient répondre aussi. Donc je vous annonce ce soir que, bien qu'étant quelque peu hors délais, nous avons pris contact avec la Préfecture pour que nous puissions envoyer un dossier sur le sujet. Comme ça, vous avez la réponse et je trouve de votre part, alors même que nous avons eu une discussion finalement très constructive, proche, que vous m'interpelliez ainsi en Conseil alors même sans savoir, mais c'est vrai que c'est récent, que nous avons fait cette démarche auprès de la Préfecture.

Et puis, je vous rappelle aussi, et ça c'est une chose que vous n'aviez pas comme information, c'est que nous avons lancé une étude sur l'égalité femme-homme concernant le plan salarial et que nous sommes en train de consulter un cabinet d'étude pour cela.

M. NARZIS : Je veux rebondir sur ce que vous venez de dire dans votre réponse à Marianne SECK parce qu'il y a quelque chose qui me frappe parce que très souvent vous dites que les dossiers doivent être étudiés dans le détail à l'occasion des commissions thématiques. Effectivement, je suis parfaitement d'accord avec vous, c'est-à-dire que les commissions thématiques qui peuvent durer 1 heure, 2 heures, 3 heures, sont le lieu du débat sur les délibérations du Conseil Municipal. Alors expliquez-moi comment, dans la commission Ville Solidaire qui gère les affaires scolaires, ni à la commission de décembre, ni à la commission qui s'est déroulée il y a 3 semaines, nous n'avons étudié les rapports présentés au Conseil Municipal. Il y a 3 semaines, nous avons eu une commission Ville Solidaire, aucun rapport des affaires scolaires, et ils sont nombreux ce soir, n'ont été présentés et débattus lors de la commission thématique. Moi, ça me pose un problème parce que c'est en totale contradiction avec ce que vous déclarez. Et, c'est en totale contradiction avec ce que Monsieur CHISS nous déclare régulièrement en Commission Générale ou en Conseil Municipal, de dire « mais il y a des commissions pour débattre des sujets, vous intervenez tout le temps en Conseil Municipal et jamais en commission pour faire de la polémique ». La réalité, c'est que, moi je veux bien travailler des dossiers affaires scolaires en commissions Ville Solidaire, sauf qu'on ne les présente pas. On ne nous présente pas les délibérations des affaires scolaires. On les a découverts, pour ce qui est le fond des dossiers, vendredi quand vous nous les avez envoyés pour le Conseil Municipal et pour en débattre à la Commission Générale de mardi, 48 heures avant le Conseil Municipal.

M. NARZIS (suite) : Ça c'est juste inacceptable. Donc remettez de l'ordre, Monsieur le Maire, puisque c'est votre autorité, remettez de l'ordre dans la tenue des commissions thématiques parce que ça ne peut pas durer comme ça.

M. LE MAIRE : Concernant la question du fonctionnement des commissions thématiques, je vous l'accorde, nous allons améliorer le fonctionnement de ces commissions thématiques. D'ailleurs, je suis tout à fait prêt à en discuter avec vous, puisque c'est vrai, je vous avais dit en début de mandat que j'étais tout à fait favorable à ce qu'on puisse avoir des temps de discussions avec vous, Mesdames et Messieurs de l'opposition, mais vous êtes néanmoins conseillers municipaux et, comme ça a été dit tout à l'heure, vous avez été élus comme nous tous ici donc vous avez le droit, comme tous les conseillers municipaux, d'être entendus. Là-dessus, il n'y a aucun souci, nous allons améliorer le fonctionnement de ces commissions thématiques. Et surtout, j'attacherai à ce que vous puissiez débattre sur le fond vraiment de certains dossiers, je ne dis pas forcément tous les dossiers mais les dossiers les plus importants et qui concernent l'avenir des Beauvaisiens. Il y a cette Commission Générale qui, et là, je le dis devant tous mes collègues, est là pour préparer les Conseils Municipaux, où on vous présente l'ensemble des délibérations. Ce qui ne veut pas dire que cela doit nous dédouaner de vous présenter des dossiers, comme je l'ai dit, le plan action jeunesse etc., devant vous, ça je suis d'accord avec vous Monsieur NARZIS, nous allons revoir la question du fonctionnement des commissions.

MME MARAIS-BEUIL : Je voulais revenir sur les commissions thématiques, exactement avec les mêmes propos que Monsieur NARZIS. D'autant plus que, recevant assez tardivement les délibérations et ne les voyant qu'en Commission Générale, où l'ensemble de la majorité et des maires adjoints ne sont pas présents, il est parfois difficile d'obtenir des réponses. En plus, la Commission Générale et le Conseil Municipal sont réduits à une peau de chagrin, 48 heures, nous n'obtenons même pas la réponse à toutes nos questions qui sont posées lors de cette Commission Générale, donc il est parfois très compliqué de préparer un Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Sachant Madame BEUIL que, normalement, quand vous posez des questions, même si effectivement je conçois que parfois ces Commissions Générales se réunissent un peu tardivement par rapport à la date du Conseil, mais quand vous posez des questions, on doit vous donner des réponses avant le Conseil. Si ça n'est pas fait, ce n'est pas normal, je suis d'accord avec vous.

M. BARBARAS : Simplement pour répondre à Madame SECK sur le développement économique que nous portons, qui est une compétence communautaire mais vous avez raison de le ramener aujourd'hui ici en Conseil Municipal, puisque le principal bassin d'emplois c'est Beauvais. Je ne peux pas vous laisser dire, Madame SECK, que sur les Q.P.V. nous ne faisons rien. Nous portons plusieurs dispositifs, le premier d'entre eux c'est la cité d'emploi, un dispositif qui coordonne aujourd'hui l'action de l'État, du Département, mais aussi des centres sociaux, et l'objectif premier est d'aller chercher des publics privés d'emploi durablement. Deuxième dispositif, le bus de l'entrepreneuriat que nous avons porté avec notre pépinière, qui vient chercher les créateurs d'entreprises au sein des Q.P.V. jusqu'en bas de la cage d'escalier. Troisième dispositif, le CitésLab que nous mettons en place au sein de la pépinière.

M. BARBARAS (suite) : Et dernier dispositif qui a été porté pendant la campagne municipale, territoire zéro chômeur de longue durée, voici l'ambition que nous avons sur notre territoire, d'aller chercher les publics les plus éloignés, ceux qui ont plus de 2 ans d'inactivité et pour lesquels nous allons avoir une attention particulière tout au long du mandat. C'est la boussole, en tout cas, que nous a confiée dans un premier temps Caroline CAYEUX au sein de l'Agglomération et Franck PIA pour la Ville. On est à 7,2 % de chômage. Alors on ne s'en satisfait pas, on est au niveau national, on n'en est pas du tout satisfait. Le plein emploi c'est 5 %, on va essayer de chercher, d'ici la fin de la mandature, ces derniers points, ce sont les plus difficiles, c'est-à-dire remettre des publics qui sont fortement éloignés de l'emploi face à une offre qui, elle, est de plus en plus qualifiée. Alors ça apporte quoi, ça interroge tous les travaux de l'économie sociale et solidaire et on porte plusieurs conventions, dont une importante avec notre Pôle Territorial de Coopération Economique, Pôle de Coopération Oise Ouest, pour lequel nous apportons, 1/ une subvention financière, 2/ les moyens techniques d'ingénierie de l'Agglomération. Ce sont 12,5 % des emplois en Hauts-de-France économie sociale et solidaire. Et quand on est dans ces dispositifs, mais je crois que vous le savez, on va chercher des gens, des Q.P.V., des mamans qui ne travaillent pas depuis belle lurette, à qui on n'a pas donné l'occasion de pouvoir se remettre au travail. On est avec eux toute l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre et on teste tous les dispositifs. On porte une stratégie d'économie industrielle, écologique, sur laquelle on va encore chercher des emplois de haute technologie mais pour lesquels nous aurons besoin de demain de main d'œuvre moins bien qualifiée.

Et puis, dernière programmation économique qui est saluée par la Région, par l'État et autres, c'est notre programmation développement sur nos zones d'activités, on en a besoin, on a besoin d'avoir du foncier sur lequel on pourra mettre des activités qui iront chercher des emplois, ces derniers emplois qui nous permettront d'arriver au plein emploi. Donc on s'en occupe et plus particulièrement dans les Q.P.V., à travers les nombreux dispositifs que nous portons, je ne peux pas vous laisser dire que rien n'est fait dans les cités.

MME SECK : Je vais répondre à Monsieur BARBARAS et puis ensuite à vos propos rapidement. Ça tombe bien, nous avons les mêmes chiffres effectivement, par rapport au chômage, ces chiffres viennent de Pôle Emploi. Dont acte, si des choses sont mises en place, et j'ai vu le programme de territoire zéro chômeur, dont acte. J'en parle parce que le rapport développement durable fait état du chômage dans la ville de Beauvais, mais au prochain rapport développement durable, le 2022 qu'on espère avoir en temps et en heure, nous pourrions en rediscuter et si les chiffres vont dans le bon sens, nous serons les premiers à le saluer, il n'y a pas de soucis de ce côté-là.

Par rapport, Monsieur PIA, à ce que vous avez dit, ce qui est dommage c'est de devoir insister autant pour être entendu. Et j'ai juste envie de dire, sur le sujet des jardins de Surmontier ça fait, si ce n'est plus d'un an, au moins plusieurs mois qu'on en parle.

Sur la politique jeunesse, on est d'accord qu'il y a des choses qui se font sur le territoire, moi, je peux en citer plein que mes enfants ont fréquenté, le Tcho Café, la Bulle, la M.J.A., les centres sociaux de Beauvais font un excellent travail. Mais moi je vous parle des jeunes, il faut aller vers les jeunes. Parce que là, vous me parlez de structures pour lesquelles, même le Bloge46 ou l'Écume du Jour, des structures qui reçoivent des gens qui sont déjà sensibilisés et qui ont une envie. Moi je vous parle de la jeunesse qu'il faut aller chercher. Parce qu'on a des jeunes qui sont sortis du système de plus en plus, il y a un rapport du CESER Hauts-de-France qui en parle, alors là c'est à l'échelle régionale mais la ville de Beauvais est touchée tout autant que les autres villes de notre Région.

MME SECK (suite) : C'est inquiétant, on a de plus en plus de jeunes qui sortent du système et après, on s'étonne de les retrouver au chômage.

Et je reviens, je suis désolée, sur la politique jeunesse également, qui concerne aussi les écoles, et on voit que nos concitoyens sont vraiment inquiets vis-à-vis de ce sujet. Fermeture d'une école ce n'est pas rien, et en plus vous proposez, excusez-nous, mais vous proposez des écoles usines. Là, vous allez proposer à l'école Prévert, qui a déjà absorbé la fermeture de l'école Lebesgue, d'en plus absorber la fermeture de l'école Foëx. Ça va être juste invivable pour les équipes éducatives, pour les enfants, donc là-dessus, on ne sera pas d'accord.

M. LE MAIRE : Nous aurons l'occasion de reprendre le sujet concernant la fermeture de l'école, comme je l'ai déjà dit.

Et concernant vos observations sur notre politique au niveau jeunesse et notamment, je suis tout à fait conscient qu'il y a des jeunes, ce que l'on appelle les décrocheurs, ceux qu'on n'arrive pas à attirer vers les services qui leur sont pourtant ouverts et dédiés. Je rappelle quand même qu'on a un organisme, comme l'I.F.E.P. par exemple que l'on subventionne, la Ville, le Département, qui a cette fonction justement d'aller capter les jeunes qui échappent aux structures existantes. Et ce lien étroit entre ce que vous appelez les médiateurs et les structures, je suis d'accord, il faut certainement qu'il s'améliore pour que nous puissions attirer ces jeunes qui, malheureusement, sont un petit peu en déshérence, qui sont perdus, qui sont aussi pris, il faut se dire les choses, dans les trafics, etc. Et ça c'est aussi une responsabilité qui n'est pas que de la responsabilité du Maire mais aussi une responsabilité collective. Chacun doit prendre ses responsabilités par rapport à la question de l'éducation des jeunes, je le dis et redis, ce qui veut dire qu'il y a aussi nécessité, et on en a déjà parlé Madame SECK, de travailler sur la parentalité. Vous avez notamment cité Tcho Café, qui est une association absolument extraordinaire, qui fait un travail important vis-à-vis des parents. Il faut aussi toucher beaucoup d'autres parents qui échappent à ces structures, c'est bien pour ça que nous avons mis en place une maison des familles avec la Bulle qui, je peux vous le dire, est une structure qui fonctionne bien et qui a de plus en plus de familles qui vont dans cette structure parce que malheureusement, souvent quand les jeunes sont en difficulté, c'est parce que c'est souvent dans les familles monoparentales où il n'y a plus l'encadrement familial suffisant et de cela aussi, il faut que l'on parle. Agir sur les jeunes, c'est aussi agir sur les familles, c'est agir sur la parentalité avec tout le tact que l'on doit aussi et toujours, comme vous l'avez dit, avec bienveillance, avec le sens de l'écoute ; et puis, effectivement, évitons les jugements, ça je suis d'accord, on est d'accord là-dessus, agir sur les jeunes. Moi, je pense qu'il faut prendre les jeunes dans leur globalité, il y a les jeunes dans les quartiers, mais ce sont tous les jeunes qui doivent être pris en compte parce que les problèmes rencontrés par les jeunes c'est partout, il n'y a pas que dans les quartiers. Et ce plan action jeunesse, sur lequel avec Ali nous avons travaillé, il vise aujourd'hui tous les jeunes et pas uniquement les jeunes soi-disant des quartiers parce que les problèmes sont partout. Mais j'entends que, avec les dispositifs politique de la ville, nous avons l'opportunité de pouvoir nous adresser dans ces quartiers plus difficiles, plus touchés par le problème de pauvreté, toutes ces difficultés que l'on rencontre dans les zones urbaines sensibles et là, il faut effectivement mettre un point de vigilance mais on a des dispositifs politique de la ville qui existent et qui sont là pour ça.

M. VIBERT : Oui, ce sujet des jeunes qui sont hors cadre est vraiment un sujet important et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous travaillons sur le sujet. Je parle là d'utiliser le sport pour faire en sorte de recadrer ces jeunes, de les faire revenir vers des dispositifs. Et je rappelle que depuis maintenant 8 ans, nous avons décidé d'ouvrir des créneaux sur les 3 quartiers prioritaires et on a un animateur qui, tous les soirs, intervient dans ce domaine-là, alors il propose du sport. Et on a des bilans qui sont très positifs, c'est-à-dire que ces jeunes, à partir du moment où ils ont eu l'accroche, derrière peuvent en quelque sorte être réinsérés et repartir sur des voies tout à fait normales pour leur évolution sociale, éducative, etc. Et ce type de dispositif, on veut l'accélérer, donc utiliser le sport comme un vecteur pour intégrer les jeunes et surtout les ramener vers des dispositifs plus classiques. Mais ça, en plus, on ne peut pas forcément trop le mettre en avant, parce que ces jeunes-là, ils savent, ils doivent savoir que la Ville intervient mais en même temps, ils ont besoin, vous le savez très bien, d'une certaine discrétion. L'intérêt du jeune est prioritaire, au-delà même de la communication qu'on peut faire du dispositif.

M. LE MAIRE : Au fond, on est sur le rapport sur le développement durable, je vous passerai la parole après si vous le voulez bien Madame LUNDY, mais c'est vrai que cette question de la jeunesse, elle est importante. Et là, je dois dire, parce que vis-à-vis des services, je peux vous dire qu'on a quand même des agents qui sont extrêmement investis pour ça et qui ont bien conscience de leur responsabilité en tant que professionnels. Nous avons aussi procédé à des avancées sur notre politique sportive, notamment avec les gymnases que nous souhaitons ouvrir et puis, ça a été dit par Loïc BARBARAS tout à l'heure, on a aussi les centres sociaux et, sur ces centres sociaux, on a des agents qui sont dédiés purement à la jeunesse et qui ont cette vocation de soutenir les jeunes dans leurs projets. Mais je suis d'accord, il faut maintenant que les jeunes aillent, mais ils sont de plus en plus nombreux, que ce soit à Malice, que ce soit à M.A.J.I., la M.J.A., ça fonctionne déjà depuis longtemps. Mais quand je vais dans ces structures, Jacqueline MENOUBE qui est responsable en tant qu'élue et qui a la délégation des centres sociaux y va régulièrement, ça fonctionne, il y a une vie et les jeunes viennent de plus en plus nombreux.

M. SAHNOUN : Je suis un petit peu triste de vous entendre dire qu'à Beauvais, vous avez donné un autre avis, la première parole que vous avez prise, vous avez décrit une ville où les jeunes étaient un peu délaissés. Et sur votre deuxième intervention, vous avez reconnu qu'à Beauvais, il se faisait quand même certaines choses.

Je vous rappelle quand même que Beauvais, j'ai été agent de la collectivité, j'ai travaillé toute ma carrière avec la jeunesse beauvaisienne et je n'ai pas ce sentiment sur Beauvais que nos jeunes ne sont pas pris en compte et qu'ils sont laissés à eux-mêmes, que ce soit dans les quartiers prioritaires ou dans le centre-ville. J'ai sincèrement un autre regard et un autre avis. Nous avons dans notre collectivité le Blog46, nous avons à l'intérieur de ce Blog46 5 agents, 5 agents dévoués, 5 agents qui sont en proximité avec tous les jeunes. Oui, les jeunes viennent les voir au Blog46, oui ce Blog46 n'est peut-être pas bien situé, il manque peut-être de visibilité. Mais ils font un travail énorme, ils reçoivent tous les jeunes, ils règlent des problèmes d'hébergement, des problèmes de scolarité, des problèmes personnels, des problèmes psychologiques. Nous avons récemment embauché une jeune femme, et cela manquait dans ce groupe parce qu'elle s'occupe vraiment des jeunes filles en difficulté.

M. SAHNOUN (suite) : Et là où je ne suis pas d'accord non plus avec vous, c'est que Monsieur le Maire l'a rappelé, nous avons des associations avec qui nous travaillons, avec qui nous conventionnons pour aller vers cette jeunesse qui ne vient pas dans nos institutions. Ils sont là pour ça, ils perçoivent une subvention, ils mettent à disposition des éducateurs pour aller dans ces quartiers et nous faisons au mieux, je ne suis pas d'accord avec les propos que vous tenez, et je le regrette. Nous avons des équipements sportifs bien plus qu'ailleurs, nous avons une collectivité qui a mis les moyens, certes ce ne sont pas des structures flambant neuves, nous avons dans chaque quartier plusieurs gymnases, des piscines, des stades, nous nous sommes dotés sportivement de belles structures, nous avons des éducateurs qui y travaillent. Nous allons bientôt accueillir dans nos établissements, dans nos gymnases, en créneau libre, c'est une nouvelle formule qui va se développer, et franchement je ne reconnais pas ma Ville à vous entendre la décrire.

MME LUNDY : Je tiens à dire qu'on est même très agréablement surpris de voir l'intérêt incroyable ce soir que suscite le rapport développement durable, dont il faut bien dire que vous aviez quand même oublié de le faire, qui devait être présenté, je le dis bien pour la salle, le rapport développement durable devait être présenté au dernier Conseil Municipal, ils avaient oublié de présenter le rapport développement durable alors qu'il s'agit bien d'une obligation.

Et donc ce soir, il semblerait que vous soyez beaucoup à avoir beaucoup de choses à dire sur ce sujet, donc on est vraiment très très heureux. Et je tiens vraiment à remercier ceux qui sont présents dans la salle parce que je ne sais pas pourquoi mais j'ai l'impression que si on n'avait pas décalé notre motion et le débat sur la fermeture de l'école en toute fin de Conseil Municipal, on n'en serait probablement pas encore à la première délibération. Donc je tiens vraiment à vous remercier, je trouve que c'est formidable. Et comme quoi, la démocratie est belle parce que quand les Beauvaisiens se mobilisent, viennent assister à un Conseil, on parle des enjeux de transition écologique et de dérèglement climatique dans notre Ville. Et ça, ça n'a pas de prix.

Et Monsieur le Maire, vous disiez aussi que vous étiez attentif à la manière dont ça s'était malheureusement très mal passé pour beaucoup de commissions thématiques, alors moi je rassure, je me tourne vers Loïc BARBARAS, c'est vrai que je n'ai pas ce problème, au niveau de l'Agglomération on a des commissions thématiques qui se passent très bien, toujours très bien, on a du débat démocratique. Par contre, si je puis me permettre, peut-être qu'il faudrait revoir le fonctionnement des Conseils Municipaux, parce qu'on a beaucoup de monde dans la salle qui n'entend pas ce qu'on dit parce que les haut-parleurs ne fonctionnent pas et qu'il semblerait même que pour l'occasion, on puisse, selon le bon vouloir du Maire, complètement changer les règles et passer désormais des motions en toute fin de Conseil Municipal. Donc vraiment, je vous remercie toutes et tous d'être venus pour qu'on puisse débattre du développement durable de manière aussi travaillée et poussée. Et je vous remercie, la Mairie, de vraiment avoir à cœur d'améliorer les commissions thématiques et peut-être demain améliorerons-nous aussi les Conseils Municipaux.

M. LE MAIRE : Si je vous entends, nous sommes quand même sur la bonne voie puisqu'il y a un vrai débat ce soir.

M. MATURA : Oui, après cette intervention haute en couleur, nous n'avons jamais dit qu'on avait oublié ce rapport. Il a été évoqué le fait qu'il y avait eu des problèmes dans les services, que l'on a eu des difficultés, on n'a pas dit que le rapport avait été oublié.

MME MARAIS-BEUIL : Non, désolée, je ne peux pas vous laisser dire ça. Lorsque je vous ai interpellés juste avant le vote du budget, que je vous ai dit « le rapport n'est pas là, cela risque d'invalidier votre budget », vous ne m'avez jamais dit qu'il était... Non vous l'aviez oublié, vous ne m'avez pas dit « on n'est pas prêts ». Vous me l'avez dit à l'Agglo mais vous ne me l'avez pas dit ici, je ne peux pas vous laisser dire ça.

M. LE MAIRE : Madame BEUIL, le rapport n'a pas été oublié, c'est qu'il n'était pas prêt. Alors peut-être qu'à l'époque Yannick MATURA vous a dit que c'était oublié mais il n'était pas prêt pour qu'il soit présenté au Conseil Municipal.

M. AURY : Embauche du personnel Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : C'est un état de fait, là, ce soir, on essaie de se rattraper, on a le rapport qui est présenté sur le développement durable.

MME SECK : Oui, Monsieur le Maire, rapidement pour répondre à Monsieur SAHNOUN, et dire qu'effectivement, je concède qu'il y a des choses très bien qui se font pour les jeunes dans notre Ville, mais j'alerte pour les jeunes qui sont sortis du système. Et je vous invite du coup à faire une immersion au sein de l'I.F.E.P. peut-être pour prendre conscience de leur travail et du manque de moyens aussi, même si effectivement, ils ont des subventions mais il leur manque des moyens humains. Et je vous invite aussi à aller discuter avec les jeunes, qu'on peut facilement rencontrer dans notre Ville, et à leur demander ce qu'ils pensent un peu des manquements par rapport à ce qu'ils souhaiteraient pour notre Ville.

M. LE MAIRE : C'est un rapport dont on prend connaissance mais qu'on ne vote pas.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0066

Tableau des effectifs

M. Franck PIA, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la ville de Beauvais pour les motifs suivants :
Favoriser l'intégration d'un agent lauréat du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ;
Supprimer un poste d'agent de maîtrise et créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques pour permettre le recrutement d'un agent.

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création/ Suppression (Réussite concours)	Vie éducative	Adjoint ou adjointe technique faisant fonction d'ATSEM/ Adjoint technique	ATSEM/ ATSEM	1
Création/ Suppression (mutation)	Direction de l'évènementiel animation loisirs	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent ou agente technique polyvalent / Cadre d'emplois des adjoints techniques	1

* sauf indication contraire

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2023, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,
Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

2 – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE : C'est un rapport très technique, vous avez dû en prendre connaissance.

Il s'agit simplement d'ajuster le tableau des emplois de la ville de Beauvais, notamment pour la modification de grades suite au remplacement d'agents partis concernant deux postes suite à une réussite de concours et une mutation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0071

Mise en place des Titres-restaurant

M. Franck PIA, Maire

En application des dispositions de l'article L731-3 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont autorisés à attribuer des titres-restaurant dans le cadre de prestations d'actions sociales, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires, attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Lors de la séance du 7/03/2023, le Comité social territorial a émis un avis de principe favorable à l'instauration des titres-restaurants au sein de la Collectivité.

Considérant que les titres-restaurants représentent des avantages à la fois pour :

- L'employeur :
 - o Une solution de repas cofinancée par l'employeur et l'agent, totalement exonérée de charges sociales et fiscales ;
 - o Un périphérique de rémunération représentant un levier supplémentaire de recrutement et de fidélisation des agents ;
 - o Un moyen de renforcer l'action sociale (amélioration des conditions de vie des agents et de leurs familles sous forme d'aides et de prestations) ;
- Les agents bénéficiaires :
 - o Une aide directe à l'agent, exemptée de charges sociales ;
 - o Une augmentation du pouvoir d'achat ;
 - o Une utilisation simple et flexible des titres-restaurant (carte, large choix de commerces).

Considérant que la législation en vigueur a imposé des limites à la contribution de l'employeur dans le financement des titres-restaurant : elle ne peut être ni inférieure à 50% ni supérieure à 60% de la valeur faciale des titres accordés aux agents.

Il est proposé que le dispositif des titres-restaurant soit mis en place à compter du 01/07/2023 de la manière suivante :

Bénéficiaires des titres-restaurant :

- Fonctionnaires titulaires ou stagiaires, à temps complet ou non complet ou à temps partiel, en position d'activité ou en détachement dans les services de la collectivité ;
- Agents contractuels de droit public en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'une durée minimale de trois mois consécutifs ;
- Agents contractuels de droit privé (apprentis, agents en contrat aidé...) sous réserve d'une durée de contrat minimum de trois mois consécutifs ;
- Stagiaires sous convention bénéficiant d'une gratification.

Sont en revanche exclus du bénéfice de l'attribution des titres-restaurant :

- Les agents employés à titre accessoire (vacataires, par exemple) ;
- Les bénévoles et volontaires sous contrat de service civique qui relèvent d'une législation spécifique ;
- Les agents bénéficiant d'un repas compris dans leur temps de travail (ex : ATSEM, animateurs, agents de restauration...) ;
- Les agents dont le repas est pris en charge directement par d'autres moyens (repas pris au self administratif, indemnité de mission ou frais de déplacement, repas payé par l'employeur ou par un organisme de formation...).

Montant de l'aide :

- Un titre-restaurant d'un montant de 7 € par jour travaillé ;
- Une participation de la Collectivité à hauteur de 50% de la valeur du titre (soit un coût de 3,50 € pour l'employeur et 3,50 € pour l'agent).

Modalités de distribution des titres-restaurant :

- La mise en place des titres-restaurant se fait de manière dématérialisée (sous forme de carte ou d'une d'application mobil). Ces systèmes sont plus simples et le plus flexibles pour l'agent et pour la Collectivité ;
- Le nombre de titres-restaurant dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (mois N+1).

Conditions d'attribution :

- Le versement de la participation sera conditionné à la position d'activité de l'agent ;
- L'agent qui souhaite bénéficier des titres-restaurant doit en faire la demande et s'engage pour l'année civile ;
- L'agent qui bénéficie d'une prise en charge de son repas est exclu du dispositif ;
- De la même manière, lorsque l'agent est déjà indemnisé par un autre moyen, il ne peut pas bénéficier de titres-restaurant ;
- Pour bénéficier des titres-restaurant, le temps de repas devra être compris dans l'horaire de travail journalier. Seuls les agents qui effectuent au minimum 6 heures de travail effectif par jour peuvent en bénéficier.

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L3262-1 à L3262-3, ses articles R3262-1 à R3262-3 et ses articles R3262-4 à R3262-11;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2321-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L731-1, L731-3 et L731-4 ;

Vu La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.

Vu les règles définies par l'URSSAF ainsi que par la Commission Nationale des Titres- Restaurant (CNTR), instance nationale de régulation du système des titres-restaurant.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 mars 2023, relatif à la mise en place des Titres-restaurant pour l'ensemble des agents de la Ville de Beauvais, de la Communauté d'Agglomération du Beauvais, du Centre Communal d'Action Sociale de Beauvais et de l'Office de Tourisme de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise en place des titres-restaurants pour les agents de la Ville à compter du 01/07/2023 ;
- de fixer le montant de la participation et les principales modalités d'attributions tels que définis ci-dessus ;
- d'approuver le règlement fixant les conditions détaillées d'attribution des titres-restaurant annexé à la présente délibération ;
- préciser que les crédits afférents au financement de cette dépense sont inscrits au budget ;
- ajouter qu'il appartiendra à l'assemblée délibérante de revoir les montants et modalités d'attribution le cas échéant, et notamment dans l'optique d'une optimisation de l'usage de l'enveloppe budgétaire globale prévue.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

2BIS – MISE EN PLACE DES TITRES-RESTAURANT

M. LE MAIRE : Conscients des difficultés rencontrées par les agents de nos collectivités, du fait notamment de l'inflation et de la crise énergétique, nous avons souhaité, avec Caroline CAYEUX, mettre en place, c'était dès l'automne dernier, un plan en faveur du pouvoir d'achat territorial, qui concerne à la fois la Ville mais aussi la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec la mise en place de titres restaurant, qui est un des points importants de notre plan.

Notre ambition, en effet, est de faciliter la vie quotidienne de nos agents. Et à l'automne dernier, nous avons sollicité leur avis sur la question des tickets restaurant, et 78 % des participants à ce sondage se sont exprimés en faveur de ces titres restaurant. Je rappelle que pour une année, chaque agent pourra ainsi bénéficier de 1 512 € de titres restaurant, dont la moitié sera prise en charge par la collectivité, soit 756 € par an net d'impôt. Ce qui est vraiment un geste tout à fait approprié pour soutenir nos agents dans le pouvoir d'achat et qui n'est pas négligeable en termes d'effort budgétaire puisque je crois que ça vise une somme, mon cher collègue au budget, Monsieur CHISS, de 500 000 €.

MME MARAIS-BEUIL : C'est une très bonne chose, c'est une délibération très intéressante pour tous les agents. J'ai tout de même une question au niveau du Centre Technique, vous savez combien il est excentré, qu'il est très difficile pour l'ensemble des agents de redescendre pour pouvoir les utiliser et manger. Allez-vous conserver la restauration qui se trouve au Centre Technique ?

M. LE MAIRE : En effet, c'était un sujet, vous êtes bien informée Madame BEUIL, de discussion, mais je crois que ça avait déjà été évoqué dans les commissions. La question de la restauration des Services Techniques sera maintenue puisque j'ai tranché en ce sens, parce qu'il y avait à la base la fermeture de l'ensemble des restaurations collectives pour les agents. Et en l'occurrence, concernant les Services Techniques, il y avait une vraie attente des agents, que j'ai entendus, je suis allé sur place, etc. Nous avons décidé de maintenir cette restauration collective aux Services Techniques, qui sera ouverte d'ailleurs à tous les agents, ce n'est pas uniquement pour les agents des Services Techniques. Il y aura le choix entre les tickets restaurant ou la restauration, la cantine, ce qui sera un plus par rapport à des agents, vous l'avez souligné, qui sont là-haut, qui n'ont pas le temps le midi forcément de descendre pour aller acheter leur repas. Et puis, je dirais aussi que c'est un moment de convivialité entre les agents, qui est aussi intéressant, et qui est une forme de cohésion. Mais je dois dire que les agents ont aussi la possibilité, pour ceux qui sont à la Ville, on a quand même la Maison du Personnel qui va être ouverte, on a aussi cet office qui est juste là, qui est ouvert aux agents, que nous avons créé pour eux, où ils peuvent se retrouver également. Je crois que ce temps consacré à la restauration, on est en France, on aime bien partager et c'est un sujet important.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0031

Désignation de membres du conseil municipal de la ville de Beauvais au sein du conseil d'administration du Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.)

M. Franck PIA, Maire

Suite aux élections du Comité d'Oeuvres Sociales de Beauvais, (COS) qui se sont déroulées le mardi 29 novembre 2022, le conseil d'administration a été renouvelé, et nécessite, de ce fait, une nouvelle nomination d'administrateurs.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir désigner 3 nouveaux membres du conseil municipal de la ville de Beauvais au sein du conseil d'administration du Comité d'Oeuvres Sociales de Beauvais.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus et a désigné Madame Monette VASSEUR, Messieurs Lionel CHISS et Jacques DORIDAM au sein du conseil d'administration du COS.

Votes pour : 38

Abstention : 1

Non-participation au vote : 6

3 – DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.)

M. LE MAIRE : Il y a nécessité de prévoir la désignation de 3 nouveaux membres, dont 2 d'ailleurs étaient déjà membres, en l'occurrence Lionel CHISS et Jacques DORIDAM, et je propose que Monette-Simone VASSEUR soit membre de ce Comité des Œuvres Sociales.

MME LUNDY : Oui, simplement pour vous indiquer qu'on ne prendra pas part au vote puisque c'est une décision qui concerne la majorité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je comprends. Madame BEUIL, vous ne prenez pas part au vote ?

MME MARAIS-BEUIL : Nous ne prendrons pas part au vote, ça ne concerne que votre majorité.

M. LE MAIRE : Ok, c'est bien noté. Et le groupe de Madame SECK aussi j'imagine ? Madame DAGDAD, excusez-moi.

MME DAGDAD : Oui, parce que j'ai repris la présidence de notre groupe.

M. LE MAIRE : Je suis désolé Madame DAGDAD.

MME DAGDAD : Je vous remercie. Donc je me permettais juste, il me semble qu'à la Commission Générale, j'avais posé la question de savoir, au niveau de la désignation des membres du C.O.S, si c'étaient tous les membres du Conseil Municipal et on m'a répondu que oui, que l'opposition pouvait très bien candidater.

M. CHISS : Je vous ai dit en Commission Générale, Madame DAGDAD, que les propositions seraient faites en Conseil Municipal, ce qui est le cas, mais je n'ai jamais dit qu'un membre de l'opposition ne pouvait pas faire acte de candidature, je n'ai jamais dit ça. Il n'y a pas de contradiction dans ce que j'ai dit.

M. PIA : Je ne fais que vous proposer l'élection de ces 3 candidats de la majorité. Maintenant, si vous êtes candidate, il n'y a pas de soucis, on peut voter.

MME DAGDAD : Je présente ma candidature.

M. LE MAIRE : D'accord. Alors je mets aux voix.

Qui est pour Madame DAGDAD ? 3 pour, 1 abstention, et 6 qui ne prennent pas part au vote.

MME SECK : Oui, je vous remercie. Et je ne peux que regretter que cette ouverture soit faite à tous les membres du Conseil Municipal mais bien évidemment, étant donné que vous êtes majoritaires, c'est compliqué pour intégrer un membre de l'opposition dans cette commission et c'est dommage que ça se fasse de cette manière.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une commission, c'est un Conseil, et l'habitude est qu'au C.O.S il y ait les élus de la majorité, ça a toujours été comme ça, même du temps de Monsieur Walter AMSALLEM. Ça remonte, je suis d'accord.

Donc on va voter les 3 membres. J'ai noté que vous ne participiez pas au vote, les groupes d'opposition. Qui est contre parmi la majorité ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

M. AURY : On vous a dit qu'on ne prenait pas part au vote Monsieur le Maire.

M. PIA : On a entendu, excusez-moi. Donc sont élus Lionel CHISS, Jacques DORIDAM, Monette-Simone VASSEUR.

Le jeudi 6 avril 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL -
- Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX - Mohrad LAGHRARI à Farida TIMMERMAN - Hatice KILINC-SIGINIR à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS - Halima KHARROUBI à Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY à Marianne SECK - Jérôme LIEVAIN à Cédric MARTIN - Leïla DAGDAD à Mehdi RAHOUI

Date d'affichage 13 avril 2023

Date de la convocation 31 mars 2023

Nombre de présents 37

Nombre de votants 45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0048

Base de loisirs du Plan d'Eau du Canada – Approbation du principe de la gestion déléguée des activités commerciales et autorisation de lancement de la procédure

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Contexte actuel

La Ville de Beauvais a pour projet et ambition pour les années à venir la mise en valeur de son territoire, de son patrimoine naturel et ses espaces verts. Elle souhaite proposer aux habitants une offre de loisirs permettant de s'évader près de Beauvais.

A ce titre, la base de loisirs du Plan d'eau du Canada est identifiée comme l'un des poumons verts de la Ville et comme un site attractif à l'échelle du territoire du Beauvaisis. C'est donc le lieu idéal pour développer des activités de loisirs et de plein air.

Soucieuse d'offrir à ses usagers un site de qualité, accessible avec une gestion responsable et durable, la ville de Beauvais s'est engagée dans une démarche de labellisation de la base de loisirs.

En novembre 2020, la ville de Beauvais a racheté le téléski nautique présent sur le site depuis 2017 suite à une liquidation judiciaire

Devant les difficultés de l'exploitant à faire vivre son activité, la Ville souhaite trouver le modèle économique le plus adapté (mode de gestion, périmètre des activités) à la pérennité de l'activité.

Objectif du projet

Depuis le rachat par la Ville de Beauvais du téléski nautique la base de loisirs fait l'objet d'une réflexion portant sur son positionnement et son potentiel d'attractivité.

Une étude accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage (CEG) en 2020, a permis de mettre en évidence qu'il s'agit d'un site à fort potentiel, mais dont le projet mériterait d'être repositionné en vue d'en faire un site attractif à l'échelle du territoire du Beauvaisis.

Le site est aujourd'hui organisé autour de quatre principales typologies d'activités :

- ☐ Activités grand public accessibles à l'année : 2 aires de jeux, appareils de santé/fitness, zone de vélo trial et zone barbecue,
- ☐ Activités de loisirs tout âge renforcée en période estivale : zone baignade, supports de location nautique/rosalies, pêche et animations variées. Gestion en régie directe des activités de baignade et de location,
- ☐ Zone ludique Canada Beach,
- ☐ Zone naturelle, exempte de toute activité en dehors de l'observation des milieux naturels (faunes et flores).

Ainsi, après plusieurs mois de cadrage, il a été acté, d'une part, un positionnement assumé pour le Plan d'eau du Canada, comme une DESTINATION SPORT, LOISIRS, NATURE et, d'autre part, la mise en place d'un plan d'actions questionnant à la fois l'organisation physique du site et les modes de gestion des activités ludiques proposées, afin de réaliser cette ambition d'ici 2024.

Il est donc envisagé, pour la mise en valeur de ces trois dimensions de confier la gestion des actions payantes à un délégataire, dont les missions seront :

- ☐ Développer et diversifier l'offre de loisirs ludiques sur le site pour un accès au plus grand nombre,
- ☐ Promouvoir les activités de loisirs,
- ☐ Proposer des offres packagées pour les groupes et les entreprises du territoire,
- ☐ Proposer un calendrier d'ouverture élargi,
- ☐ S'engager pour la préservation et le respect des contraintes environnementales du site naturel,
- ☐ Ouverture et fermeture des pôles d'activité en autonomie.
- ☐ Entretien du matériel et des espaces mis à disposition,
- ☐ Recruter et gérer le personnel saisonnier.

Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada.

Pour le choix du mode de gestion, le cadre juridique est déterminé par les textes suivants :

- S'agissant de la mise en œuvre d'une délégation de service public, l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».

Mode de gestion

« Le mode de gestion choisi permet d'assurer notamment un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité, l'égalité de traitement ainsi que la promotion de l'accès universel et des droits des usagers en matière de services publics ».

Aussi, au regard de ces éléments et des différents modes de gestion présentés, le choix de la délégation de service public paraît donc le plus efficient et adapté à l'organisation de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada.

Le choix retenu a été soumis au Comité Social Territorial qui a rendu son avis le 30 mars 2023.

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) doit être, en préalable, consultée pour avis sur « tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1411-4 ». La CCSPL a rendu son avis le 17 mars 2023.

Le rapport sur le principe de la délégation de service public, en annexe à la présente délibération, présente, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire.

La délégation de service public est ainsi le mode de gestion le plus adapté pour la gestion des activités commerciales du plan d'eau du Canada :

- Elle permet de faire porter le risque économique par un tiers : le titulaire assure la gestion de l'équipement dont notamment :

- o Le fonctionnement du service concédé ;

- o La recherche et le développement d'activités et d'animations ;

- o La gestion du personnel dont notamment le recrutement du personnel saisonnier l'été ;

- o La commercialisation et la promotion du lieu ;

- Elle permet d'imposer au co-contractant des obligations de service public :

- La Collectivité choisit librement le périmètre des activités confiées

- La délégation de service public permet tout de même à la collectivité de garder un contrôle important du service proposé au travers de :

- o Une contractualisation déterminant l'ensemble des modalités de fonctionnement et des obligations de service public, et sécurisée par l'existence de pénalités ;

- o Un reporting de données d'activité et de gestion auprès de la collectivité autant que de besoin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants et l'article L.1413-1 ;

Vu le code de la commande publique notamment la troisième partie relative aux concessions ;

VU l'avis du Comité Social Territorial sur le principe de la gestion déléguée en date du 30 mars 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs du plan d'eau du Canada en date du 17 mars 2023 ;

VU le rapport sur le principe de la délégation de service public présenté, en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada de Beauvais ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada, pour une durée maximale de sept (7) ans, à compter du 1er février 2024 et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant au code de la commande publique et notamment la troisième partie relative aux concessions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 35

Votes contre : 10

4 – BASE DE LOISIRS DU PLAN D’EAU DU CANADA – APPROBATION DU PRINCIPE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

M. VIBERT : En effet, la délibération concerne les activités commerciales sur le plan d’eau du Canada.

La ville de Beauvais a pour ambition, pour les années à venir, la mise en valeur de son territoire, de son patrimoine naturel et de ses espaces verts. A ce titre, la base de loisirs du plan d’eau du Canada est identifiée comme l’un des poumons verts de la Ville et comme un site attractif à l’échelle du territoire du Beauvaisis. C’est donc le lieu idéal pour développer des activités de loisirs et de plein air.

En novembre 2020, la ville de Beauvais a racheté le téléski-nautique présent sur le site depuis 2017, suite à une liquidation judiciaire. Devant les difficultés de l’exploitant à faire vivre son activité, la Ville souhaite trouver le modèle économique le plus adapté, mode de gestion, périmètre des activités, à la pérennité de l’activité, cette phrase est importante.

Le site est aujourd’hui organisé autour de 4 principales typologies d’activité : les activités grand public accessibles à l’année et gratuites ; des activités de loisirs tarifées, qui sont le sujet de la délibération ; une zone ludique Canada Beach ; et une zone naturelle, exempte de toute activité en dehors de l’observation des milieux naturels, faune et flore.

Ainsi, après plusieurs mois de cadrage, il a été acté, d’une part, un positionnement pour le plan d’eau du Canada comme une destination sport, loisirs et nature et d’autre part, la mise en place d’un plan d’action questionnant à la fois l’organisation physique du site et les modes de gestion des activités ludiques proposées, afin de réaliser cette ambition d’ici 2024. Il s’agit donc des activités ludiques payantes proposées.

Il est donc envisagé, pour la mise en valeur de ces 3 dimensions, de confier la gestion et là, je vous précise et la délibération sera corrigée en ce sens, parce qu’on va enlever « du site » mais de confier la gestion « des activités payantes ». Cette délibération va donc être corrigée, il faudra voter par rapport à cette correction. Un délégataire, dont les missions seront : développer, diversifier l’offre de loisirs ludiques sur le site ; de promouvoir les activités de loisirs ; de proposer des offres packagées ; de proposer un calendrier d’ouverture élargi ; de s’engager pour la préservation et le respect des contraintes environnementales du site naturel ; d’ouvrir et de fermer les pôles d’activités en autonomie ; d’entretenir le matériel et les espaces mis à disposition ; et de recruter et gérer le personnel saisonnier.

Le Conseil Municipal a donc été appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion des activités uniquement commerciales de la base de loisirs du plan d’eau du Canada. Je précise, l’accès au plan d’eau reste libre et gratuit. Le mode de gestion choisi doit permettre d’assurer notamment un niveau élevé de qualité, de sécurité, et d’accessibilité, l’égalité de traitement ainsi que la promotion de l’accès universel et des droits des usagers en matière de service public.

Ainsi, au regard de ces éléments et les différents modes de gestion présentés, le choix de la Délégation de Service Public paraît le plus efficient et adapté. Le choix retenu a été soumis au Conseil Social Territorial qui a rendu son avis le 30 mars 2023 et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 17 mars 2023. La Délégation de Service Public permet de faire porter le risque économique par un tiers, le titulaire assure la gestion des équipements.

M. VIBERT (suite) : Elle permet d'imposer aux co-contractants des obligations de service public. La collectivité choisit librement le périmètre des activités confiées, la Délégation de Service Public permet à la collectivité de garder un contrôle important du service proposé, au travers de la contractualisation déterminant l'ensemble des modalités de fonctionnement, et des obligations de service public et sécurisé par l'existence de pénalités, un reporting de données d'activités de gestion auprès de l'activité autant que de besoin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code de la Commande Publique, vu l'avis du Conseil Social Territorial du 30 mars 2023, vu l'avis favorable de la C.C.S.P.L. du 17 mars 2023, vu le rapport sur le principe de la Délégation de Service Public présenté en annexe à la présente délibération, vu l'exposé des motifs, considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs du plan d'eau du Canada de Beauvais, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs pour une durée maximale de 7 ans à compter du 1^{er} février 2024 et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à la présente délibération ; et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à mener la procédure.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur VIBERT, vous venez de nous dire à l'instant que la D.S.P. ne servira qu'à gérer les activités commerciales. Or, si je reprends la délibération, le premier point est « développer et diversifier l'offre de loisirs ludiques », donc nous sommes sur une D.S.P. qui va gérer les activités ludiques et commerciales ou uniquement commerciales ? Là, je ne comprends plus rien.

M. VIBERT : Il existe des activités ludiques gratuites et des activités ludiques payantes ou commerciales, je ne crois pas qu'il y ait un problème au niveau du sens de la phrase.

MME MARAIS-BEUIL : La clarté c'est quand même l'idéal. D'ailleurs, vous nous avez écoutés puisqu'en commission, nous avons un doute sur la gestion du site et ce que devait faire la D.S.P., vous venez de le corriger, donc vous voyez que les mots ont un sens, le français a un sens et il est important de parler la même langue. Donc nous sommes bien d'accord, cette D.S.P. concerne les activités sportives payantes et commerciales, très bien.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la lecture de cette délibération, je ne peux m'empêcher de penser à notre ancien collègue et adjoint Jean-Luc BOURGEOIS, et je me demande s'il aurait approuvé ce choix, lui qui a toujours lutté contre un développement excessif des loisirs du plan d'eau du Canada, voulant toujours faire concilier une base de loisirs maîtrisée et la préservation de l'environnement. Nous le voyons, les gens passent et les objectifs aussi. Lors de la commission mardi dernier, Monsieur VIBERT nous expliquait le bien fondé de ce choix, un développement de l'offre d'animation et de commerce par le passage en D.S.P., permettant ainsi aux nombreux habitants du territoire, qui ne partent pas en vacances, de pouvoir profiter d'un lieu de détente et de loisirs. Mais Monsieur VIBERT, n'oubliez pas que si ces personnes ne partent pas en vacances, c'est qu'elles n'ont pas les moyens de partir en vacances et que de proposer des animations plus nombreuses et payantes, cela laissera toujours de côté un grand nombre d'habitants dont le pouvoir d'achat se réduit de jour en jour. Il n'y a rien de plus pénible pour des parents que de refuser à leurs enfants ce que d'autres peuvent se payer.

Maintenant, vous nous demandez de statuer sur un mode de gestion pour une base de loisirs dont nous ne connaissons pas les limites, nous ne connaissons pas votre volonté. Or, une D.S.P. ne voudra jamais être en déficit, vous le savez très bien, elle cherchera toujours à équilibrer son budget mais à quel prix ?

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Nous ne le savons pas. Vous donnez le plan d'eau du Canada au privé sans jamais en débattre avec l'ensemble du Conseil. Nous voterons contre cette délibération.

M. VIBERT : Puisqu'on parlait des mots qui sont utilisés dans les délibérations et on est tout à fait d'accord, chaque mot est important. Mais en fait, j'ai les réponses, elles sont dans la délibération. J'ai pourtant lu avec insistance les termes : « elle permet d'imposer aux co-contractants des obligations de service public. La collectivité choisit librement le périmètre des activités confiées. La Délégation de Service Public permet à la collectivité de garder un contrôle important du service proposé au travers d'une contractualisation déterminant l'ensemble des modalités de fonctionnement ». L'ensemble est écrit. Je voudrais également ajouter, en effet, on a le même point de vue, les activités qui sont ici aujourd'hui, je rappelle déjà payantes sur le plan d'eau, on a la baignade, on a des activités ludiques, trampojump, on a de l'accrobranche également sur l'été, je parle quand l'accrobranche est mis en place sur le plan d'eau, on avait le téléski-nautique, on a les pédalos, on a un panel d'activités qui sont déjà payantes. On parle de ces activités-là, on ne parle surtout pas de toutes les autres activités qui sont complément gratuites et ouvertes parce que notre objectif c'est bien entendu de laisser ce plan d'eau ouvert, accessible à tous. C'est essentiel, comme je l'avais dit en commission, les gens ont besoin de se ressourcer, les gens qui ne peuvent pas partir en vacances. L'intérêt du plan d'eau il est là, c'est un site extraordinaire. Aussi, je précise, et d'ailleurs on le voit au niveau de la patinoire mais sur une prochaine délibération, la tarification est décidée par la ville de Beauvais. Tout est dit, le volet social de l'accès aux loisirs, on l'a tous, et d'ailleurs ce sera ensuite voté, délibéré, et ce n'est pas le sujet de ce soir. Le sujet de ce soir, c'est uniquement de choisir le mode de gestion de ces activités. Le téléski, est-ce qu'on avait un regard sur la tarification ? Non. Demain on l'aura. Si je prends juste cette activité-là.

M. AURY : Comme vous trouviez qu'il n'y avait pas assez de sujets importants ce soir au Conseil Municipal, vous avez ajouté, sorti du chapeau, cette très mauvaise surprise de ce que vous appelez la gestion déléguée des activités commerciales du plan d'eau, qui n'est autre, que vous le vouliez ou non, l'ouverture à un processus de privatisation du plan d'eau. Ce que vient de dire Monsieur VIBERT à l'instant, indiquant que le plan d'eau restait ouvert librement et gratuit, ça n'est écrit nulle part dans cette délibération. Et je reviendrai tout à l'heure, tout est possible avec la délibération telle que vous l'avez écrite. Et comme disait une femme politique célèbre, « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Alors, comme beaucoup de Beauvaisiens qui découvrent et apprennent ça, nous sommes stupéfaits, nous sommes choqués, nous sommes inquiets, car le plan d'eau du Canada c'est une partie de l'identité beauvaisienne. Je rappelle qu'il a été créé par les municipalités de gauche avec Walter AMSALLEM, et qu'il est devenu, au fil des années, un lieu apprécié de toutes et tous, un lieu où on se ressource, on se détend, on s'amuse, on se promène, on court, on pédale, on se repose, on se baigne, on fait de la voile, du pédalo, du canoë. Mais plus que cela, c'est un lieu qui est un peu magique, avec cette nature qui a repris ses droits, avec les oiseaux, les plantes, la brume matinale ou le soleil couchant. Et tout ça, à quelques minutes du centre-ville et d'un grand quartier populaire. C'est un lieu ouvert à toutes et tous, libre d'accès, un lieu public, conçu, géré, entretenu par les agents du service public municipal depuis près de 30 ans, en lien aussi avec 2 associations, le Cercle Nautique de Beauvais, le Club de Canoë-Kayak. Or, que se passe-t-il d'un seul coup pour que vous cherchiez aujourd'hui à casser ce qui marche et à nous entraîner dans un chemin aventureux, avec un projet concédé à une société privée, toutes les activités commerciales du plan d'eau ? Sans que votre délibération ne précise un périmètre mais au contraire, ouvre la porte toute grande à une marchandisation de ce lieu exceptionnel.

M.AURY (suite) : C'est pour tenter de rattraper une de vos erreurs passées, que vous voudriez nous entraîner encore un peu plus loin.

Je m'explique. En septembre 2016, vous avez conclu une convention d'autorisation temporaire du domaine public pour 6 ans avec la société the Wake Garden, pour qu'elle installe un téléski-nautique sur une partie du plan d'eau, en expliquant à l'époque que cela allait, je cite, « redynamiser l'offre de loisirs du plan d'eau et ça allait même rapporter un petit peu d'argent à la Ville ». Et donc, comme à chaque fois dans vos délibérations, enfin, il y en aura une tout à l'heure ce n'est pas le cas, mais souvent, vous nous habituez à ça, ce sont monts et merveilles. Or, comme le dit une étude que vous avez commandée depuis, dommage que vous ne l'ayez pas commandée avant, vous qui en commandez tellement, cette étude dit « les activités du téléski seules ne sont pas viables pour un exploitant ». Et donc, après 3 étés d'exploitation, 2017-2018-2019, la société a été placée en liquidation judiciaire et c'est la Ville, comme d'habitude, qui a mis la main au portemonnaie en rachetant pour 183 000 € les installations du téléski, sans vraiment savoir ce qu'on allait en faire. Et aujourd'hui, vous venez en nous disant que pour qu'une société accepte de reprendre l'activité téléski, il faut mettre de la crème chantilly autour, il faut lui offrir d'autres choses. Or, c'est quand même au départ votre faute d'avoir ouvert, dans ces conditions-là, l'exploitation d'un téléski non viable de surcroît je dirais, en plus dans un endroit du site qui d'une manière ou d'une autre dénature le plan d'eau. Aujourd'hui, on a ces pylônes de ferraille, et je parle après avoir échangé avec de très bons connaisseurs du plan d'eau, ça perturbe en plus, on est dans une partie du site qui est plutôt un peu plus sauvage avec de la faune. Et de surcroît, ça a aussi amputé toute une partie du plan d'eau pour la pratique de la voile. C'est-à-dire que c'est un peu du n'importe quoi quand même.

Et donc maintenant, vous voudriez élargir la commercialisation du site et pour cela, vous vous sentez obligés de dénigrer la régie publique de la base de loisirs en expliquant qu'une régie, je cite, « ne permet pas de bénéficier des compétences métiers en termes de commercialisation, de communication, de développement des activités et des services de la base du plan d'eau ». Je dois vous dire que c'est extrêmement méprisant pour les cadres, pour les agents territoriaux publics, de tous métiers, qui ont eu à cœur depuis près de 30 ans, de faire vivre ce superbe espace, de nature, de verdure, de détente et de loisirs. Mais il est vrai que maintenant, c'est la formule à chaque fois du comptable en chef, Monsieur CHISS, « ce n'est pas notre cœur de métier ». Comme si dans la fonction publique territoriale, il n'y avait pas 250 métiers différents et je crois dans notre propre Ville, plus de 150 métiers différents. Bien sûr que si, le cœur de métier c'est ce que l'on décide de faire, ce qu'on a la volonté politique de développer. Et pour les dénigrer ces agents publics, qu'allez-vous chercher, ou plutôt qu'allez-vous payer ? Des sociétés spécialisées dans les activités marchandes de loisirs et qui font semblant d'étudier de manière neutre les différentes possibilités de gestion. C'est un peu le McKinsey à l'échelle locale. Parce que quand même Monsieur le Maire, oser demander au cabinet CEG, personne ici, et moi le premier il y a encore quelques heures, je ne connaissais pas ce cabinet, mais on m'a dit que le patron, et je me suis tout à fait renseigné, que le patron de ce cabinet CEG, c'est un Monsieur qui s'appelle Paul-Gérard SERVER, il est aussi le P.D.G., ça ne s'invente pas le mot, la Financière de Sport et Loisir, spécialisée dans les jeux, les parcs de loisirs, les marinas, les discothèques, et P.D.G. d'une kyrielle d'autres sociétés. C'est à ce Monsieur qu'on demande de nous conseiller sur l'aménagement du plan d'eau, en toute neutralité bien sûr. Vous ne trouvez pas quand même que c'est un peu gros ?

Et comme d'habitude, tout ce projet sort du chapeau, sans concertation avec les clubs utilisateurs de la base, avec tous les usagers et tout simplement avec tous les habitants du Beauvaisis.

M.AURY (suite) : Votre seule concertation, mais on le voit dossier après dossier, alors ceux-là vous les concertez, ce sont les cabinets conseils, ce sont les bureaux d'étude, par contre dès qu'il s'agit de la concertation avec les citoyens, terminé, il n'y a rien. Et vous nous sortez une délibération, où vous voulez confier la gestion du site à un délégataire privé, dont les 8 missions, pas moins, seraient, je cite, alors à moins que tout ça, ça fasse l'objet d'un amendement de la majorité et que finalement, nous on en a un autre d'amendement à vous proposer, ce serait : maintenir la régie publique du plan d'eau, donc c'est un gros amendement et ça remplace toute la délib. Mais peut-être que vous allez en avoir d'autres d'amendements, puisque je vois que Monsieur VIBERT en a sorti une du chapeau tout à l'heure. Elle n'était pas préparée encore il y a 48 heures, mais finalement quand les citoyens se mêlent des choses, ça bouscule peut-être un peu la situation. Donc je rappelle les 8 missions, je lis votre délib « développer et diversifier l'offre de loisirs ludiques sur le site ; promouvoir les activités de loisirs ; proposer des offres packagées pour les groupes et les entreprises du territoire ; proposer un calendrier d'ouverture élargi ; s'engager pour la préservation et le respect des contraintes environnementales du site naturel – bon ça c'est la ligne qu'il faut absolument mettre dans toutes les délibérations, déjà votre prédécesseur Monsieur le Maire savait depuis plusieurs années qu'il fallait absolument mettre une petite touche de vert indispensable dans toute délibération – ouverture et fermeture des pôles d'activités en autonomie ; entretien du matériel et des espaces mis à disposition ; recruter et gérer le personnel saisonnier. » Et il semble qu'au Conseil Social Territorial, où les représentants des agents territoriaux sont représentés, il a été répondu par exemple que la baignade rentrerait à l'intérieur de cette délégation, que le personnel saisonnier serait recruté par le délégataire. D'ailleurs, vous ne l'avez pas dit, vous êtes toujours un petit peu timide là-dessus, l'ensemble des représentants du personnel ont voté unanimement contre, ce qui vous a obligé à les reréunir ce midi, puisque c'est la loi, et ils ont revoté à nouveau contre. Donc autant dire que ces 8 missions, c'est la porte ouverte à une privatisation du plan d'eau.

Et donc, nous vous le demandons solennellement, renoncez à cette délibération, ne faites pas seulement un petit amendement. Le plan d'eau ne vous appartient pas, il appartient aux Beauvaisiens. Et c'est ensemble, avec eux, avec elles, et aussi avec tout ces agents publics, avec les associations, que nous devons imaginer l'avenir du plan d'eau, qui doit rester un espace public géré publiquement, afin qu'il reste un espace de liberté, de nature, de détente, de loisirs, calme, un lieu privilégié pour l'enfance et cet espace exceptionnel auquel nous tenons tous.

M. LE MAIRE : Avant de céder la parole à Philippe VIBERT, je reviendrai sur vos propos Monsieur AURY, parce qu'il y a des choses que je ne peux pas laisser passer.

D'abord, quand vous dites que c'est un projet qui sort du chapeau. Non, ce n'est pas un projet qui sort du chapeau parce que je vais vous dire une chose, d'abord, aujourd'hui, on ne vous demande pas de vous positionner sur la D.S.P., c'est-à-dire le contenu de la Délégation de Service Public, on est sur le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public après l'analyse qui a été faite du bureau d'étude. Alors vous portez des jugements de valeurs sur ce bureau d'étude, qui est une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qui a travaillé sur le pour ou contre de savoir si c'est en régie, si c'est Délégation de Service Public, etc. Il se trouve que le résultat porte à ce que, effectivement, on aille plus sur la question de la Délégation de Service Public, c'est pour ça qu'on vous présente cette délibération.

Et cette délibération, elle ne sort pas du chapeau parce que précisément, elle rejoint notre programme, pour lequel nous avons été élus en 2020, dans lequel il était bien dit que nous souhaitions dynamiser les activités sur le plan d'eau du Canada.

M. LE MAIRE (suite) : Et qu'en l'occurrence, il apparaissait, au regard des résultats de cette A.M.O., qu'un délégataire pourrait être mieux à même de reprendre les activités payantes qui ont lieu sur le plan d'eau et donc. Vous avez abordé la question du télési.

Je vous rappelle Monsieur AURY, mais vous n'étiez peut-être pas informé, que le télési, ça a été voté dans une délibération qui date du 14 septembre 2016, à l'unanimité du Conseil Municipal, où effectivement les élus avaient accepté que l'on puisse engager, la société The Wake Garden, sur la mise en place de ce télési. Et je peux vous dire que quand vous dites que je n'écoute pas les Beauvaisiens, c'est faux, parce que j'ai régulièrement des appels de Beauvaisiens qui demandent quand le télési va rouvrir, parce que ce télési était vraiment très demandé par les Beauvaisiens. Le malheur a fait que la crise Covid est passée par là et la société n'a pas pu résister aux difficultés qu'elle rencontrait. C'est bien pour ça, et je suis d'accord avec vous Monsieur AURY, qu'il y a un souci sur la reprise en main de ce télési, mais qui n'est aussi qu'un élément de notre volonté diversifier davantage les activités parce que sur ce point, je suis d'accord avec vous, il est nécessaire de garder ce site, d'abord ce n'est pas un parc d'attraction, c'est une base environnementale, pour que chacun puisse profiter. Et vu la fréquentation qu'on a l'été, je pense qu'il est important d'amener encore des activités différenciées sur ce site. C'est demandé par les Beauvaisiens et c'est dans ce sens que nous voulons travailler.

Maintenant, quand vous dites que nous dénigrons les agents publics en faisant ce choix, je vous dirais que ce sont les agents publics eux-mêmes, les cadres comme vous dites, qui nous ont fait aussi cette proposition d'aller vers une possibilité de déléguer certaines activités à un délégataire. Donc ce n'est pas non plus quelque chose qui est forcément refusé par les agents publics.

M. VIBERT : Je voulais intervenir parce que je suis un peu déçu je pensais que Monsieur AURY était plus au fait de ces dossiers. Il s'avère que là, moi je suis quand même élu depuis 2014, depuis 2008 j'habite le Bois Brulet je connais le plan d'eau du Canada depuis toujours, depuis ma naissance puisque c'est le lieu de promenades avec mes parents et sportives.

Alors, déjà je reviens sur la fermeture de The Wake Garden et l'existence du télési. Les télésis peuvent être viables, il faut aussi qu'ils démarrent correctement. La société The Wake Garden a eu des difficultés, dès le départ : vol de matériel, 2 mois de report de l'ouverture et du coup, une ouverture tardive sur la saison qui lui a fait perdre 2 mois d'activité, et c'était essentiel, il n'a plus eu de trésorerie ; derrière, c'est une activité météo-dépendante qui n'a pas pu perdurer avec 2 saisons qui étaient vraiment médiocres à cause de la météo et derrière le Covid.

Des télésis, certains sont viables, vous le savez, il suffit d'aller sur Verberie. Souvent un télési s'assoit sur une activité annexe, qui peut être un parc aquatique. Un parc aquatique c'est drôlement sympa quand même pour les Beauvaisiens, je crois, il me semble, surtout pour les petits Beauvaisiens qui ont envie de s'amuser en famille. Et justement, c'est pour ça que Monsieur le Maire parlait de développer, et c'est dans notre programme, des activités ludiques familiales et pour tout le monde. Première chose, l'arrêt du télési, un télési peut être viable.

Ensuite, concernant la voile, et là par contre, je n'ai pas apprécié du tout, je vous le dis directement, c'est rare que je m'exprime et vous le savez très bien. Les associations, je suis en lien tout le temps, mais tout le temps, le C.C.K.B. et le C.N.B., je peux vous dire qu'elles ont été consultées ! De plus, la voile, 1993, j'étais licencié au C.N.B., la pratique de la voile au Sud-Ouest ne se fait pas par vent dominant Sud-Ouest. Personnellement, je parle rarement d'un point de vue personnel, mais mon sport passion c'est la voile. J'ai appris en 1981, j'étais à l'école primaire Bois Brulet, en train de faire de la voile sur le plan d'eau, je peux vous dire qu'au Sud-Ouest on ne navigue pas sur le plan d'eau, on n'a rien repris pour la pratique de la voile.

M. VIBERT (suite) : J'ai été surpris ce soir, donc je m'exprime à ce sujet-là, pour aussi dire la vérité, juste la vérité. Les associations ont été consultées et on ne pratique pas la voile de ce côté du plan d'eau parce que c'est un lieu déventé, c'est un sujet que j'avais eu avec Monsieur DEBROE à l'époque, Président du C.N.B., lorsqu'on a ouvert le téléski, puisque le C.N.B. avait été consulté, comme le C.C.K.B., lorsque le projet du téléski a été monté.

Ensuite, toujours concernant les associations et l'activité sur le plan d'eau, le téléski, lorsqu'il a fonctionné, la restauration, l'activité restauration autour du plan d'eau s'est améliorée. Mais c'était aussi là une crainte, ouvrir un snacking de l'autre côté du plan d'eau, est-ce que mon activité va périlcliter ; au contraire, c'est l'inverse ce qui s'est passé. De plus, je vais vous expliquer l'intérêt d'ouvrir le téléski de ce côté-là. Vous parlez beaucoup de sécurisation du site. Plus il y a du passage, mais du passage de familles, d'enfants, les enfants qui passent avec les parents, les grands-parents, qui viennent de ce côté-là, c'est moins de passage pour d'autres personnes capables d'incivilités. Et vous le savez, de ce côté du plan d'eau il y avait des incivilités ; quand le téléski a été ouvert, il y en a eu beaucoup moins, donc on participe là aussi à la sécurisation du site à partir du moment où il y a eu des activités.

Enfin, je le répète, il s'agit ici d'évoquer le mode de gestion, on va se revoir de nombreuses fois à ce sujet-là et bien entendu, il y aura d'autres délibérations où là, on pourra acter le cadre. Ici, il s'agit simplement d'acter le mode de gestion.

MME MARAIS-BEUIL : Ce qui nous dérange dans cette délibération, c'est que nous ne savons pas où vous nous emmenez. Nous ne savons pas ce que vous allez demander dans cette D.S.P., nous ne savons pas quels vont être les projets, d'ailleurs, ce qui me fait douter c'est le temps de cette D.S.P. Vous la prévoyez pour 7 ans, si vous la prévoyez pour 7 ans c'est que vous allez demander à celui qui va prendre une D.S.P. de faire des investissements, pour quels développements de loisirs ? Pour quoi ? Donc voyez, il y a pleins d'interrogations que nous avons.

En plus, Monsieur le Maire, vous nous avez dit que si vous l'aviez fait, c'est à la demande des agents. Or, il me semble que nous venons d'apprendre qu'à midi, ils avaient tous votés contre, donc je ne comprends plus très bien s'ils étaient pour ou s'ils étaient contre, il faudrait savoir ; il me semble plutôt qu'ils sont contre. Alors peut-être qu'effectivement, le cadre A, celui qui discute avec vous, mais peut-être pas l'ensemble des agents. Donc nous voudrions quelques éclaircissements sur jusqu'où vous voulez aller dans cette D.S.P., ce que vous voulez comme développements sportifs, d'animations et de loisirs, comme développement commercial, nous voulons savoir où vous nous emmenez. C'est pour ça que nous sommes contre, parce que vous nous demandez aujourd'hui un blanc-seing sans avoir rien derrière, une page blanche et c'est tout.

M. LE MAIRE : il y a déjà longtemps que vous êtes élue, autant que moi d'ailleurs. Des Délégations de Service Public, vous en avez connu quelques-unes, pour lesquelles vous avez voté. Nous n'en sommes qu'aux prémices de la Délégation de Service Public puisque, comme vous l'a dit Philippe VIBERT, comme je vous l'ai dit aussi, nous lançons le principe d'une D.S.P. On est d'accord ? Bien. Quand on lance une D.S.P., on va forcément avoir, enfin je l'espère, des offres. Et c'est après une question de discussions avec les différents candidats. Nous savons ce que nous voulons faire de la D.S.P., nous y avons répondu d'un point de vue général, sur le contenu de cette D.S.P. qui visait les activités dites aujourd'hui payantes. Nous nous en tenons à cela. Mais quand j'entends des propos qui visent à dire que l'on veut privatiser le plan d'eau du Canada, c'est une fake news. C'est faux, archi faux !

MME MARAIS-BEUIL : Vous avez dit que vous privatisiez et de toute façon, Monsieur le Maire, vous me dites, vous aussi vous avez été, il fut un temps, à discuter sur des D.S.P. Nous voudrions connaître votre projet. Nous ne le connaissons pas. Vous nous parlez développement d'activités de loisirs, développement commercial, mais votre projet, où est-il ? Effectivement, on peut parler d'une D.S.P. mais sur un projet concret, le projet, il n'est pas construit. Donc, vous allez faire une D.S.P. sur un projet qui n'est pas encore construit et vous le construirez après, avec le délégataire. C'est là où je ne suis pas d'accord. Vous devez présenter un projet au délégataire, ils vont se prononcer, ils vont postuler mais le projet doit être défini. Et je vous le redis, aujourd'hui, ce projet n'est pas défini.

M. LE MAIRE : J'entends bien que vous vouliez avoir des précisions sur nos intentions et d'ailleurs, je vais vous répondre avant mise au vote de cette délibération. Mais Madame BEUIL, on est bien dans la définition du lancement d'une Délégation de Service Public, nous allons recevoir des candidats et le projet sera aussi défini, précisé, en fonction des offres que nous aurons reçues. Et il y a peut-être des sujets sur lesquels nous aurons l'occasion de débattre inévitablement, puisque je crois que le 11 mai, il y aura une commission prévue à ce sujet. Donc, voilà ce que je voulais vous préciser. Aujourd'hui, nous savons jusqu'où on veut mener cette Délégation de Service Public, sur les activités payantes. C'est vraiment, aujourd'hui, le lancement même de ce principe de comment on va gérer ces activités payantes et comment on veut, en fonction des offres que nous aurons reçues, qui seront acceptables ou non, développer, diversifier ces activités.

M. CHISS : Je voudrais juste apporter une petite précision Madame BEUIL, il y a une différence entre un marché public et une Délégation de Service Public, vous le savez bien. Comme le disait Franck PIA, vous connaissez depuis longtemps le fonctionnement des procédures de marchés publics. Dans le cadre d'un marché public, nous définirions, nous, intégralement le contenu du projet. Et d'ailleurs, nous avons hésité entre les deux et nous avons volontairement choisi, et nous vous proposons, le mode de gestion de Délégation de Service Public pour justement que nous ayons des propositions, et dans le cadre qui est défini par la délibération qui est très clair, on en parle depuis suffisamment longtemps. Et je pense que Philippe VIBERT et le Maire vous ont donné suffisamment d'explications pour vous rassurer sur le cadre qui est expressément donné dans la délibération. Et dans ce cadre qui est expressément donné dans la délibération, nous laissons justement la liberté au délégataire de nous faire des propositions pour avoir le maximum de possibilités. Et charge à nous, après, de les étudier. Vous aurez d'ailleurs certainement l'occasion d'y travailler en commission thématique sur le sujet avant le vote définitif de la Délégation de Service Public et du contrat. Nous sommes simplement dans la procédure normale. D'ailleurs, c'est passé en Commission Consultative des Services Publics Locaux, nous sommes dans le cadre de la procédure normale et c'est bien une Délégation de Service Public et pas un marché public. D'où le fait que le cadre est posé par cette délibération mais pas au-delà.

MME SECK : Je vous remercie. Nous, ne nous comprenons pas l'objet de cette délibération, pourquoi d'un coup, elle sort du chapeau, quel est l'objectif ? C'est quoi, c'est de faire venir plus de monde, de faire du chiffre, quel est l'objectif de cette D.S.P. ? Moi je voudrais demander, par contre, si l'objectif c'est de faire venir du monde, est-ce que parmi nous, ici, parmi les conseillers, il y en a qui sont allés l'été dernier, ou au printemps dernier, pique-niquer au plan d'eau du Canada ou passer la journée au plan d'eau du Canada ?

MME SECK (suite) : Il y a un problème au plan d'eau du Canada, si vous voulez peut-être faire venir un peu plus de monde, je ne sais pas si vous en avez eu conscience, pour ceux qui ont hoché la tête, et moi, je vous ai déjà interpellés sur ce problème et ce qui m'a été répondu c'est qu'il y aura un article dans le B.N.T., on a un gros problème de frelons asiatiques, qui ont envahi également le plan d'eau du Canada. Allez y pique-niquer, allez-y passer la journée en famille avec vos enfants, et vous verrez ce qu'il en est. Alors peut-être que déjà, avant d'essayer d'attirer les gens avec des activités comme des ballons gonflables qui vont être énergivores, peut-être déjà régler les problèmes actuels.

M. LE MAIRE : Le frelon asiatique, Madame SECK, c'est un sujet qui est un peu général sur la Ville et d'ailleurs sur tous les territoires. Et croyez bien que les services sont, et Mamadou LY, c'est un sujet qu'il suit de très près. Il y a des initiatives qui vont être prises en ce sens, on est bien d'accord que ça concerne la sécurité de nos concitoyens. C'est un sujet qu'on est en train de traiter Madame SECK. Monsieur AURY.

M. AURY : 1/, d'une part, par rapport à Monsieur VIBERT, j'ai plutôt l'habitude de travailler les délibérations et les propos qui étaient les miens tout à l'heure l'ont été suite à des échanges avec différents acteurs historiques ou actuels du plan d'eau, donc je n'ai rien inventé. 2/, parce qu'à chaque fois on fait un petit peu... le Covid a bon dos, de fait, c'est factuel ça mais l'activité du télésiège s'est arrêtée avant le Covid, c'est 2017, 2018, 2019 et ensuite c'est liquidation judiciaire, ça n'est pas le Covid. 3/, et c'est pour moi l'essentiel, parce que ça, vous l'avez éludé, quelles sont les activités qui ne peuvent être accomplies par des agents publics ? Quelles sont les activités sur ce plan d'eau qui ne peuvent pas relever du service public ? Que font mal les agents publics actuels de différents métiers et qui, depuis 30 ans, travaillent sur ce site, y compris en s'occupant d'activités que vous appelez payantes ? Enfin je veux dire, c'est le service public, oui, pour certaines activités il y a des tarifs qui sont payants mais c'est géré dans le cadre public. Donc qu'est-ce qui a changé, qu'est-ce qui fait que ces agents publics, aujourd'hui, ne pourraient plus accomplir ces missions ? Et puis effectivement, on ne comprend pas très bien la durée. D'ailleurs dans l'étude qui est jointe, il était conseillé une durée plus courte, 5 ans. Vous, vous passez à 7 ans. On n'a pas d'éléments sur quel budget, qu'est-ce que va mettre la collectivité ?

Et puis, vous le dites, on va discuter avec la société, la société évidemment, elle, son but ça va être de développer le maximum d'activités qu'elle va pouvoir marchandiser pour pouvoir rentabiliser son activité, je ne vais lui en faire le reproche, elle va venir pour ça. Et donc, il n'y a rien dans la délib qui cadre cela et en quelque sorte, vous nous demandez de vous donner ce soir un chèque en blanc. Mais vu les autres expériences, on n'a vraiment, vraiment, vraiment pas envie de vous donner un chèque en blanc.

M. LE MAIRE : Non Monsieur AURY, ce n'est pas un chèque en blanc puisque justement, c'est dans le cadre des discussions avec les différents candidats, dans les conditions que nous définirons, c'est nous qui les définirons les conditions. Ali SAHNOUN voulait intervenir également.

M. SAHNOUN : Monsieur AURY, pour répondre à vos interrogations.

Quand vous dites, quelles sont les activités que ne peuvent pas reprendre en charge nos agents, vous savez, cet équipement, parce que le point principal c'est le télésiège, cet équipement coûteux que nous avons racheté pour éviter qu'il ne soit revendu entre sociétés et qu'il soit utilisé n'importe comment, nous avons souhaité le racheter.

M.SAHNOUN (suite) : Maintenant, cet équipement qui nous a coûté la somme que vous avez annoncée tout à l'heure, nous n'allons pas nous asseoir dessus. Et en reproposant cette délégation, cet équipement va faire partie, va être proposé au nouveau délégataire, et vous savez très bien que c'est une activité spécifique et les agents de la collectivité, les agents du plan d'eau, ne sont pas spécialistes de cette activité. C'est une activité à risque, c'est une activité dont nous n'avons pas les compétences par rapport à nos agents. Et au plan d'eau du Canada, nous avons quelques agents qui gèrent l'installation mais du personnel technique, sportif, nous n'en avons pas. Nous avons un brevet d'État Voile et c'est tout ce que nous avons, tout le reste ce sont des techniciens et des administratifs.

M. AURY : Effectivement il y a eu pas mal d'emplois qui ont été supprimés dans les activités sportives de la Ville. Il y a très peu aujourd'hui d'éducateurs sportifs, Monsieur SAHNOUN en sait quelque chose, et pourquoi on ne pourrait pas recruter les personnels qui pourraient gérer ce téléski, si on souhaite poursuivre cette activité ? C'est un faux sujet, il y a tous les métiers qu'il faut dans la fonction publique territoriale.

M. SAHNOUN : Monsieur AURY, vous savez très bien que la carrière professionnelle a une fin, la plupart des éducateurs sportifs que nous avons sur le plan d'eau sont partis en retraite et j'en fais partie. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons plus d'agents, des professionnels du sport.

M. AURY : Il faut embaucher.

MME LUNDY : Je serai assez brève parce que beaucoup de choses ont été dites, donc vous ne serez pas surpris. Mais je réagis à vos propos, Monsieur le Maire, tout à l'heure, excusez-moi mais vous n'êtes pas dans la réalité. C'est le passage en force permanent. Tout à l'heure, vous nous avez parlé mais vraiment, vous avez utilisé les mots de bienveillance, de sens de l'écoute, moins de 5 minutes après avoir empêché le passage de notre motion en début de Conseil, comme c'est le cas à chaque fois. Moins de 5 minutes après. Et donc on s'interroge, on aura le débat tout à l'heure sur l'école et la fermeture de l'école Emile Foëx et moi, ce qui m'a toujours frappée, je me suis dit, ils avancent cette mesure avec beaucoup de détermination et au nom de quelle légitimité finalement. Puisque la fermeture de l'école Emile Foëx n'a jamais été présente dans votre programme municipal. Et en fait, je comprends Monsieur le Maire, je comprends puisque quand vous dites, ça ne sort pas du chapeau, quand on parlait de dynamiser les activités sur le plan d'eau du Canada, ça voulait dire en fait privatiser. Donc, vous avez une vision très très large et une interprétation très large du programme. Donc je ne doute pas que, quand pendant l'élection en 2020, vous parliez de tout faire pour la réussite éducative des petits Beauvaisiens, vous parliez aussi de fermer une école. Et quand vous parlez de dynamiser le plan d'eau du Canada, ça veut dire privatiser le plan d'eau du Canada. Et en plus, après ça, vous osez nous accuser de mensonges. Alors nous travaillons nos dossiers, nous aimons en débattre, et surtout nous aimons en débattre dans de bonnes conditions. Et pour en débattre dans de bonnes conditions, il aurait été préférable que nous puissions avoir dans un premier temps le débat sur la fermeture de l'école Emile Foëx et que nous puissions aborder cette question importante en prenant le temps, après des commissions thématiques qui auraient abordé cette question, et le faire dans un climat un peu plus apaisé et serein.

M. SALITOT : Lorsqu'on parle de légitimité, Madame LUNDY, on est d'accord que la première légitimité en démocratie c'est le vote ? D'accord. Par le peuple et pour le peuple, c'est-à-dire que ce Conseil Municipal qui a été élu autour de cette table, Il faut savoir, soit vous voulez la démocratie, dans ce cas-là j'ai le droit de m'exprimer, soit vous ne la voulez pas et dans ce cas-là je me tais. Oui, mais ils ont des représentants, vous êtes autour de la table donc vous représentez une part des Beauvaisiens. Sauf que je rappelle que cette équipe municipale qui est majoritaire, elle est majoritaire parce que nous avons gagné les élections. Et c'est le principe de la démocratie représentative qui est la République de notre pays. Si vous n'en voulez plus, vous avez le droit de voter pour des représentants qui viendront faire une constituante sur une autre République, mais ce n'est pas le cas ce soir, et nous sommes dans une démocratie représentative, qu'elle ait ses défauts ou pas. Et je pense que quand on parle de démocratie et de débats apaisés, la première chose, c'est de ne pas se faire huer, de ne pas huer les représentants de la République, les élus qui sont d'ailleurs, je tiens à le dire, des citoyens aussi, ici autour de cette table, il n'y a quasiment personne qui vit de la politique autour de cette table, nous sommes des gens qui travaillons et après notre travail, nous venons prendre du temps pour la collectivité parce que nous croyons dans un projet, un projet municipal que nous avons défendu. Alors quand on se fait insulter en plein Conseil, quand on nous dit « on vous retrouvera », parce que c'est ce qui s'est dit jeudi soir, quand on nous dit ça, à des élus de la République, et qu'on instrumentalise la colère, et on peut comprendre qu'il y ait de la colère dans le pays, mais quand on vient instrumentaliser cette colère, je suis désolé, il n'y a plus de débat démocratique et ce sont les extrêmes qui gagnent et on le voit bien !

M. NARZIS : Monsieur SALITOT, toujours en renfort zélé de Monsieur le Maire, même quand il est en grandes difficultés. Alors, je vais reprendre point par point tes propos, puisqu'on se tutoie. On va faire les choses correctement. L'arrogance, parce que je vais t'expliquer quelque chose, quand tu dis que tu as une légitimité démocratique, on va jusqu'au bout, l'arrogance, « nous avons gagné les élections donc nous faisons ce que nous voulons », parce que c'est ça ce que ça veut dire. Donc clairement, quand tu dis, « nous avons gagné les élections donc nous faisons ce que nous voulons ». Je vais être clair, oui il y a eu un projet porté par une tête de liste qui s'appelait Caroline CAYEUX, qui n'est pas Maire ce soir. Je tiens à dire que dans le projet, il n'y a pas la fermeture de l'école Emile Foëx, il y avait même « nous investirons dans les écoles de manière massive », c'était écrit noir sur blanc dans le projet de Beauvais. Vous prenez la décision de fermer une école, ça n'a jamais été dans votre projet. La dynamisation du plan d'eau par une délégation, une privatisation, tout ce qu'on en veut, ça n'a jamais été dans votre projet. Tu mélanges tout. Et puis on va dire les choses très concrètement, puisque tu parles de légitimité, l'élection de 2020, c'est 35 % de participation. L'élection de 2014, municipale, c'est 62 ou 63 % de participation. En clair, le Covid a privé la très grande majorité des électeurs Beauvaisiens d'expression, parce qu'il y avait la peur, parce qu'il y avait des consignes contraires du Gouvernement, bref, c'était le bazar à tous les étages. La réalité c'est ça, 35 % des électeurs ont décidé de ce que serait le mandat dans les 6 ans à venir, entre 2020 et 2026. Je te dis ça parce qu'il faut nuancer les choses, les choses il faut les nuancer. Et c'est pour ça que l'on dit, quand on engage des questions comme la fermeture, qui sont des débats qui touchent profondément les Beauvaisiens, justement, cette légitimité faible, elle doit interroger, elle doit vous interroger, et si vous ne vous interrogez pas, alors c'est de l'aveuglement.

M. NARZIS (SUITE) : L'autre élément, parce que je vais essayer de traduire tes propos, que grosso-modo, la salle qui est là, c'est une salle qui est partisane, c'est-à-dire qui est favorable à l'opposition de gauche et écologique de Beauvais. Je vais te dire une chose, quand on a 265 enseignants, dont je sais dans la liste de ces enseignants-là qu'il y a des gens qui ont voté pour vous, je connais les noms, qui vous ont soutenus pendant des années et qui sont scandalisés par la fermeture de Foëx, tu ne peux pas dire que les gens qui sont dans cette salle, j'en connais plein qui n'ont pas voté pour nous aux élections, tu ne peux pas dire que cette salle-là est favorable à l'opposition. C'est votre décision qui a fait qu'une partie des Beauvaisiens a réagi, quelle que soit leur couleur politique, tu ne peux pas dire ça, tu me rappelles tellement Emmanuel MACRON dans ta manière de gérer les choses. C'est-à-dire, je dis, j'écoute mais je ne traduis pas l'écoute, je ne traduis pas ! C'est scandaleux de comprendre et de parler des gens comme ça. On ne parle pas des gens comme ça. Moi, je vais te dire une chose, je pense que dans les gens qui sont là dans la salle, en réalité, une grande partie n'a pas voté pour nous, elle a voté pour vous et elle est déçue, profondément déçue de voir ce que vous avez fait de ce vote ! C'est ça la réalité et c'est ça que vous vous prenez en pleine face !

M. SALITOT : C'est trop facile de ramener sur le plan national chacun des débats municipaux. Je suis désolé, tu veux qu'on se tutoie, je n'ai jamais nié à aucun citoyen le droit de s'engager et de s'exprimer, je n'ai jamais fait preuve d'arrogance dans la gestion des dossiers, je vous consulte à chaque fois.

En me caricaturant et en caricaturant les élus qui sont autour de cette table, tu es en train de participer à cette fracture républicaine.

M. NARZIS : C'est toi qui a caricaturé, tu l'as fait juste avant, je ne t'ai rien dit te concernant, c'est toi qui a caricaturé l'opposition.

M. LE MAIRE : Bon, maintenant chers collègues, on va arrêter les débats sur ce sujet, on va reprendre la question de la délibération numéro 4.

MME SECK : Rapidement pour indiquer à Monsieur SALITOT que s'il y a une crise démocratique au sein de la Ville, et on voit qu'il y a une crise démocratique puisque les gens s'expriment et sont mécontents, et ils ont le droit de le faire, malgré le fait que vous soyez majoritaires, mais il y a un moyen très simple aussi démocratiquement de régler le problème, faites un référendum tout simplement.

MME CLINCKEMAILLIE : Si je résume la situation et tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant, en fait, une erreur a été commise en 2017 avec l'installation du téléski-nautique et maintenant, pour rattraper cette erreur, vous nous proposez d'en commettre une autre. Et vous nous demandez d'en voter le principe sans connaître exactement les conséquences de ce vote. Pour nous, ce sera non.

M. LE MAIRE : Ce que je voulais dire, mes chers collègues, c'est qu'il est hors de question, comme cela a pu être affirmé par certains d'entre vous, de privatiser le plan d'eau, c'est une malhonnêteté intellectuelle. Je vous le rappelle de manière très claire et précise, l'objectif, le plan d'eau du Canada est aujourd'hui en partie gratuit, il est en partie payant, c'est un fait, et cela continuera comme avant.

M. LE MAIRE (SUITE) : Non, il ne faudra pas payer pour rentrer au plan d'eau, non il ne faudra pas payer pour se promener au plan d'eau, pour profiter du plan d'eau, pour faire le sport, comme nombreux le font notamment le dimanche, non il ne faudra pas payer pour le barbecue, non il ne faudra pas payer dans tous ces lieux de rencontre. C'est très clair, et je souhaite que les journalistes ici-présents dans la salle puissent vraiment retranscrire de manière très précise pour les lecteurs. Oui, le plan d'eau est déjà payant pour certaines activités, telle que la baignade. Et je vous rappelle d'ailleurs qu'il y a la carte BOP pour les plus jeunes, elle restera effective, et les jeunes pourront continuer à fréquenter cette baignade, qui est un lieu de respiration, notamment l'été. Voilà pour conclure sur le sujet, maintenant je vais mettre aux voix cette délibération.

M. AURY : La meilleure garantie c'est de le laisser en régie publique. Puisque vous l'indiquez aujourd'hui, ça fonctionne comme ça, tout le monde est content, donc pourquoi voulez-vous changer ? Pourquoi aujourd'hui, considérez-vous que les agents publics ne font pas leur boulot et qu'ils ne seront pas capables d'assumer demain ces activités ? Et puis, je rassure Monsieur SAHNOUN, si au fur et à mesure des départs en retraite on ne remplace pas, ça va devenir inquiétant pour notre Ville, tous secteurs confondus. J'espère qu'au fur et à mesure, on remplace, c'est très très bien qu'Ali SAHNOUN soit en retraite et on est en ce moment nombreux à descendre dans la rue pour qu'on ne recule pas l'âge de la retraite mais il faut aussi embaucher évidemment. Et donc embaucher des agents publics, plutôt que de confier d'une manière totalement aventureuse et floue ces activités à une société privée dont on ne sait rien et qui va nous entraîner dans l'aventure, et vous reviendrez le bec enfariné nous demander, dans quelques années, d'éponger les dettes, la faillite, ou ainsi de suite de cette société, comme c'est trop arrivé ces derniers temps.

M. LE MAIRE : Nous allons nous prononcer sur le lancement de cette procédure de Délégation de Service Public.

Il y a 10 votes contre et les autres sont pour.

La délibération est adoptée à la majorité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0069

Finances - Compte de gestion 2022 du comptable – Approbation

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit au maire avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante, qui arrête les comptes au plus tard avant le 30 juin de l'exercice.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 ;

Considérant qu'après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de Beauvais a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur ;

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le SGC de Beauvais (cf. extrait compte de gestion joint) ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le trésorier municipal n'appellent aucune observation, ni réserve ;
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 38

Abstention : 7

5 – FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 DU COMPTABLE – APPROBATION

M. CHISS : La délibération numéro 5 concerne l'approbation du compte de gestion qui a été dressé par le trésorier municipal, pour dire simplement qu'il correspond aux résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes, que je vais vous présenter dans la délibération suivante.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, donc je mets au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. AURY : Sur le compte de gestion, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Donc il y a 7 abstentions. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
Maintenant, je vais laisser la présidence à mon collègue Premier Adjoint, Lionel CHISS, pour la présentation du compte administratif et aussi le vote du compte administratif, auquel bien sûr je ne participerai pas.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0068

Finances - compte administratif 2022 des budgets principal et annexes

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 03/02/2022 approuvant les budgets primitifs 2022, et 28/06/2022, 29/09/2022, 08/12/2022 adoptant les décisions modificatives,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu les documents budgétaires conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M4, et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes de la ville, arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

=====

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	9.730.282,95
Dépenses exercice	82.066.024,05	Recettes exercice	89.857.750,16
Total :	82.066.024,05	Total :	99.588.33,11
		Résultat (excédent)	+17.522.009,06

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	6.355.887,25		
Dépenses exercice	27.165.954,03	Recettes exercice	35.332.410,71
Total :	33.521.841,28	Total :	35.332.410,71
		Résultat (excédent)	+1.810.569,43

Résultat de clôture : +19.332.578,49

Restes à réaliser - Investissement.

Dépenses		Recettes	
reports	7.020.351,18	reports	1.530.311,28
Solde restes à réaliser	-5.490.039,90		

Résultat cumulé : +13.842.538,59

BUDGET ANNEXE - REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE=====

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	30.563,87
Dépenses exercice	651.245,10	Recettes exercice	723.524,73
Total :	651.245,10	Total :	754.088,60
		Résultat (excédent)	+102.843,50

Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'exécution N-1	349.287,13
Dépenses exercice	281.686,05	Recettes exercice	80.239,98
Total :	281.686,05	Total :	429.527,11
		Résultat (excédent de finant)	147.841,06

Résultat de clôture : +250.684,56

Restes à réaliser - Investissement.

Dépenses		Recettes	
reports	15.841,07	reports	0,00
Solde restes à réaliser	15.841,07		

Résultat cumulé : +234.843,49

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT

AGEL=====

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses exercice	914.994,29	Recettes exercice	925.000,00
Total :	914.994,29	Total :	925.000,00
		Résultat (excédent)	10.005,71

Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'exécution N-1	935.004,71
Dépenses exercice	935.000,00	Recettes exercice	914.994,29
Total :	935.000,00	Total :	1.849.999,00
		Résultat (excédent)	914.999,00

Résultat de clôture : +925.004,71

Restes à réaliser – néant -

Résultat cumulé : +925.004,71

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DE LA LONGUE

HAIE=====

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	244.229,78
Dépenses exercice	12.168,87	Recettes exercice	78.000,00
Total :	12.168,87	Total :	322.229,78
		Résultat (excédent)	310.060,91

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	66.523,18		
Dépenses exercice	0,00	Recettes exercice	12.168,87
Total :	66 523,18	Total :	12.168,87
Résultat (besoin de financement)	-54.354,31		

Résultat de clôture : +255.706,60

Restes à réaliser – néant -

Résultat cumulé : +255.706,60

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 35

Votes contre : 7

Abstention : 3

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2022 du budget annexe Elispace.

Vote pour : 35

Abstention : 10

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2022 des budgets annexes Lotissement Agel et Lotissement Longue Haie.

Vote pour : 38

Abstention : 7

6 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

M. CHISS : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous allez avoir, en même temps que mon propos, un diaporama rapide qui va reprendre les principaux chiffres du compte administratif 2022, qui ne suivront pas forcément mon propos de manière précise mais vous retrouverez les chiffres et les grandes lignes, pour que vous puissiez être le plus en transparence possible, parce que j'ai entendu parler de transparence en ce début de Conseil Municipal. Et en tout cas, en ce qui concerne les budgets et les comptes, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et sur lequel nous travaillons beaucoup.

Et je suis un peu chagriné d'ailleurs que Madame LUNDY n'ait pas rappelé que nous avons aussi fait des commissions thématiques à la Ville sur le budget et sur le Débat d'Orientations Budgétaires, mais il n'y en a que pour Loïc BARBARAS, c'est comme ça.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce soir, comme il est prévu par la loi, nous allons examiner les comptes administratifs de la ville de Beauvais pour l'exercice budgétaire de l'année 2022 et vérifier ensemble que nous avons exécuté correctement ces différents budgets votés. Nous allons examiner les comptes du budget principal, de la régie d'exploitation Elispace et des lotissements Longue Haie et lotissement Agel. Et je conclurai par la consolidation des résultats.

En ce qui concerne d'abord le rapport général sur le budget général et le budget principal. 2022 peut être considérée comme une année de reprise de l'activité quasiment normale et les comptes de notre collectivité en témoignent. Je veux particulièrement saluer ici, tout comme l'an dernier, l'ensemble des services et mes collègues élus de la majorité qui ont su, après 2 années marquées par la pandémie et toutes ses conséquences, continuer à assurer un service public de qualité car il ne faut jamais oublier la réalité du terrain qui se cache derrière les chiffres. Les comptes 2022 révèlent particulièrement, je dois le dire, la solidité de notre gestion. Nous avons su faire le dos rond en 2020 et 2021, pour être plus forts à compter de 2022, afin de déployer notre programme et notre P.P.I. C'est aussi le reflet de la volonté de notre Maire de protéger les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens avec le plan de solidarité inflation, le maintien de tarifs municipaux peu élevés et une aide conséquente à notre C.C.A.S. pour lui permettre d'affronter la crise et de soutenir les plus modestes et les plus fragiles d'entre nous.

Revenons maintenant aux chiffres, les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 89,3 millions d'euros, vous avez le camembert sous les yeux, sont en progression de 3 % par rapport à 2021. Nos recettes fiscales progressent légèrement par rapport à 2021 et s'élèvent à 61,5 millions d'euros. Ce sont les contributions directes qui progressent le plus, de 1,1 million d'euros, principalement du fait de la revalorisation des valeurs locatives ; elles représentent 45 % de nos recettes de fonctionnement. On constate également une évolution favorable des dotations et autres subventions de près de 1,4 million d'euros entre 2021 et 2022, ce chiffre intégrant les compensations fiscales de la part de l'État, qui s'élèvent à près de 3,5 millions d'euros.

Je suis heureux de constater que ce que je dis intéresse beaucoup Madame LUNDY.

Il est important de noter que les produits de service ont retrouvé leur niveau de 2019, à près de 4,8 millions d'euros, exception faite de la baisse de nos recettes de cantine, du fait de la mise en place du demi-tarif cantine qui représente un gain de pouvoir d'achat de plus de 500 000 € par an pour les Beauvaisiens.

M.CHISS (SUITE) : Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'affichent maintenant, s'élèvent à 74,6 millions d'euros, en augmentation de 4,3 millions d'euros par rapport à 2021, ce qui est important, soit + 6 %. Elles progressent ainsi plus vite que nos recettes. Les charges à caractère général progressent de 1,1 million d'euros, du fait de la reprise des activités et des premiers effets de l'inflation qui ont commencé à se faire sentir sur 2022. Les charges de personnel progressent, elles, de 3,15 millions d'euros, du fait là aussi du retour à la normale des activités de la collectivité, mais aussi des décisions nationales de revalorisation des salaires de la fonction publique et également de la mise en place de notre plan municipal pour le pouvoir d'achat de nos agents. Ainsi, notre résultat d'exécution s'élève à 7,8 millions d'euros ; et notre résultat cumulé de fonctionnement, intégrant la reprise des résultats antérieurs, passe de 22,8 millions d'euros à 17,5 millions d'euros, nous permettant de recouvrer un autofinancement satisfaisant, que vous avez sous les yeux, 13,8 millions d'euros d'autofinancement brut, mais conformément à nos perspectives, en baisse de plus de 11 % par rapport à 2021.

Dans le même temps, le rythme de nos investissements s'est accéléré. Ainsi, nos dépenses d'équipement se sont élevées à près de 17 millions d'euros et ont concerné à la fois des opérations de voirie ou de maintenance, mais aussi des projets phares de notre programme, comme la rénovation urbaine qui monte en puissance sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien, la restructuration de la piscine Bellier, ou encore la rénovation de nos écoles pour près de 730 000 € sur l'année 2022. Le bon niveau d'autofinancement que nous atteignons, combiné avec des recettes d'investissement en hausse de près de 4 millions d'euros par rapport à 2021, nous a permis de ne pas nous réendetter en 2022, et ainsi de préserver et renforcer nos capacités d'investissement pour la deuxième partie du mandat qui verra l'accélération de la réalisation de notre P.P.I. Cela nous permet d'atteindre un encours de dette, à fin 2022, de 43,7 millions d'euros, en baisse significative par rapport à 2021. Ainsi, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, l'encours de la dette par habitant est de 748 €, très en-deçà de la moyenne de la strate de 1 360 €. C'est une très bonne nouvelle d'être très en deçà de la strate pour l'endettement par habitant de notre Ville, et c'est le signe surtout, je pense, d'une bonne gestion qui nous permet de conforter nos marges de manœuvre afin de réaliser notre ambitieux P.P.I. Le budget principal présente donc un résultat d'exécution positif sur la période de 15,9 millions d'euros, et en cumul de 13,8 millions d'euros, comprenant un excédent de besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 3,7 millions d'euros. Les budgets annexes n'appellent pas eux de commentaire particulier.

Ces résultats positifs sont rassurants. D'abord, parce qu'ils démontrent notre maîtrise des finances de notre collectivité par gros temps. Parce que je peux vous dire que 2020 et 2021, c'était du gros temps car nous venons de passer 3 années hors normes. Ils sont aussi rassurants car, grâce à une gestion rigoureuse et prudente, vous avez ici le détail des investissements sous les yeux par nature de programme ; nous préservons toutes nos capacités d'investissement pour l'avenir dans le contexte inflationniste que nous connaissons depuis plus d'un an maintenant. Ces comptes administratifs démontrent une nouvelle fois la solidité de notre budget et la rigueur avec laquelle l'argent des Beauvaisiens est utilisé. Les effets combinés de la reprise économique mondiale, de la guerre en Ukraine, nous ont fait entrer dans une zone de turbulences inattendues et sans précédent depuis bien longtemps, dérégulant bon nombre de nos repères. Dans ce contexte, la solidité de nos comptes est une force qui nous permet de piloter au plus près les finances de la collectivité et de prendre les meilleures décisions.

M.CHISS (SUITE) : Notre projet de mandat, qui s'inscrit dans G.A.I.A., notre pacte pour une ville plus verte, monte également en puissance, et les 4 grands axes majeurs de ce projet, prendre soin de la nature, de l'humain, de notre Ville et promouvoir une administration durable, comme vous l'avez vu sur le slide précédent, prennent toute leur dimension concrète dans nos politiques publiques à destination des Beauvaisiens. Nous respectons avec beaucoup de précision, contrairement à ce qui a été dit précédemment, le mandat qui nous a été confié par le corps électoral beauvaisiens, nous respectons notre programme et nous le traduisons en actes concrets, en engagements budgétaires réels.

Je vous demande donc de voter favorablement à l'adoption de ce compte administratif 2022. Je vous remercie de votre attention.

MME MARAIS-BEUIL : Mes chers collègues, même s'il est heureux de constater des recettes de fonctionnement en augmentation, cela est dû principalement au chapitre 73, impôts et taxes, que vous aviez prévu à 59 976 000 et qui est à 61 490 166, principalement dû à une augmentation des bases fiscales, et donc directement pris dans la poche des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens. Mais force est de constater que les recettes ont été plus importantes que prévues, car vous aviez inscrit 87 430 688 au B.P., contre 89 857 750 réalisés. Très bien, les recettes sont beaucoup plus importantes. En parallèle, vous aviez prévu la même somme en dépenses, 87 430 688, mais vous n'avez dépensé que 82 066 024 €. Vous avez économisé sur presque tous les postes, et principalement sur les charges de personnel et les charges financières.

Quelques lignes méritent pourtant d'avoir des compléments d'information, comme par exemple la ligne prestations de services qui passe de 1 878 922 en 2020, à 1 770 171 en 2021, et ô miracle, à 2 173 399 en 2022. Auriez-vous fait appel à des cabinets conseil, peut-être ? C.E.G. peut-être, comme pour le Conseil sur le mode de gestion du plan d'eau du Canada et d'autres encore. De même, la ligne communication est passée de 269 672 en 2020 à 326 577 en 2022. Qu'avez-vous fait de plus entre 2020 et 2022 ?

J'ai d'ailleurs une question à vous poser par rapport aux recettes de fonctionnement. Dans le règlement intérieur de la restauration scolaire, il faut qu'il y ait 3 jours consécutifs d'absence de l'enseignant, et donc 3 repas consécutifs non pris, pour que les repas ne soient pas facturés. Donc je résume, vous facturez toujours 2 repas consécutifs non pris à tous les Beauvaisiens et Beauvaisiennes, alors que le contexte actuel nous montre une diminution du pouvoir d'achat de chacun.

Regardons la section investissement. Nous constatons immédiatement que le taux de réalisation n'est que de 71 %. Nous avons voté, au B.P. 2022, 37 752 713 € d'investissement, et seulement 27 165 954 € ont été réalisés. Avec principalement 70 % de réalisation pour le chapitre 21, immobilisations corporelles, et un taux de 59 %, très bas, pour le chapitre 20, immobilisations incorporelles, et pour le chapitre 23, constructions en cours. Au vu de ces chiffres, il est facile, et cela aurait été surprenant autrement, que vous ne diminuiez pas le recours à l'emprunt, puisque vous avez diminué largement l'investissement. De plus, que s'est-il passé pour que ce taux soit si faible ? Cela ne peut pas être, comme vous l'avez dit pour les années précédentes, le Covid. Qu'est-ce qui a motivé cette réalisation si faible ?

Maintenant, regardons le détail des projets prévus en 2022 et réalisés et constatés au C.A. 2022. Vous avez des grands chapitres. Prendre soin de la nature, nous avons voté 5 243 838 €, mais seulement, dans votre C.A., réalisé, pour prendre soin de la nature, que 2 178 300. Réduction, si nous regardons bien, de l'embellissement des espaces verts et... ah oui, mais là c'est encore mieux, disparition des travaux du Centre Technique Municipal.

MME MARAIS-BEUIL (SUITE) : Ah non, je me trompe... Ces travaux du service technique, vous les avez changés de chapitre. Effectivement, c'est facile et très compliqué d'analyser quand vous prévoyez dans un chapitre et puis qu'au moment du C.A., vous le basculez dans un autre chapitre, nous le reverrons. Prendre soin de l'humain est à peu près correct. Prendre soin de la Ville, pareil, grande diminution. Nous avons voté 8 657 916 au B.P. 2022, et nous ne retrouvons au C.A. que 7 129 444. Et puis, prévoir une administration durable, c'est là d'ailleurs que les travaux du Centre Technique, nous les retrouvons. Ils ont donc basculé du premier chapitre au dernier. C'est facile, vous truquez un peu les chiffres, vous truquez un peu l'analyse des chapitres, et ça, c'est très désagréable. C'est très désagréable parce que vous n'arrêtez pas de nous parler de votre plan, à chaque fois bien cadré, et puis, quand on lit votre budget, ça passe de l'un à l'autre. Il serait dorénavant important que cela soit respecté entre le B.P. et le C.A., ce serait déjà bien, que cela ne passe pas au gré du vent de chapitre en chapitre, faussant l'analyse, ou bien peut-être pour renforcer un chapitre que vous ne voulez pas voir diminuer au gré d'un autre.

Pour conclure, c'est un budget en baisse, malgré tout ce que vous pouvez nous dire, Monsieur CHISS, par rapport au B.P. 2022, puisqu'en taux de réalisation, il n'a que 71 %, principalement. Et nous aimerions que le B.P., que vous nous demanderez de voter dans les années suivantes, soit le reflet un peu plus juste des investissements que vous désirez faire, car sinon, et je n'oserais le croire, je n'oserais penser que les budgets que vous nous faites voter ne soient pas sincères.

M. CHISS : Madame BEUIL, vous savez bien que les budgets que nous votons sont évidemment sincères. Je répète, et d'ailleurs nous avons eu des commissions pour travailler sur ce sujet, que quand nous préparons un budget, nous le préparons de la manière la plus prudente possible. Qu'est-ce que ça veut dire prudent ? Ça veut dire en minimisant les recettes, on va dire en minimisant au sens où nous les approchons le plus prudemment possible, et évidemment, en maximisant les dépenses, c'est-à-dire en évoquant la possibilité que nous dépensions 100 % de notre budget. Vous savez bien que ça reste un budget, que nous n'avons jamais des taux de réalisation à 100 %.

Cela dit, je pense que vous avez comparé avec le budget prévisionnel, que vous n'avez pas intégré les budgets supplémentaires et les décisions modificatives que nous avons passées en cours d'année. Si vous l'aviez fait, vous auriez constaté que, par exemple sur le chapitre 012, qui concerne la masse salariale, nous avons un taux de réalisation qui est proche des 100 %. Nous avons corrigé en cours d'année notre budget justement pour intégrer des données qui sont apparues en cours d'année 2022, comme notamment la revalorisation d'un certain nombre d'indices ou de S.M.I.C. ou nos propres décisions sur le plan pouvoir d'achat de nos agents. Ça sert à ça, justement, un budget supplémentaire ou une Décision Modificative, ça sert à ajuster notre budget en cours de route en fonction de ce qui est constaté. Donc nous l'avons fait pour être transparents et pour être sincères. Un budget, ça se vote, vous savez bien, un an avant, il se passe des choses, mais nous essayons d'être au plus près.

En ce qui concerne les recettes fiscales, nous les abordons aussi de la manière la plus prudente possible. Nous avons en ce moment aussi, il faut le constater, depuis les réformes de taxe foncière et de taxe d'habitation, de taxe d'habitation essentiellement, et aussi quand même de taxe foncière, nous avons des compensations de l'État qui nous arrivent avec, il faut le dire, des difficultés à appréhender ces compensations avec sécurité ; nous attendons les notifications de l'État pour savoir exactement ce que nous allons toucher. Pour le moment, c'est dans le bon sens, ça veut dire que nous avons bien travaillé, que nous avons été prudents, ce que vous ne m'auriez pas dit, si nous avions prévu trop de recettes et que nous ne les avons pas encaissées.

M.CHISS (SUITE) : Donc je préfère que nous soyons dans ce sens-là. Nous avons prévu peut-être un peu moins de recettes que prévu, nous en encaissons plus, tant mieux.

Sur les dépenses, je vous ai répondu, le principal poste de dépense de la collectivité, c'est la masse salariale. Nous avons corrigé au niveau des budgets supplémentaires et des décisions modificatives.

En ce qui concerne les investissements, nous sommes en 2022, certes, nous ne sommes plus, on va dire, dans la période Covid, mais vous savez bien aussi qu'un projet, ça se mène sur du temps long. Donc des projets qui sont en train d'aboutir aujourd'hui, et vous voyez bien tous les projets qui sont en ce moment dans la ville de Beauvais, à droite, à gauche, vous êtes avec nous sur les premières pierres, vous êtes avec nous sur les inaugurations, vous êtes avec nous sur tous les événements, vous voyez bien que beaucoup de choses sortent de terre en ce moment, ces choses-là ont été préparées de longue date, depuis 2-3 ans, et effectivement, 2022 est encore une année où la politique d'investissement et où les investissements sont encore pénalisés par la période Covid, par le décalage dans lesancements des appels d'offres, par la disponibilité des entreprises, par tout un tas de facteurs exogènes aujourd'hui qui impactent encore un petit peu la volonté que nous avons, nous, de réaliser 100 % de nos investissements. Nous ne réalisons jamais 100 % de nos investissements, évidemment nous avons toujours un taux de réalisation, nous avons aussi, alors c'est un peu technique, je suis désolé, près de 5 millions d'euros de restes à réaliser qui sont aussi présents dans ce compte administratif. C'est-à-dire que ce sont des sommes qui sont engagées pour des travaux qui ont commencé, qui sont sur le point de commencer, qui ne sont pas forcément décaissées mais qui, si on les rattachait intégralement à nos investissements, on serait à un taux de réalisation qui serait plus près des 80 % que celui que vous citez. Nous sommes bien dans une mécanique et dans une tendance d'accélération, comme je l'ai dit dans mes propos, de nos investissements. Nous avons, vous le savez, voté un budget 2023 à 42 millions d'euros d'investissement. Nous sommes, je pense, dans les temps. Ce dont je me félicite surtout, c'est que nous n'ayons pas eu besoin de nous réendetter et que nous ayons toutes les marges de manœuvre aujourd'hui et toute la capacité pour lever l'emprunt, qui nous permettra de faire face à cette politique d'investissement très, très dynamique qui sera présente en 2023, en 2024 et en 2025.

M. LE MAIRE : Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit par Lionel CHISS, c'est vrai qu'on peut toujours, et c'est votre rôle d'ailleurs, les élus, poser des questions et s'interroger sur les comptes, sur les taux de réalisation. Lionel a parfaitement répondu sur les difficultés du contexte actuel, sur le taux de réalisation notamment des investissements. Effectivement, la difficulté des appels d'offres, avec des réponses qui parfois tardent à être amenées. Nous avons parfois aussi beaucoup de soucis sur la livraison des matériaux. Sur le recrutement du personnel aussi par rapport aux entreprises qui interviennent sur les chantiers. La question n'est pas propre d'ailleurs à la ville de Beauvais, elle est générale. Je peux vous dire aussi que, dans le cadre de la rénovation urbaine par exemple, où il y a quand même beaucoup de travaux qui sont engagés, nous prenons du retard. À cause de cela, les bailleurs sociaux pourraient s'en faire l'écho, par rapport notamment aux travaux de réhabilitation qui sont en cours.

Le point positif quand même, on peut toujours critiquer, à un moment donné, il faut aussi voir le verre à moitié plein, nous avons des excédents qui permettent de faire face à cette politique d'investissement ambitieuse que nous avons pour les années à venir, et notamment pour 2023, avec un budget quand même de 42 millions. Sachez qu'on ne peut investir si nous avons un autofinancement insuffisant, et vous le savez très bien Madame BEUIL, puisque je pense que vous connaissez bien les finances.

M. LE MAIRE (SUITE) : Nous avons aussi un point qui est extrêmement positif, c'est l'endettement qui est très, très bas et qui nous permet aussi, pour l'avenir, de faire face aux futurs investissements importants que nous aurons à réaliser.

MME LEBRETON : Je voulais juste vous répondre, Madame BEUIL, sur le tarif cantine. Il est clairement dit, dans le Code de l'Éducation, qu'en l'absence d'un enseignant, les élèves devaient être répartis dans les classes. Nous, nous ne facturons pas le pré-scolaire et le post-scolaire. Il faut rappeler que le prix du repas le plus bas, c'est 13 centimes, et le plus élevé est 2,40, pour un repas servi à table de 10 €. À un moment, je comprends le remboursement mais on a des charges associées. Si on veut, vous parliez du Bio tout à l'heure qu'on a augmenté, il y a une composante bio aujourd'hui pour les repas, on essaie de la développer, mais à un moment donné il faut aussi aller chercher des marges de manœuvre. On démarre un gros travail sur le gaspillage parce qu'on pense que là aussi on a des marges de manœuvre, comme on a des marges de manœuvre sur la production. Mais quand on a un repas à 13 centimes, c'est vrai que c'est compliqué de s'imaginer qu'on va rembourser sur 1 repas non pris.

M. LY : Je voulais répondre à Claire par rapport au fleurissement. Je suis très surpris que tu estimes que notre fleurissement n'est pas au niveau. Actuellement, à Beauvais, nous avons 70 000 m² de fleurissement. Nous avons aussi des villes comme Lille ou Angers qui viennent visiter nos services pour leur demander leurs conseils. Actuellement, dans notre Ville, nous avons aussi plus de 14 000 arbres, plus les parcs et jardins, qui sont très, très bien entretenus. Je signale aussi que nous avons, depuis des années, conservé notre label de 4 fleurs, qui est une récompense et une reconnaissance au niveau national par rapport au fleurissement.

MME MARAIS-BEUIL : C'est simplement que je comparais le B.P. et le C.A. et que nous constatons que vous aviez prévu une enveloppe pour l'embellissement des espaces verts, qui n'a pas été consommée au C.A. C'est ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que ce n'était pas bien, j'ai juste dit que vous aviez prévu une enveloppe budgétaire conséquente qu'on ne retrouve pas dans le C.A.

M. CHISS : Dont acte, ça s'appelle un taux de réalisation, nous ne consommons jamais 100 % de nos budgets, et heureusement d'ailleurs.

MME LUNDY : Je serai assez brève parce que nous avons un long Conseil qui nous attend. Mais quand même, je ne reviens pas sur la hausse des frais de communication, mais une petite chose qui était en lien avec le débat que nous aurons sur la dernière délibération, puisque nous ne pouvons que constater la hausse de plus de 30 % de subventions pour les écoles privées entre 2021 et 2022. Je crois, Madame LEBRETON, que cela fera le lien avec le débat que nous aurons plus tard en matière d'engagement sur l'éducation.

MME LEBRETON : En effet, vous m'expliquerez le rapport tout à l'heure, je suis vraiment impatiente. Si en effet le budget a augmenté, c'est juste qu'on a réajusté le forfait communal. On n'était pas dans les clous, et c'est la loi qui nous l'impose, ce n'est pas nous. Donc on l'a juste réajusté pour répondre à la demande. C'est une augmentation qui était nécessaire.

M. NARZIS : Petite précision à Madame LEBRETON, il y a des communes qui n'appliquent pas le forfait communal. C'est un choix. Nous, on a décidé de ne pas l'approuver en Conseil Municipal, mais c'est un choix, c'est un choix que vous faites pour vous conformer à ce que demande l'État, mais il y a des communes qui ne le font pas.

MME LEBRETON : Vous n'avez pas raison. Le coût de l'enfant de la commune doit être reversé. Je veux bien, Monsieur NARZIS, que vous me fassiez la leçon mais on a étudié ces forfaits-là et c'est une obligation. Si les autres communes ne le font pas, très bien. C'est une obligation légale de reverser le coût de l'élève aux écoles privées.

M. CHISS : Et nous, nous ne faisons pas de distinction entre les enfants des écoles privées et des écoles publiques.

M. NARZIS : C'est bien que vous veniez de dire que vous ne faisiez pas de distinction entre les enfants des écoles publiques et des écoles privées, c'est intéressant, notre compétence étant liée exclusivement aux écoles publiques. Je réitère ce que j'ai dit, Madame LEBRETON, il y a des communes qui ne le font pas et qui assument le choix de le faire. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, puisque vous parlez de ça, je rebondis à ce que vient de dire Monsieur CHISS, pour dire que vous ne faites pas de différence entre les écoles publiques et les écoles privées, oui, vous ne faites pas de différence, ça se voit de plus en plus. Au-delà de ça, on le voit aussi sur un dossier que nous aurons tout à l'heure, qui est les classes découvertes. Puisque sur les classes découvertes, ce qui est intéressant, au-delà que les chiffres ne sont pas bons, on en parlera après, mais sur les classes découvertes, ce qui est très étonnant c'est qu'au moment où on ferme une école publique, où clairement on dit que ça coûte trop cher, on a, l'année dernière, au moment du rapport classes découvertes, quelque chose qui s'est disséminé et qui est toujours confirmé aujourd'hui, c'est que le financement par jour des classes découvertes pour les écoles privées est passé de 7,62 € par jour par enfant, à 37 € par jour et par enfant ; quand le forfait par jour du côté des écoles publiques est de 52 € et n'avait pas bougé depuis une dizaine d'années. Je tiens à le dire parce que, effectivement, vous êtes en train de faire rattraper progressivement l'écart entre les écoles privées et les écoles publiques sur la Ville, c'est-à-dire que dès qu'il y a l'occasion et dès que la loi vous le permet ou que plein de choses vous le permettent, vous faites un rattrapage entre les écoles publiques et privées. Ce sont les faits, ce sont les chiffres.

MME LEBRETON : Concernant les communes, Monsieur NARZIS, qui ne payent pas ce forfait communal, vous pouvez lire, il y a énormément de jurisprudences et de nombreuses communes qui, aujourd'hui, sont obligées de payer. Donc il y a des jurisprudences. On peut peut-être attendre, je ne sais pas si Monsieur le Maire est d'accord, mais on peut peut-être attendre d'être condamnés à payer un forfait supplémentaire aux écoles privées. Je pense que ce n'est pas notre volonté. Ça, c'est une première chose.

La deuxième chose par rapport aux classes de découverte, on en parlera tout à l'heure, mais ça s'appelle l'égalité de traitement. Et ça, les écoles privées sont sous contrat et on doit répondre aussi à cette obligation.

M. CHISS : Je pense que nous aurons le débat sur les classes de découverte tout à l'heure, il y a une délibération qui en traite, Monsieur NARZIS, je pense.

M. NARZIS : Égalité de traitement ? Vous plaisantez j'espère ? Je suis désolé, l'école publique accepte tous les enfants. Tous les enfants. Elle est gratuite. Donc l'égalité de traitement n'existe pas, en réalité. C'est d'ailleurs la compétence d'une mairie de mettre le paquet, disons les choses, sur les écoles publiques. Mais l'égalité de traitement, non, il n'y a pas d'égalité de traitement puisque les écoles privées n'acceptent pas tous les enfants. Il y a une rémunération. Comment vous pouvez dire que vous tendez à l'égalité de traitement ? Non, il ne doit pas y avoir d'égalité de traitement dans l'argent public entre les écoles privées et les écoles publiques. C'est votre vision des choses, mais ce n'est pas la nôtre. Ce n'est pas la nôtre, ça c'est sûr. Mais j'ai bien compris que c'était la vôtre.

M. CHISS : On reviendra sur le sujet tout à l'heure. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le compte administratif ? Non, pas d'autres questions.

Nous allons procéder au vote du compte administratif. Il faut voter les 4 comptes.

D'abord le budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs 2022 du budget principal, qui donnent en résultat un excédent en fonctionnement de 17 522 009, 06 € ; et en investissement, un excédent de 1 810 569,43 € ; ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 13 842 538,59 €.

Des avis contraires ? 7 contre. Des abstentions ? 3 abstentions.

La délibération est Adoptée à la majorité.

Sur le budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace.

Nous avons un résultat excédentaire en fonctionnement de 102 843,50 € ; un excédent de financement en investissement de 147 841,06 € ; et un résultat cumulé de 234 843,49 €.

Des avis contraires ? Des abstentions ? 10 abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sur le budget annexe Agel.

Sur lequel je ne me suis pas étendu, c'est un budget en fin de vie, si je puis dire. Un excédent de 10 005,71 € en fonctionnement et un excédent de 914 999 € en investissement ; ce qui donne un résultat cumulé de 925 004,71 €.

Des avis contraires ? Des abstentions ? 7 abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Et enfin, le budget annexe lotissement Longue Haie.

Un résultat excédentaire en fonctionnement de 310 060,91 € ; en investissement, un besoin de financement de 54 354,31 € ; ce qui donne un résultat cumulé de 254 706,60 €.

Des avis contraires ? Des abstentions ? 7 abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. AURY : Monsieur le Président, à défaut d'avoir toujours de la lumière dans les différentes délibérations, est-ce que le public pourrait avoir de la lumière ? Parce qu'il est complètement plongé dans l'obscurité.

M. CHISS : Je repasse la présidence à Monsieur le Maire.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0070

Finances – compte administratif 2022 – affectation du résultat du budget principal

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 17.522.009,06€,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à -3.679.470,47€ au vu du solde des restes à réaliser (-5.490.039,90€), du résultat d'exécution 2022 d'investissement (+1.810.569,43€) et du résultat reporté de 2021 (-6.355.887,25€),

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter 3.679.470,47€ du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- de reporter 13.842.538,59€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 38

Abstention : 7

7 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

M. CHISS : Il s'agit de la conséquence du compte administratif que nous venons de voter juste avant. En constatant un excédent de la section de fonctionnement de 17 522 009,06 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à – 3 679 470,47 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 3 679 470,47 € du résultat de la section de fonctionnement au compte 10 68, excédent de fonctionnement capitalisé, et donc de reporter le solde, 13 842 538,59 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

M. LE MAIRE : 7 abstentions. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0067

Finances - Budget annexe Lotissement de la Longue Haie - Decision modificative no 1

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-6 et les articles L 1612-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement de la Longue Haie ;

Vu le courrier de la Préfecture en date du 03 mars 2023 signalant une erreur de chapitre dans l'imputation des prévisions du budget primitif 2023 ;

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ouvrir une décision modificative et corriger ainsi les prévisions du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement			
chap	article	libellé	DM 1
65	6522	reverst excédent au budg principal	-50 000
042	71355	op ordre variation stocks	50 000

- d'adopter la décision modificative no 1 du budget annexe Lotissement Longue Haie arrêtée comme suit :

Lotissement Longue Haie - DM1 2023		
totaux par section	Depenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 38

Abstention : 7

8 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. CHISS : Il s'agit juste d'une délibération technique, la Trésorerie nous ayant signalé une erreur de chapitre dans le budget primitif et donc une réaffectation de 50 000 €, comme il est noté dans la délibération de chapitre à chapitre. C'est une délibération très technique.

M. LE MAIRE : 7 abstentions. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0032

Convention de mutualisation entre l'OPAC et la ville de Beauvais pour le renforcement de la sécurité dans les grands ensembles

MME. Sandra PLOMION, Maire Adjointe

Afin de renforcer la sécurité et la tranquillité des locataires résidant dans les immeubles collectifs d'habitation, l'OPAC de l'Oise, principal bailleur du territoire, et la ville de Beauvais ont souhaité renforcer leur partenariat en la matière en ayant recours à des sociétés de gardiennage privé.

Ainsi depuis 2017, au-delà de la sécurisation technique déployée par l'OPAC, des actions des forces de police et des acteurs de la prévention, la présence d'agents de sécurité privée est assurée sur des sites où sont constatés des troubles à la tranquillité publique.

Les modalités de déploiement de ces agents sont prévues dans une convention de mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC et la ville de Beauvais pour le renforcement de la sécurité sur les grands ensembles.

Dans le cadre de cette convention, l'OPAC s'engage notamment à concerter les services de Police Nationale, Gendarmerie Nationale et Police Municipale sur la mise en œuvre du dispositif et le Maire ou la Police Municipale pourront demander le déploiement des agents dans le cas d'une situation d'insécurité détectée par la municipalité.

Ainsi, du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022, ces agents sont intervenus 3 409 heures sur le patrimoine de Beauvais pour un coût de 114 250 €.

Pour 2023, la ville s'engage de son côté à participer au financement de cette action à hauteur de 26 088 €.

Au vu de l'intérêt de ce partenariat et de cet engagement de l'OPAC approuvé par les habitants, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et le renouvellement de la convention de mutualisation ;
- d'attribuer une subvention de 26 088 € à l'OPAC de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

Abstention : 1

9 – CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE L'O.P.A.C. ET LA VILLE DE BEAUVAIS POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LES GRANDS ENSEMBLES

M. LE MAIRE : 1 abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous arrivons maintenant à la délibération n° 10 qui concerne le lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du stationnement payant ouvrage et sur voirie. Nous avons reçu d'ailleurs un amendement de Madame BEUIL du groupe Beauvais Notre Ambition, concernant le lancement de cette procédure. Avant tout, nous allons présenter la délibération et ensuite, Madame BEUIL, je mettrai aux voix, d'abord je vous laisserai la parole pour présenter votre amendement, et ensuite nous procéderons au vote de votre amendement.

MME MARAIS-BEUIL: Normalement l'amendement se vote avant la délib, parce que s'il est adopté ça change la délib.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0043

Lancement de la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

M. Victor DEBIL-CAUX, Conseiller municipal

Par délibération en date du 3 février 2017, le conseil municipal a confié, au terme d'une procédure de délégation de service public (DSP), la gestion du stationnement payant à la société Beauvais Stationnement (Groupe Indigo), avec une échéance au 28 Février 2023. Le conseil municipal, en date du 3 février dernier, a délibéré en faveur d'une prolongation de cette DSP, reportant son échéance au 31 décembre 2023.

De manière à assurer la continuité du service public au 1^{er} janvier 2024, il convient de lancer une procédure portant sur l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie, sur le territoire de la ville de Beauvais.

Dans le cadre du projet Cœur de ville, la collectivité a entamé une réflexion sur l'évolution du stationnement en centre-ville ainsi que sur la gestion et la maintenance des consignes à vélos sécurisées, qui seront intégrées à la future délégation.

Considérant cette perspective, la ville a confié au bureau d'études spécialisé SARECO (assisté du Cabinet Taithe Panassac & Associées - TPA), une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), visant, en premier lieu, à réaliser un diagnostic global de la politique de stationnement, à accompagner la collectivité dans le déroulé de la procédure et à proposer des orientations en matière de gestion du service public de stationnement.

Dans le cadre de ses prestations, le cabinet TPA a produit un état comparatif des différents modes de gestion, mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacun.

Le rapport joint à la présente délibération conduit à envisager le principe d'une délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie de la ville de Beauvais, sous la forme d'une concession.

Le futur contrat confiera à un délégataire l'exploitation de l'ensemble des places suivantes :

- Env. 360 places règlementées Zone Bleue (Durée limitée à 1h30)
- 250 places payantes dans le parc en ouvrage de l'Hôtel de Ville
- 165 places payantes dans le parc en enclos situé Place Foch
- 2 100 places payantes sur voirie
- Env. 110 horodateurs

En complément, la gestion et la maintenance des 12 consignes à vélos sécurisées (432 places) déployées sur le territoire lui seront également confiées.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été consultée le 17 mars 2023, et le comité social territorial (CST) se réunira le 6 avril 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation de la gestion et de l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie, dont les principales caractéristiques actuelles sont précisées dans le rapport en annexe.

La durée de la future délégation sera de l'ordre de 5 ans à compter de la notification du contrat au titulaire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix du mode de gestion déléguée sous la forme d'une délégation de service public ayant pour objet le stationnement payant de la ville sur voirie, en ouvrages et enclos ;
- d'approuver les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire telles que définies dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser monsieur le maire à lancer la procédure de concession de service public (et effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à prendre tous les actes nécessaires (y compris la convocation des instances nécessaires concernées) dans le cadre de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 36

Votes contre : 9

10 – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT OUVRAGE ET SUR VOIRIE

M. LE MAIRE : Je voulais vous dire en préambule, avant de laisser la parole à Victor DEBIL-CAUX, qu'il y a une erreur matérielle sur la délibération puisque, concernant la zone bleue, ce ne sont pas 480 places, qui sont indiquées dans la délibération, mais 360 places qui sont réglementées au titre de la zone bleue. Zone bleue que j'avais effectivement annoncée lors des échanges de vœux. Nous avons décidé de circonscrire cette zone bleue à l'hypercentre, qui devrait être d'ailleurs opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2024. Nous devons pour cela lancer cette procédure de Délégation de Service Public qui nous engage à revoir aussi les conditions liées au stationnement dans notre Ville. Mais je vais laisser le soin à Victor DEBIL-CAUX de vous présenter ce rapport, et puis ensuite vous aurez la parole.

M. DEBIL-CAUX : Par délibération en date du 3 février 2017, le Conseil Municipal avait confié, au terme d'une procédure de Délégation de Service Public, la gestion du stationnement payant à la société Beauvais Stationnement qui dépend d'Indigo, avec une échéance au 28 février 2023. Vous vous souvenez qu'on a procédé par avenant pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

Afin d'assurer la continuité du service public au 1^{er} janvier 2024, il convient de lancer une nouvelle procédure. Dans le cadre de ce projet Cœur de Ville, la collectivité a entamé une réflexion globale sur l'évolution du stationnement en centre-ville, ainsi que la gestion et la maintenance des consignes à vélos sécurisées, qui seront intégrées à cette future délégation. On a missionné le bureau d'études Sareco qui, au terme d'une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, nous a fait des recommandations.

Nous vous proposons, à l'aide du rapport joint, de conduire au principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie de la ville de Beauvais sous la forme d'une concession. Le futur contrat confiera à un délégataire l'exploitation de l'ensemble des places suivantes : les 360 places réglementées zone bleue, c'est la modification qui sera sur la délibération finale ; 250 places payantes dans le parc en ouvrage de l'Hôtel de Ville, celui qui est juste à côté d'ici ; 165 places dans le parc en enclos situé place Foch ; 2 100 places payantes sur voirie et environ 110 horodateurs.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée le 17 mars 2023 et a émis un avis favorable. Le Comité Social Territorial, C.S.T., s'est réuni par 2 fois, et notamment aujourd'hui, et a émis un avis défavorable, puisque Monsieur AURY va sans doute me le demander. La durée de la future délégation sera de l'ordre de 5 ans à compter de la notification au titulaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix du mode de gestion déléguée, ainsi que d'approuver les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire, telles que définies dans le rapport annexé à la présente délibération.

MME MARAIS-BEUIL : Dans votre procédure, depuis tout à l'heure, faire travailler ce Conseil Municipal devient très difficile. Il me semble, Monsieur le Maire, que lorsque l'on dépose un amendement, qui va changer la délibération si jamais cet amendement est adopté, doit être d'abord vu avant la délibération. Vous nous demandez de voter une délibération qui peut-être sera changée, si mon amendement était accepté, changerait la délibération. Donc vous le voyez, dans le mécanisme et dans l'ordre des choses, l'amendement doit être vu avant de voter la délibération. Vous me demandez après de voter une délibération. Si vous acceptez mon amendement, je voterai pour. Vous ne l'acceptez pas, je vote contre. Mais là, maintenant, qu'est-ce que je fais ?

M. LE MAIRE : Madame BEUIL, présentez votre amendement.

MME MARAIS-BEUIL : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, cet amendement vise à supprimer la ligne, au paragraphe « le futur contrat confèrera à un délégataire l'exploitation de l'ensemble des places suivantes », et donc de supprimer « les 360 places – puisque vous nous avez corrigé – qui sont réglementées en zone bleue ». En effet, il me semble, Monsieur le Maire, que nous avons, au sein de la collectivité, 6 A.S.V.P. qui travaillent, qui verbalisent, puisque le travail, je vais vous rappeler exactement ce à quoi correspondent les A.S.V.P., les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de dresser les procès-verbaux dus aux mauvais stationnements et aux atteintes au règlement de la propreté de la voie publique. En supprimant cette phrase, cette zone de la Délégation de Service Public, vous êtes là pour renforcer, conforter et surtout leur assurer pérennité. Le fait de donner au délégataire cette zone, vous supprimez tout le travail des A.S.V.P., vous supprimez le travail des 6 A.S.V.P. qui sont ici. De plus, il me semble que, on a beau dire que si c'est dans la Délégation de Service Public, Monsieur DEBIL-CAUX, pendant la Commission, vous nous avez dit « si, on verra, peut-être que ce ne sera pas, peut-être que ce sera, nous en discuterons ». Mais quand c'est rentré dans la Délégation de Service Public de gérer les 360 places, elles sont à gérer, les 360 places.

Mes chers confrères, cet amendement est là pour conforter le travail des 6 A.S.V.P. Et si, Monsieur le Maire, vous me l'autorisez, je pense que pour le bien de cet amendement, il serait intéressant de demander un vote à bulletin secret, comme ça tout le monde pourrait s'exprimer sans avoir le regard de la majorité, au cas où ils voudraient exprimer d'être en accord avec cet amendement.

M. DEBIL-CAUX : Je vais vous répondre de manière très simple. Actuellement, toutes les places de parking font partie de la Délégation de Service Public, et elles sont pourtant surveillées par nos A.S.V.P. et contrôlées par nos A.S.V.P., aussi bien les places payantes que les places gratuites au niveau de la zone orange. Notre réflexion est plutôt sur l'augmentation du nombre d'A.S.V.P. plutôt que sur leur diminution. Clairement, si on veut que notre zone bleue, notre zone bleue c'est quand même un formidable attrait pour le centre-ville de Beauvais, si on veut qu'elle fonctionne, il faut qu'il y ait du contrôle pour pouvoir avoir une bonne rotation et que de nombreux Beauvaisiens puissent aller dans notre centre-ville pour pouvoir consommer et profiter du centre-ville. Clairement, notre réflexion est plutôt à l'augmentation.

M. LE MAIRE : Madame BEUIL, je vais mettre aux voix votre amendement. Si vous demandez le vote à bulletin secret, il va falloir d'abord se positionner de savoir si les élus du Conseil Municipal souhaitent le vote à bulletin secret.

Qui est pour le vote à bulletin secret ? 10 pour. Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Donc nous allons procéder au vote de cet amendement.

35 contre, 7 abstentions et 3 élus qui ne prennent pas part au vote. L'amendement est rejeté.

On revient sur la délibération. Ce que je voudrais vous dire en complément de ce qui a été dit par Victor DEBIL-CAUX, effectivement, là encore ce soir, on vous demande de vous prononcer sur le lancement de cette procédure de D.S.P. Nous allons recevoir un certain nombre d'offres. Il y aura des discussions avec les différents candidats. Son contenu précis sera aussi en fonction des offres qui seront proposées. Notre objectif principal est la mise en place, comme je l'ai dit en préambule, d'une zone bleue sur l'hypercentre de Beauvais, qui correspond grosso modo à ce qu'on appelait l'ancien anneau orange, qui annonçait déjà quelque part aussi le principe d'une gratuité.

M. LE MAIRE : Mais c'est vrai que l'objectif c'est vraiment de conforter la gratuité en hypercentre à travers cette zone bleue, de simplifier aussi la question du stationnement en hypercentre, parce qu'on sait que l'horodateur, c'est toujours un peu répulsif pour les consommateurs. Et puis aussi nous voulons, et ça a été exprimé par Victor à l'instant, favoriser la rotation des véhicules, et c'est pour cette raison, bien évidemment, qu'il faudra qu'il y ait des contrôles. Des contrôles qui seront organisés par les A.S.V.P. Je sais qu'il y a un sujet sur ce qu'on appelle le L.A.P.I., qui permettrait de renforcer les contrôles, mais ce n'est pour l'instant qu'une option. Ce n'est qu'une option qui est engagée dans le cadre de notre procédure de D.S.P. mais qui ne vise pas, contrairement à ce que vous pourriez laisser entendre, Madame BEUIL, à supprimer ou à diminuer le nombre des A.S.V.P. dont on a bien sûr besoin absolument sur la Ville. Notre souci aussi à travers cette D.S.P. et dans les discussions que nous aurons, c'est de ne pas impacter trop notre budget parce qu'à partir du moment où on étend trop la gratuité, et à partir du moment où on est sur des seuils de tarifs trop bas, la difficulté c'est que ça a un coût pour la Ville, donc un coût pour le contribuable, et c'est aussi notre responsabilité d'observer une certaine sobriété budgétaire.

MME LUNDY : On a eu l'occasion de le dire un peu plus tôt, mais les mots ont un sens et vous êtes le Maire, donc votre parole, la parole d'un maire, ce ne sont pas que des mots, ce ne sont pas que des phrases, elle engage. Ce sont des engagements pris et des politiques publiques. Cela implique une grande responsabilité dans l'application de ces engagements. On est dans un moment de crise démocratique, de perte de confiance dans les institutions. Les Beauvaisiens ont besoin, qu'ils soient d'accord ou pas d'accord avec ce que vous proposez, a minima d'accorder du crédit à votre parole, particulièrement dans un moment aussi fort que celui des vœux du Maire. On est aussi dans un moment de crise sociale. Chaque mesure prise en faveur du pouvoir d'achat est prise avec sérieux par les Beauvaisiens.

Lors de la cérémonie de vœux, qui s'est tenue le 6 janvier dernier, vous avez fait plusieurs annonces importantes. Vous en avez fait une en particulier qui était celle d'attirer du monde en centre-ville, de redynamiser notre centre-ville par la création d'une zone bleue, où la gratuité de stationnement serait généralisée, je reprends vos mots. En fait, vous aviez fait 2 annonces. Vous aviez aussi annoncé vouloir améliorer la qualité de l'eau avec un outil, selon vous, on n'était pas d'accord, mais qui était une station de décarbonatation, qui finalement a été complètement balayée lors du débat que nous avons eu il y a quelques semaines sur la gestion de l'eau. Mais cette deuxième annonce importante des vœux, puisqu'il y en avait 2, donc on les a écoutés avec attention, c'était celle de redynamiser notre centre-ville avec cette gratuité dans l'hypercentre. Nous l'avons immédiatement soutenue, Monsieur le Maire, immédiatement. Nous avons été interrogés par la presse, par les habitants. Nous n'avons eu cesse de dire que c'était une excellente nouvelle pour notre centre-ville. Ça ne vous a pas échappé, je pense, parce que nous sommes cohérents, et que quand les mesures prises vont dans le bon sens et qu'elles servent l'intérêt des Beauvaisiens, nous le disons et nous le soutenons. Surtout, il faut le dire, quand il s'agit de mesures que nous avons toujours défendues, parce que l'enjeu de la redynamisation de notre centre-ville est essentiel, il en a tant besoin, je ne reviens pas sur le contexte actuel avec beaucoup d'inquiétudes générées par plusieurs annonces de fermeture ces derniers jours.

Nous avons donc été particulièrement surpris, déçus, pour tout vous dire, de découvrir que ce n'était pas du tout ce qui était proposé. Parce que quand on regarde avec plus de précisions, et vous venez d'ailleurs de corriger les chiffres, on a seulement une partie de l'hypercentre-ville qui a le maintien d'une zone bleue avec le maintien d'une zone verte.

MME LUNDY (SUITE) : Et ça, c'est une question importante puisque dans les débats que nous avons eus, on a demandé le nombre de places qu'il y avait, et donc 360 places, puisque vous corrigez et que vous diminuez le nombre de places qui seront gratuites, 360 sur 2 875, on est à 12,5 % de places gratuites en centre-ville. 12,5 % c'est mieux que rien, même si ça ne correspond absolument pas à l'ambition qui était présentée au moment des vœux et à notre ambition nécessaire de redynamiser notre cœur de ville. Nous avons été encore plus surpris de découvrir que cela s'assortirait d'une forte hausse des tarifs qui est envisagée pour la zone verte, avec des prix qui seraient multipliés par 3, 4, voire 5, dans un moment de crise sociale et de crise du pouvoir d'achat que nous connaissons. Je corrige bien mais ce qui a été dit en Commission, c'est que par exemple, pour une heure, on passerait de 20 centimes à 1 €, avec des prix multipliés par 5.

Je me permets de vous interpellier sur ce sujet parce que je pense que c'était un sujet sur lequel nous étions tous investis, qui faisait consensus, qui a été une nouvelle extrêmement bonne pour les Beauvaisiens, et je regrette vraiment que ce ne soit pas du tout ce qui soit présenté aujourd'hui et qu'une fois encore, les effets d'annonce l'aient emporté sur une vraie politique et une vraie ambition de développement de notre cœur de ville. Pour cette raison, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Je rappelle encore, on est sur le lancement de la procédure de la D.S.P., comme c'était le cas tout à l'heure sur le plan d'eau du Canada, nous allons ensuite recevoir des offres et nous discuterons bien sûr avec les différents candidats sur le contenu précis de cette D.S.P. qui sera analysé dans les commissions.

MME MARAIS-BEUIL : Comme je l'ai dit tout à l'heure, le peu de délai entre la Commission et le Conseil a amené au fait que nous n'ayons pas de réponse, et je me tourne vers Monsieur DEBIL-CAUX, à qui nous avons demandé, puisqu'il nous a fait une liste de toutes les augmentations de tarifs prévues dans cette D.S.P., de nous adresser le tableau que nous attendons, sauf si mes confrères, ont reçus, les tableaux. Nous les avons demandés, nous ne les avons pas reçus. C'est quand même bien dommage de travailler sans avoir les informations. Effectivement, félicitations, zone bleue, je ne peux que vous féliciter, c'était dans notre programme. Donc très bien, parfait, cela va dynamiser. Mais reporter et nous expliquer que cette zone bleue va diminuer les recettes, et donc de ce fait, le report sur les autres places de parking payantes se fera avec une augmentation, et même, Monsieur DEBIL-CAUX peut nous le confirmer, la disparition des 30 minutes gratuites, donc c'est-à-dire total paiement. Et ça, c'est visiblement étudié puisque Monsieur DEBIL-CAUX nous a sorti le 0,30 passe à 1 €, le 2 € passe à 4 €. Nous avons eu un listing lors de la Commission, donc nous aimerions avoir beaucoup plus de détails, savoir si cette augmentation permettra de compenser la diminution de la zone bleue. mais c'est bien ce que vous nous avez dit, Monsieur DEBIL-CAUX en Commission

M. DEBIL-CAUX : J'aime beaucoup la désinformation dont vous faites preuve. Ce que je vous ai dit en Commission, c'est que c'étaient les bases qui nous avaient servi à chiffrer les différents scénarios. C'est le délégataire qui doit proposer les montants auxquels il va répondre. Ce n'est pas nous qui décidons des tarifs, c'est le délégataire qui va nous faire des propositions. Le sujet de cette délibération n'est pas de discuter des tarifs des parkings, mais uniquement de choisir le mode de gestion, je vous le rappelle.

M. LE MAIRE : Merci Victor pour ces précisions. Je voudrais redire encore que la gratuité va quand même concerner 360 places en hypercentre, là où il y a justement les commerces. L'objectif de la zone bleue, c'est surtout d'accélérer la rotation des véhicules, là où il y a ces commerces, là où les commerçants nous disent eux-mêmes, ainsi d'ailleurs que les usagers du centre-ville, que c'est compliqué d'aller faire ses courses rapides pour consommer, et que nous avons voulu répondre à cette demande et nous l'avons ajustée précisément sur ce qu'on appelle l'anneau orange, qui a d'ailleurs donné des satisfactions réelles. Les commerçants, les usagers étaient contents. Maintenant, effectivement, nous allons un peu plus loin, nous allons simplifier la question du stationnement en centre-ville à travers ces zones bleues. Par rapport à ce que vous demandiez, Madame LUNDY, sur la question de l'extension sur l'ensemble du centre-ville, ça se traduit aussi de toute façon à un moment donné par un coût, qui est là encore supporté par le contribuable. Nous avons aussi cette nécessité de l'équilibre des comptes, de l'équilibre budgétaire, et c'est aussi ce qui nous conduit à la décision de réaliser cette zone bleue sur ce qu'on appelle l'hypercentre.

MME MARAIS-BEUIL : Permettez-moi, Monsieur le Maire, de répondre à Monsieur DEBIL-CAUX qui dit que je désinforme. Il me semble qu'à la Commission nous étions plusieurs qui sont autour de cette table, la désinformation vient de sa part qui, aujourd'hui, renie tout ce qu'il nous a dit en Commission.

M. NARZIS : Juste un point de détail, Monsieur le Maire. C'est quand même intéressant, très, très vite, de rappeler l'historique dans cette affaire de zone bleue. Puisqu'en 2015, j'étais au Conseil Municipal à ce moment-là, quand vous nous avez présenté la généralisation du stationnement payant en centre-ville, je me souviens que l'opposition vous avait fait une contre-proposition de, au contraire, généraliser une zone bleue à stationnement limité, et qu'est-ce que nous n'avons pas entendu ? Lisez les procès-verbaux de l'époque, qu'est-ce que nous n'avons pas entendu sur « nous ne comprenons rien à l'attractivité du centre-ville, nous sommes incompetents », on a eu le droit à tout à ce moment-là. Pour au final se dire « tiens, finalement, ce qu'ils avaient dit en 2015 », en version très, très réduite, « ils avaient raison ». Que de temps perdu ! Que de temps perdu pour l'attractivité du centre-ville. C'est quand même bien dommage, vous devriez plus souvent, encore ce soir, écouter l'opposition, ça vous serait bénéfique.

M. LE MAIRE : Il n'est jamais trop tard pour bien faire, on dira ça.
9 contre et 1 abstention. La délibération est adoptée à la majorité.

Le jeudi 6 avril 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL -
- Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS
- Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS
- Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - - Thierry AURY -
Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOU

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX - Mohrad LAGHRARI à Farida TIMMERMAN -
Hatice KILINC-SIGINIR à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS -
Halima KHARROUBI à Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY à Marianne SECK -
Jérôme LIEVAIN à Cédric MARTIN

Date d'affichage	13 avril 2023
Date de la convocation	31 mars 2023
Nombre de présents	36
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0033

Réforme de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

Un contrat de prestations de vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts a été validé avec le commissaire-priseur Beauvais Enchères par délibération en date du 29 septembre 2022.

Les véhicules, engins ou matériels répondants aux critères de remplacement sont ainsi mis en retrait du parc actif et font l'objet d'une vente afin d'en valoriser leur valeur résiduelle et ainsi générer des recettes pour la collectivité.

Il convient de préciser :

- qu'en application de la délibération n° B-DEL-2022-0091 du conseil municipal du 9 septembre 2022, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par Monsieur le Maire ou son représentant pour les biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,
- qu'en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4600 euros revient au Conseil municipal,
- qu'en outre, aucune modalité particulière de vente n'étant imposée aux collectivités, il ne pèse aucune obligation tendant à respecter une procédure de publicité ou de mise en concurrence.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la réforme des biens listés en annexe,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4600 euros,
- d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à accomplir et signer tous les actes subséquents,
- d'inscrire les recettes correspondantes aux produits de vente au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 7788 (produits exceptionnels divers).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0045

Convention de servitude ENEDIS - Parcelle AG 593 Le Champ Saint Lazare

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique Avenue Jean Rostand à Beauvais, il est nécessaire de remplacer un poste de transformation de courant électrique et de le déplacer sur la parcelle cadastrée section AG n° 593 sise le Champ Saint Lazare appartenant à la ville de Beauvais.

C'est pourquoi ENEDIS sollicite la ville de Beauvais pour établir à demeure pendant toute la durée de la concession sur la parcelle cadastrée section AG n°593p d'une superficie d'environ 25 m² un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, ENEDIS requiert également un droit de passage sous la parcelle cadastrée section AG n° 593 afin de faire passer toutes les canalisations électriques, et leurs accessoires nécessaires pour assurer l'alimentation du poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.

Il est ici précisé que la ville de Beauvais recevra à titre de compensation forfaitaire et définitive la somme de vingt euros (20 €) pour chaque convention de servitude à savoir le remplacement du poste de transformation et l'installation des raccordements audit poste.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ENEDIS pour toute la durée de la concession la parcelle cadastrée section AG n° 593p d'une superficie d'environ 25 m² en vue de remplacer un poste de transformation de courant électrique ainsi que ses accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) ;
- de concéder à ENEDIS un droit de passage sur la parcelle cadastrée section ZE n°593p en vue d'établir à demeure des canalisations électriques et leurs accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20€) ;
- d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0050

Acquisition de la parcelle cadastrée BD n°24 sise plan d'eau du Canada appartenant à Madame AUBRY

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Madame Dominique Aubry a saisi le service foncier concernant la parcelle BD n°24, située au plan d'eau du Canada à Beauvais, qu'elle a recueilli dans la succession de son père et qui se trouve incluse dans les installations sportives de la base de loisirs.

Les recherches aux archives municipales ont confirmé qu'un échange de parcelles était intervenu entre son père et Monsieur Chouvet, propriétaire de nombreux terrains, qui n'avait pas été pris en compte lors de la procédure d'expropriation intervenue en 1978. De ce fait, cette parcelle n'a pas été indemnisée et est restée inscrite au nom de Monsieur Bacquet.

Il est donc proposé de régulariser cette situation par l'acquisition de cette parcelle au prix de 35€ le m², soit 15 050 € pour une surface de 430m². Ce montant prend en compte le classement au PLU en zone NSL du bien, zone inconstructible pour un propriétaire privé, mais présentant un intérêt pour la collectivité, puisqu'elle permet d'accueillir des constructions à usage sportif et de loisirs.

Il est proposé au conseil municipal :

-d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°24 pour une superficie de 430m² au prix de 15 050€ pour incorporation dans le domaine public communal ;

-d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

Le jeudi 6 avril 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL -
- Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS
- Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS
- Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - - Thierry AURY -
Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUÏ

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX - Mohrad LAGHRARI à Farida TIMMERMAN -
Hatice KILINC-SIGINIR à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS -
Halima KHARROUBI à Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY à Marianne SECK -
Jérôme LIEVAIN à Cédric MARTIN

Date d'affichage	13 avril 2023
Date de la convocation	31 mars 2023
Nombre de présents	36
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0051

Avenant n°2 à la convention de portage avec l'EPFLO portant sur l'engagement d'une enveloppe complémentaire pour travaux et actualisation des montants - 26 rue Carnot et 11 rue de Buzenval

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Dans le cadre du programme « action cœur de ville » la ville et l'Etablissement Public Foncier des territoires Oise et Aisne se sont engagés dans des actions visant à promouvoir une offre attractive en logements et un développement économique et commercial équilibré en centre-ville.

Ainsi, la ville a signé le 23 avril 2019 une convention de portage avec l'EPFLO relative au bien sis 26 rue Carnot à Beauvais, cadastré section M 106 et 253, anciennement occupé par l'enseigne Mac Donald's.

Par délibération en date du 26 mars 2021, la ville de Beauvais a approuvé l'avenant n°1 à ladite convention en vue d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPFLO au bien situé 11 rue de Buzenval, cadastré section M 329 et 331, situé à l'arrière du 26 rue Carnot et dont l'acquisition constituait une réelle opportunité de constituer un îlot d'un seul tenant et d'optimiser la requalification du secteur.

Par acte du 31 janvier 2023, le bien situé 26 rue Carnot a été cédé au prix de 826 721€ à Clésence qui a bénéficié d'une minoration foncière de 324 320€ en vue de permettre la réalisation d'un programme de construction de 18 logements (5 PLS et 13PLI) et d'un local commercial.

Le bien situé 11 rue de Buzenval doit permettre en outre, suivant la réalisation des travaux de démolition, de réaliser une opération de construction d'environ 5 logements en bail réel solidaire en lien avec Clésence.

Afin de pérenniser le montage financier de cette opération la commune de Beauvais sollicite l'intervention de l'EPFLO en vue de la réalisation des travaux de démolition estimés à 70 000€.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue de la réalisation de travaux de démolition valant engagement d'une enveloppe complémentaire de travaux de 70 000€, portant à 330 000 € le montant total d'engagement en cours sur cette opération pour le compte de la commune de Beauvais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°2 à la convention et tout acte se rapportant à ce dossier

Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Abstention : 1

Le jeudi 6 avril 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL -
- Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS
- Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS
- Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - - Thierry AURY -
Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUÏ

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX - Mohrad LAGHRARI à Farida TIMMERMAN -
Hatice KILINC-SIGINIR à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS -
Halima KHARROUBI à Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY à Marianne SECK -
Jérôme LIEVAIN à Cédric MARTIN

Date d'affichage	13 avril 2023
Date de la convocation	31 mars 2023
Nombre de présents	36
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0046

Foncier– Rétrocession des espaces verts – Résidence Voisinlieu

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

La société dénommée CDC Habitat Social, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré, reste à ce jour propriétaire de 10 logements individuels sur les 23 que comptait initialement la résidence « Voisinlieu » desservis par les rues Charles Bonfils, Gaston Jouannet et Léon Blot.

Depuis la mise en vente en 2014 des pavillons de cette résidence à leurs occupants, la société CDC Habitat Social est restée propriétaire d'une parcelle à usage de jardin public et d'une parcelle d'assiette d'un transformateur électrique.

La société CDC Habitat Social a donc proposé à la ville de Beauvais la cession à l'euro symbolique de la parcelle d'espaces verts et de la parcelle supportant un transformateur électrique en vue de leur intégration dans le domaine public.

En effet, compte tenu de leur affectation la cession à l'euro symbolique de ces parcelles permettra à terme à cette résidence de recouvrer un statut pleinement privé.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée section AE n°699, pour une superficie de 1601 m². Cette parcelle lieudit « La Folie » est à usage de jardin accessible au public,
- Parcelle cadastrée section AE n°677 pour 31m². Cette parcelle lieudit « Rue Charles Bonfils » constitue l'assiette d'un poste de transformateur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AE n°699 pour 1601m² et AE n°677 pour 31m²,
- d'indiquer que pour l'acquisition de ces parcelles : les frais d'actes, de notaire et de géomètre seront à la charge de CDC Habitat social,

- d'incorporer à la suite de leur acquisition les parcelles cadastrées section AE n°699 et n°677 dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0053

Rétrocession à la commune des voies, réseaux, espaces verts et équipements communs de la résidence Clos Saint Antoine

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

La SA HLM du département de l'Oise propriétaire de la résidence du clos Saint Antoine située entre la rue des vignes et la rue de Clermont à Beauvais, a sollicité la ville de Beauvais afin que la voirie, les réseaux, les espaces verts et les équipements communs soient rétrocédés dans le domaine public.

En effet, cette voie est ouverte à la circulation générale et son entretien occasionne une charge importante pour les habitants de cette résidence.

Suite à l'établissement du document d'arpentage, les emprises à rétrocéder dans le domaine public sont cadastrées section J n°1053-1058 -1154 -- 1163- 1161-1147-1148- et 1159 pour une superficie de 9 083m².

La conformité de cette rétrocession a reçu un avis favorable des services techniques municipaux et de la direction de l'assainissement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Cette rétrocession est assortie de servitudes d'ancrage et de support de lampadaires au profit de la commune de Beauvais et d'une servitude de passage de réseau privatif d'assainissement sous domaine public telles que figurées au plan joint à la présente.

Ce projet s'inscrivant dans le cadre d'une opération d'aménagement au titre du NPNRU a fait l'objet d'une fiche analytique et technique prenant en compte les coûts de démolition intervenus et valorisant le terrain à hauteur de 42 500 €.

Le service des domaines a validé le montant proposé dans son avis du 06 mars 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la rétrocession au prix de 42 500 € des parcelles cadastrées section J n° 1053-1058-1154-1163-1161-1147-1148 et 1159; pour une superficie de 9083 m², et de les incorporer dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0054

Rétrocession de la parcelle cadastrée section K n°1462 au syndicat des copropriétaires de la résidence Concorde rue de Gascogne à Beauvais

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), compétente en matière d'habitat, souhaite accompagner les copropriétés et en particulier les résidences fragiles ou en difficultés avérées, dans la mise en œuvre de leur projet de travaux, sur sollicitation des syndicats ou conseils syndicaux.

Ainsi, dans le cadre du dispositif « Bien chez soi » et de son action n°6, la CAB propose un soutien technique et financier pour les copropriétés désireuses de se résidentialiser à des fins de sécurisation ou d'enjeux de modernisation de leur résidence.

La copropriété Concorde sise 24 et 26 rue de Gascogne à Beauvais est la première à accéder à cette démarche, encouragée par la pleine mutation du quartier Argentine impulsée par le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), dispositif qui ne peut intervenir en direction du parc collectif privé.

Le projet de résidentialisation de la copropriété Concorde prévoit une fermeture côté accès habitants, sans impacter l'accès à l'équipement centre social – MAJI, situé à l'avant du bâtiment. Le projet a été voté à la majorité en assemblée générale le 31 janvier 2023.

Pour la réalisation de ce projet, le syndicat de copropriétaires sollicite donc la commune de Beauvais, propriétaire des espaces visés, afin qu'il leur soit cédé une emprise de 337 m² en pied d'immeuble permettant la réalisation du projet de résidentialisation.

Cette parcelle cadastrée section K n° 1462 pour 337 m² par document d'arpentage du 13 janvier 2023 est issue de la parcelle K N° 1441 d'une surface totale de 33 698 m² dépendant du domaine public communal.

Un accord préalable a été conclu avec le syndicat de copropriétaires pour une vente à l'euro symbolique compte tenu de la situation de la copropriété nécessitant impérativement pour la bonne exécution des travaux un soutien financier de la collectivité.

L'avis des domaines en date du 17 février 2023 précise qu'une cession à l'euro symbolique n'appelle pas d'observations.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation et de déclasser du domaine public communal l'emprise de 337m² nouvellement cadastrée section k n°1462 ;
- de céder moyennant l'euro symbolique au syndicat des copropriétaires la parcelle nouvellement cadastrée section k n°1462 de 337 m², conformément à l'avis des domaines ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0052

Déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle cadastrée AB n°5 située 1 rue du Thérain à Beauvais

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

La ville de Beauvais a cédé, par acte notarié du 8 mai 1994, la parcelle cadastrée AB n°5 d'une superficie de 2985 m² à la société des eaux et de l'assainissement de la région beauvaisienne (SEARB), titulaire à l'époque d'un contrat d'affermage avec la ville .

Cette cession à l'époque n'a pas été précédée de déclassement du domaine public, ce qui conduirait à la résolution de la vente conclue, cependant l'article 12 de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 a autorisé le déclassement rétroactif d'une dépendance du domaine public qui n'aurait pas été régulièrement déclassée.

Le site est actuellement toujours occupé par Véolia (en qualité de propriétaire) mais Véolia souhaite pouvoir le vendre et installer ses activités sur un autre site .

Il est précisé que ledit bien lors de sa cession en 1994 dépendait du domaine public de la ville.

Depuis le traitement et la distribution d'eau potable ont été transférés en 2021 à la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

La cession de cette parcelle, qui ne sera plus utilisée dans le cadre d'une mission de service public, n'appelle pas d'observation de la part du service communautaire des eaux et déchets.

La CAB, dans sa délibération du 16 décembre 2022, a constaté la désaffectation de la parcelle concernée qui n'a plus vocation à être utilisée en régie ou en concession à une activité de service public.

Il convient donc de prononcer le déclassement rétroactif du domaine public du terrain concerné pour régulariser sa cession.

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer la cession opérée en 1994 et de régulariser celle-ci à posteriori par la signature d'un nouvel acte confirmatif de la vente (définitive) d'un bien relevant du domaine privé et prenant en compte les servitudes de passage de réseaux et d'accès constatées contradictoirement à la date de la présente,
- de prendre acte de la désaffectation de cette parcelle par le conseil communautaire,
- de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public pour permettre sa cession.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0049

Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions

MME. Caroline CAYEUX, Conseillère municipale

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 3 février 2023, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2023.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour les projets habitants (500 € maximum par projet) il s'agira de favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et elle s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 7 mars 2023, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	« CINE GOUTER » - porteur de projet : Association « ASCAO » - représenté par : Madame Marième THIONGANE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 2	« INITIATION STAGE DJEMBE POUR LES JEUNES ET PERCUSSIONS CORPORELLES » - porteur de projet : Association « ASCAO » - représentée par : Madame Marième THIONGANE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 3	« CINE-DEBAT » - porteur de projet : Association « LICRA SECTION LICRA PICARDIE » - représenté par : Monsieur Mario STASI - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €

Ces 3 projets représentent un financement total de 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0042

Culture - Festival Les Photaumnales 2023 : Attribution d'une subvention à Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

En 2022, le ministère de la Culture a attribué le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » à neuf structures pour leur projet artistique et culturel d'intérêt général en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels contemporains parmi lesquels figure Diaphane, pôle photographique situé à Clermont de l'Oise.

Ce label vient reconnaître l'excellence du travail conduit par ces structures et leurs équipes, distinguer le soutien affirmé des centres d'art à la scène artistique française et internationale, la qualité de leur accompagnement des artistes dans la construction de leur parcours et de leur notoriété, et la mise en œuvre d'actions novatrices de transmission au bénéfice d'un large public.

La Ville de Beauvais soutient l'association Diaphane au titre du festival photographique Les Photaumnales depuis sa création à Beauvais en 2004. Depuis, le festival se déploie sur l'ensemble de la région Hauts-de-France investissant de nombreux lieux culturels ruraux et urbains.

Chaque année, le festival aborde en photographie un thème différent et présente entre cinquante et cent artistes qui interrogent la création photographique contemporaine.

Le festival propose également de nombreuses actions de médiation et d'éducation à l'image via des visites guidées, des conférences et des ateliers de pratiques photographiques à destination de tous les publics : adultes jeunes, scolaires, touristes...

Depuis la fermeture du Quadrilatère pour travaux en juillet 2022, Les Photaumnales s'organisent à Beauvais dans l'espace public. L'édition Hors les Murs 2023 se tiendra du 16 septembre au 31 décembre 2023. La thématique étant le sport : « HORS JEUX » et les 20 ans du festival, seront mis à l'honneur le week-end du 23 septembre 2023.

Cette 20^{ème} édition des Photaumnales propose 15 expositions grand public au cœur de la ville de Beauvais et du quartier Argentine avec un projet d'actions participatives de prises de vues sur le quartier, une exposition jeune public dans le réseau des quatre médiathèques de la ville, une carte blanche à de nombreux invités et à l'occasion de l'anniversaire un projet d'œuvre collective d'une centaine de photographes.

Au regard de l'intérêt que présente le festival en termes de développement culturel du territoire et au regard de son rayonnement et de sa notoriété, la Ville de Beauvais a souhaité renouveler son soutien financier à Diaphane pour la mise en œuvre à Beauvais d'une nouvelle édition du festival dans l'espace public.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'allouer à Diaphane une subvention de 52 000 € pour Les Photaumnales 2023 conformément à la convention pluriannuelle ; celle-ci sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

20 – CULTURE – FESTIVAL LES PHOTAUMNALES 2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À DIAPHANE – PÔLE PHOTOGRAPHIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

MME MARAIS-BEUIL : Quand ça ne va pas, on le dit, mais quand c'est bien, il faut le dire. Je tenais à dire combien, d'abord, on était un peu inquiets, c'était hors les murs pour la première fois, combien on se demandait si ça allait respecter, si ça allait tenir les intempéries. Tout a tenu, c'était parfait. Je vous ai demandé un petit bilan lors de la Commission, visiblement tout a été apprécié. Donc je tenais à féliciter la tenue exceptionnelle, puisque hors les murs ce n'est quand même pas si facile que ça de faire une exposition dans ces conditions. Je tenais à le dire, quand c'est bien, il faut le dire.

MME LE MAIRE : Merci Madame BEUIL pour ces paroles encourageantes.

MME FOURCIN : Vous avez aimé Les Photaumnales hors les murs 2022, vous allez adorer le premier parcours d'art contemporain dans la Ville, que nous allons ouvrir le 27 mai. Je vous donne tous rendez-vous, Messieurs, Mesdames, les élus, et aussi Messieurs et Mesdames qui êtes dans le public, je vous donne rendez-vous le 27 mai sur le pont de Paris à 16h, pour manifester tout notre intérêt et tout notre enthousiasme pour le développement de l'art dans la Ville.

M. LE MAIRE : Merci. Nous avons hâte d'arriver aux Photaumnales.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0059

Culture - Pianoscope 2023 - signature de conventions et grille tarifaire

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

La prochaine édition du festival Pianoscope se tiendra à Beauvais du 13 au 15 octobre 2023. Après Khatia Buniatishvili, Nicholas Angelich et Jean-François Zygel, Pianoscope confie une carte blanche au jeune et talentueux pianiste Thomas Enhco.

Habitué du festival, il mène une carrière internationale et a imaginé une programmation riche et variée : orchestre symphonique, musique de chambre, récital, répertoire classique, jazz et chanson seront au rendez-vous de cette 17^{ème} édition.

Le temps du week-end, le festival investira divers lieux à Beauvais : l'auditorium Rostropovitch, la Grange de la Maladrerie Saint-Lazare et le Théâtre du Beauvaisis pour une série de 8 concerts. Cette année, l'ASCA s'associera à nouveau au festival proposant en avant-première un ciné-concert. Enfin, une master class avec Thomas Enhco est également prévue avec les élèves du conservatoire du Beauvaisis.

La mise en œuvre du festival nécessite de fixer la grille tarifaire 2023 qui reconduit les tarifs appliqués en 2022.

De plus, il convient également de contractualiser le partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis avec :

- une convention pour la coréalisation de concerts ;
- une convention de mandat permettant au théâtre d'assurer la vente de la billetterie avec ses moyens logistiques.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire 2023 jointe ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées et plus largement tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0058

ELISPACE - Programmation complémentaire 2023 et programmation prévisionnelle 2024

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé d'adopter le programme d'activités générales suivant :

2023

Mercredi 3 mai : Manu Chao

Samedi 19 aout : Repas d'arrivée Europ'Raid

Samedi 9 septembre : Forum des associations

Les 11 et 12 novembre : Rétro Festival

Mardi 14 novembre : Rencontres des Entreprises et des Territoires

Dimanche 19 novembre : Gala de gymnastique La Vaillante

Vendredi 24 novembre : Jean-Baptiste GUEGAN

Du 27 novembre au 1er décembre : Distribution des colis du CCAS

Du 2 au 7 décembre : Tournoi de Futsal

Mardi 12 décembre : Ballet Casse-Noisette

2024

Les 10,13,14,17,20 et 21 janvier : Repas des aînés

Dimanche 11 février : spectacle Flashdance

Du 1^{er} au 3 mars : Salon du camping-car

Du 22 au 24 mars : Salon de l'Habitat

Vendredi 29 mars : Spectacle Jeff Panacloc

Samedi 20 avril : Spectacle Véronic Dicaire

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace le 14 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0057

ELISPACE - réactualisation du règlement intérieur et adoption du règlement de commercialisation

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Suite à de nombreuses évolutions du cadre général, et dans un contexte de fort accroissement de l'activité de l'établissement, le Conseil d'exploitation d'Elispace souhaite que soit remis à jour le règlement intérieur de l'équipement (annexe 1) et établi le règlement de commercialisation et de conditions de location et de mise à disposition de l'établissement (annexe 2).

Ces deux règlements sont nécessaires au cadrage des possibilités et des limites auxquelles les organisateurs doivent se conformer pour la réalisation de leurs projets dans cet équipement.

Ce sont également des outils précieux sur lesquels pourront s'appuyer les agents pour mener à bien leurs missions dans l'accompagnement des organisateurs, et le bon accueil des publics.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces deux règlements qui ont été validés par le Conseil d'exploitation d'Elispace le 14 mars 2023 et de permettre la révision des supports contractuels en lien avec les présents règlements.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0056

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Jusqu'en 2022, il était d'usage d'accorder la gratuité de la location de l'Elispace aux associations beauvaisiennes.

Ces mises à disposition ponctuelles de l'équipement relevant d'une décision de chaque collectivité (ville ou agglomération) dans le cadre de leur politique d'animation du territoire, d'accompagnement du tissu associatif local ou du soutien à des manifestations, il est mis fin aux prêts gracieux de l'équipement aux associations à partir de 2023.

Dans cette configuration, il est donc prévu de facturer aux associations concernées la location des locaux de l'Elispace. En contrepartie, elles bénéficieront d'une aide sous forme de subvention de la collectivité qui souhaite accompagner la demande.

Cette nouvelle disposition prévue au budget primitif 2023 participera ainsi à un nouvel équilibre budgétaire de l'Elispace et à une meilleure visibilité des coûts des opérations initiées par les associations et soutenues par la Ville.

Il est à noter que les associations sont alors soutenues au titre de la politique sectorielle concernée.

Il est précisé que les prestations annexes restent à la charge de l'association dans la continuité de la gestion de l'équipement.

A ce titre, deux associations ont donc fait une demande de soutien à la prise en charge de la location de l'Elispace, pour l'organisation d'évènements.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord afin d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- 9 731,95 € à l'association « LA SOCIETE MUSICALE DE AUX MARAIS pour la mise en œuvre du festival de fanfares du 25 mars 2023 ;
- 6 567 € l'association « BO WAY INK » pour l'organisation du salon du tatouage les 3 et 4 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0055

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2023 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour le CLUB DANIELLE SABLE DE MARISSEL, dont le projet associatif vise à lutter contre la solitude des personnes âgées.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0044

Sports - Attribution de subventions sur projets

MME. Guylaine CAPGRAS, Conseillère municipale

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projets de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifient une aide financière, par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 8 500 € à l'association LAM SAI WING CLUB DE KUNG FU, pour le projet du Championnat National de Kung Fu de combat, qui a lieu du 22 au 23 avril 2023 à l'Elispace ;
- d'accorder une subvention sur projet de 700 € à l'ASSOCIATION DE COURSE A PIED ET DES SPORTS ATHLETIQUES DU BEAUVAISIS (ACAB), pour le projet de course au Plan d'eau du Canada le dimanche 30 avril 2023 ;
- d'accorder une subvention sur projet de 3 500 € à l'association BEAUVAIS SKATING CLUB, pour le projet de Championnat de la ligue des Hauts de France de patinage artistique, qui a lieu le 7 et 8 mai 2023 à la patinoire Marcel Dassault ;
- d'accorder une subvention sur projet de 21 500 € à l'association KEN GAKU KAN BEAUVAIS, pour le projet d'organisation des 32^{ème} championnats d'Europe de Kendo, qui a lieu du 18 au 21 mai 2023 à l'Elispace / gymnase annexe / sablier ;
- d'accorder une subvention sur projet de 9 500 € à l'association BOUC HANDBALL, pour le projet d'organisation des finales des coupes de l'Oise 2023, qui a lieu du 17 au 18 juin 2023 à l'Elispace ;
- d'accorder une subvention sur projet de 400 € à l'association FITNESS CLUB BEAUVAISIEN, pour le projet d'organisation d'un stage de danse, qui a lieu le 2 avril 2023 au gymnase Truffaut ;
- d'approuver les termes des conventions à passer avec les associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet sur le budget 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0060

Sports - Concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale – Avenant n°1 - évolution tarifaire

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Dans le cadre d'une convention de concession conclue le 11 décembre 2018, la Ville de Beauvais a confié le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale à la Société les Patinoires Modernes pour une durée de 26 ans, à compter du 14 décembre 2018.

L'année 2022 a constitué la première année de fonctionnement complète de la patinoire Marcel Dassault « hors crise sanitaire ».

Au regard de ces dernières années d'exploitation, il est apparu nécessaire de réajuster le contrat de Délégation de Service Public (DSP) sur les trois éléments suivants :

- La révision de la grille tarifaire (avec l'ajout de nouveaux tarifs)
- La précision du calendrier et des modalités de révision de l'indexation des prix
- L'encadrement de l'attribution de créneaux aux associations sportives

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public concernant la concession pour le financement, la construction et l'exploitation d'une la Société les Patinoires Modernes délégataire de la concession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant et tout document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à engager la dépense sur les crédits prévus au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Votes contre : 1

DELIB 28 RETIREE DIRECTION DE LA VIE ÉDUCATIVE – FUSION DES ÉCOLES PAUL ÉLUARD ET BOIS BRULET – CHOIX DU NOM POUR LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET DÉSIGNATION DU MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE

28 – DIRECTION DE LA VIE ÉDUCATIVE – FUSION DES ÉCOLES PAUL ÉLUARD ET BOIS BRULET – CHOIX DU NOM POUR LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET DÉSIGNATION DU MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE

MME LEBRETON : Suite à la décision unilatérale du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, les écoles Bois Brulet et Paul Éluard fusionnent pour la rentrée de septembre 2023. Il s'agira désormais d'un groupe scolaire comportant 2 écoles, avec la nomination par l'Éducation Nationale d'un seul Directeur. Il s'agira donc d'une école primaire allant de la petite section au C.M.2.

Il convient de désigner les membres pour siéger au sein du Conseil d'école du groupe scolaire Paul Éluard. Madame MENOUBE est actuellement titulaire sur les 2 écoles, Madame COLIGNON est suppléante pour l'école Paul Éluard et Madame KHARROUBI pour l'école Bois Brulet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fusion par l'Éducation Nationale des 2 écoles en groupe scolaire ; de décider que le groupe scolaire sera désormais nommer Paul Éluard ; de désigner Madame MENOUBE comme titulaire et Madame KHARROUBI comme suppléante au Conseil d'école.

M. NARZIS : Sur cette délibération, il y a un certain nombre de choses à dire, qui sont surprenantes. D'abord, il faut corriger le début de la délibération et de vos propos, Madame LEBRETON. Vous n'avez pas une décision imposée de l'Éducation nationale. Vous avez un Conseil Départemental de l'Éducation nationale qui émet un avis, qui est consultatif. Donc le début de votre rapport est faux.

Et dans cette décision du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, il est bien stipulé, pas que d'ailleurs pour les regroupements Éluard/Bois Brulet, mais pour d'autres groupements dans le département de l'Oise, projet abouti, projet non abouti, projet abouti, projet non abouti. Pour ce qui est du regroupement des écoles Éluard et Bois Brulet, il était bien spécifié projet non abouti par le Conseil Département de l'Éducation nationale. Pourquoi ? Parce qu'il attend un avis favorable de 2 instances. La première instance, c'est le Conseil Municipal de Beauvais. La deuxième instance, ce sont les Conseils d'école des écoles concernées, en l'occurrence Paul Éluard et Bois Brulet. Il se trouve que je suis membre du Conseil d'école du Bois Brulet. Nous avons eu un Conseil d'école il y a 3 semaines, où pas une seule fois la représentante de la mairie de Beauvais, qui est Madame MENOUBE, pas une seule fois a été évoquée la question des regroupements de Paul Éluard et de Bois Brulet. Au même moment, il y avait le Conseil d'école d'Éluard, et au même moment, il n'a pas été dit au Conseil d'école d'Éluard qu'il allait y avoir un projet de regroupement entre Bois Brulet et Éluard. D'ailleurs, en plus de ça, avec une dénomination nouvelle de l'ensemble.

Ce soir, on prend une décision sans que les Conseils d'école et les représentants, au-delà de ça les équipes éducatives, les Directions et les représentants élus des parents d'élèves n'aient pu s'exprimer, se prononcer sur cette question. Il est bien dommage d'avoir été mis devant le fait accompli, c'est-à-dire de découvrir au moment de la sortie de l'ordre du jour, puis après des dossiers, que cette fusion allait se faire.

Je vous le dis, encore une fois, ça traduit un problème de méthode. On a un problème de méthode et ça se voit sur Foëx, ça se voit sur Bois Brulet et Éluard. On n'est pas dans les mêmes situations, on est d'accord. On n'est pas sur une fermeture, j'en conviens.

M.NARZIS (SUITE) : Mais sur la méthode, ne pas consulter les Conseils d'école, vous vous imaginez que nous, on apprend tout ça du jour au lendemain, que les Directions d'école entendent des rumeurs, bien sûr, mais elles apprennent la décision du jour au lendemain. Je vous le dis, ce soir on va voter contre cette délibération, non pas sur le fond parce qu'on sait que ça ne met pas en danger les 2 structures qui fusionnent, mais sur la méthode. C'est inacceptable qu'on n'ait pas été saisi de cette question. Et c'est, comme tous les dossiers, Madame LEBRETON, je vous le dis et j'espère que ça changera, c'est comme de nombreux dossiers où encore une fois on est mis devant le fait accompli.

MME LEBRETON : Je veux bien, Monsieur NARZIS, que vous portiez sur moi tous les défauts de méthode. Pour cette école, je ne vais pas la porter, Monsieur NARZIS. Parce que j'ai vu l'Inspecteur Académique il y a 3 jours, qui me dit avoir informé le Directeur, que j'ai eu au téléphone cet après-midi, pour me dire que les choses étaient engagées, qu'il fallait donner du temps administratif au Directeur pour qu'il puisse avoir les 2 écoles en charge. Donc non, ce n'est pas un problème de méthode, c'est un problème de communication de l'Éducation nationale puisque d'un côté, l'Inspecteur Académique, Monsieur CORDIER, nous dit que la décision est entérinée et que nous avons, en effet, à la passer au Conseil Municipal. Nous avons suivi cette décision qui a été prise par l'Éducation nationale, et dont le Directeur avait eu connaissance.

M. NARZIS : Je ne vous accuse pas, Madame LEBRETON, je constate. Oui, il y a un problème de méthode. Ce que vous êtes en train de dire, c'est que l'Inspecteur vous a dit « ça y est, on a pris la décision de regrouper les 2 écoles, et donc maintenant vous devez faire passer ça en Conseil Municipal ». Mais si c'était totalement ça, et ce n'est pas comme ça que ça s'est passé, Madame LEBRETON, mais ça, il faut aller chercher l'information, Madame LEBRETON, il ne faut pas simplement rester à ce que vous disent les services ou ce que vous disent les services de l'Éducation nationale. Parce que ça sert à ça aussi, les élus. Ça sert à aller au contact. Et les représentants élus de la majorité, donc de la Mairie, au sein des écoles, servent aussi à transmettre l'information, qui n'a pas été transmise par Madame MENOUBE, pas une seule fois, qui est représentante de la Mairie dans les 2 conseils d'école. La décision en revient au Conseil Municipal, aussi bien sur la dénomination. Vous êtes d'accord, la dénomination, c'est bien le Conseil Municipal qui décide. Je vous le redis, vous êtes sur un dossier de fusion d'écoles, vous en êtes informée, manifestement bien avant les écoles et bien avant les représentants de parents d'élèves et les équipes éducatives, et vous ne nous informez pas, lors des Conseils d'école, de cette situation-là pour justement qu'on en débattenne. On apprend la dénomination et puis, on a une Commission des Affaires Scolaires, alors Ville Solidaire, tout ce qu'on veut, il y a 3 semaines et on n'a pas ce sujet à l'ordre du jour de la Commission.

Vous savez, je vais vous dire une chose, je suis élu dans ce Conseil mais je suis aussi représentant des parents d'élèves dans cette école. Je vous le dis, encore une fois, je pense que vous n'entendez pas ce que je vous dis. Quand je vous dis qu'il y a un problème de méthode, oui, il y a un problème de méthode. Que l'Éducation nationale ait été défaillante dans la transmission de l'information, peut-être. Mais il n'empêche que la décision ce soir en revient au Conseil Municipal, que c'est une délibération du Conseil Municipal, que la dénomination n'est pas une décision de l'Éducation nationale mais du Conseil Municipal qui est souverain sur cette question et que, pas une seule fois, ni en Commission Ville Solidaire qui traite des affaires scolaires, je le répète, mais on traite de tout sauf des affaires scolaires, et des Conseils d'école qui sont concernés, nous n'avons pas eu cette information.

M. NARZIS (SUITE) : C'est bien, vous discutez entre vous, je vous le dis, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, il y a encore une fois un problème de méthode. Et ça commence à s'accumuler sur les dossiers scolaires, les problèmes de méthode. Vous ne pouvez pas me dire à chaque fois « Monsieur NARZIS, vous vous en prenez à moi ». Non, je m'en prends aux faits. Je m'en prends aux actes. Je ne m'en prends pas aux personnes, je m'en prends aux actes. Il y a des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord dans des commissions, c'est arrivé avec des élus de la majorité, Monsieur DORIDAM est là, il le sait, et je ne m'en suis jamais pris à Monsieur DORIDAM et pourtant on était en désaccord sur un certain nombre de choses. Donc je m'en prends aux actes, je ne m'en prendrai jamais aux personnes, Madame LEBRETON. Pas tout à fait comme vous, manifestement, quand vous avez des choses à dire sur des enseignants. Ce n'est pas tout à fait le cas. Parce que Madame LEBRETON, début du mois de février, quand vous annoncez avec Monsieur le Maire la fermeture de l'école Foëx, vous êtes en panique, je dis les choses comme je les pense, vous êtes en panique. Vous faites une conférence de presse, et dans cette conférence de presse, vous avez dit, parce que c'est le signe de la panique, « le Directeur de l'école Foëx est informé depuis un an du projet de fermeture », vous l'avez dit devant tous les journalistes, ça a été enregistré, vous ne pouvez pas dire le contraire. Vous ne pouvez pas dire le contraire ! Résultat, bien sûr cette information...

M. LE MAIRE : Monsieur NARZIS...

M. NARZIS : Non, Monsieur PIA, je tiens à terminer parce qu'il y avait une promesse de Madame LEBRETON qui n'a pas été tenue.

M. LE MAIRE : On vous a entendu, on sait où vous voulez en venir. Permettez-moi de reprendre la présidence...

M. NARZIS : Il y a eu une promesse de Madame LEBRETON qui n'a pas été tenue, vous allez finir. D'ailleurs, c'est une promesse qu'également vous, vous avez faite.

M. LE MAIRE : Monsieur NARZIS, on parle de la délibération 28.

M. NARZIS : Non, non, laissez-moi finir. Vous avez accusé le Directeur de l'école Foëx d'être au courant de ce dossier de fermeture depuis un an, ce qui était totalement faux ! La presse a diffusé l'information. Vous vous rendez compte le choc pour le Directeur de l'école ? Le choc vis-à-vis des parents d'élèves parce qu'il doit se justifier vis-à-vis des enseignants. Et puis, immédiatement, vous avez les syndicats qui réagissent, vous avez le Directeur qui réagit, vous avez les parents d'élèves qui réagissent, et vous dites « oui, j'ai fait une erreur, c'est une faute, je n'aurais pas du dire ça, ce n'est pas vrai, j'en ferai des excuses officielles par un communiqué à la presse et un démenti ». Ça fait 2 mois, on attend toujours votre démenti, Madame LEBRETON. Est-ce que ce soir, vous allez le dire publiquement : non, le Directeur de l'école Foëx n'était pas au courant, comme vous l'avez affirmé, depuis un an de la fermeture ? Est-ce que ce soir, vous allez faire ce démenti public que vous lui promettez depuis 2 mois ?

M. AURY : Il s'agit de l'honneur d'un homme.

M. LE MAIRE : Je vais laisser le soin, puisque Anne-Françoise souhaite quand même répondre aux invectives de Monsieur NARZIS, et je reprendrai ensuite la délibération. Je vous rappelle qu'on n'est pas sur l'école Foëx, on est sur la fusion entre les écoles Paul Éluard et Bois Brulet. Mais je vais laisser le soin à Anne-Françoise d'expliquer.

MME LEBRETON : Monsieur NARZIS, je n'ai jamais été en mode panique. Jamais. Il y a des décisions difficiles à prendre et je pense que Monsieur le Maire y reviendra. Celle-ci a été difficile à prendre mais je l'ai assumée envers les enseignants. Je n'ai jamais fui mes responsabilités par rapport à cette décision. Je suis allée au contact des enseignants, je suis allée au contact des parents, j'ai reçu les parents à des rendez-vous le samedi, donc je n'ai jamais été en mode panique. Ne vous inquiétez pas, je maîtrise très bien mes émotions.

Par rapport au Directeur de Foëx, lors de cette conférence de presse, j'ai dit, en effet, que l'avenir de Foëx avait été un sujet depuis de nombreuses années. Quand j'ai pris mes fonctions, c'est un sujet qu'on m'a transmis déjà, en me disant cette école, l'avenir, il faudra y penser. Il y a eu le Covid, il y a eu d'autres choses, et donc ce dossier a été mis de côté. Au mois de janvier, en effet, le contexte a fait qu'on s'y était à nouveau intéressés puisqu'il y avait une modification de la carte scolaire, une baisse de la démographie, on a commencé à s'interroger sur la capacité de déplacer les enfants sur d'autres écoles aux alentours. L'émergence de cette idée de fermeture est arrivée à ce moment-là.

Lors de cette conférence de presse, je n'ai pas dit que le Directeur était au courant. Je m'en suis expliqué par un mail auprès du Directeur, un mail auprès de Monsieur SEBILLE, qui est le Directeur académique, qui l'a transmis à tous les enseignants, et nous l'avons redit avec Monsieur le Maire lors de la réunion des parents. Je pense avoir fait le nécessaire. Parce que si vous voulez aller sur le terrain, Monsieur NARZIS, quand on m'accuse de vouloir fermer des écoles pour permettre à mon mari de remplir les écoles privées, puisque vous avez mis le sujet sur la table... Oui, vous faites l'étonné mais vous voyez, moi aussi j'ai entendu des choses. Je pense qu'à un moment donné, il ne faut pas mettre face à face les propos de chacun, en tout cas ne pas les rapporter. Vous n'y étiez pas, à cette conférence de presse, je sais ce que j'ai dit, je sais ce que j'ai écrit dans le mail que j'ai transmis à Monsieur RUIZ, et à aucun moment je n'ai remis en doute ses compétences, sa manière de manager.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois qu'on va arrêter sur ce chapitre. Je voudrais en tout cas remercier...

M. NARZIS : Non, Non, Monsieur le Maire, il y a une accusation de Madame LEBRETON, je vais répondre.

M. LE MAIRE : Monsieur NARZIS, vous n'avez pas la parole.

M. NARZIS : Non, il y a une accusation de Madame LEBRETON, je vais y répondre.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas la parole, je crois que vous vous êtes expliqué.

M. NARZIS : Non, non. Il y a une accusation...

M. LE MAIRE : Vous l'avez vous-même accusée, elle vous a répondu, donc on en reste là.

M. NARZIS : Non, non, il y a une accusation de Madame LEBRETON, je vais y répondre. Elle veut mettre ça sur le tapis, on va le mettre.

M. LE MAIRE : On va passer à la délibération 28.

M. NARZIS : Non, non. Elle veut mettre les choses en toute transparence, on va les mettre sur la table. Elle m'a accusé... Si, si, vous m'avez accusé ! Je vais répondre.

M. LE MAIRE : Vous arrêtez, Monsieur NARZIS. Maintenant, ça suffit. Ça suffit, Madame LEBRETON ne vous a pas accusé.

M. NARZIS : Non, non. C'est inacceptable.

M. LE MAIRE : Elle a simplement remis les choses dans l'ordre des propos qui ont été dits.

MME LUNDY : Monsieur le Maire, nous avons attendu, nous attendons 35 délibérations avant de pouvoir parler du sujet de l'école Émile Foëx, après que vous ayez décalé la motion. La moindre des choses, c'est que quand nous parlons d'un sujet, nous puissions en parler ! Et donc, nous allons répondre à Madame LEBRETON puisqu'il y a une accusation.

M. LE MAIRE : Je reviens quand même, Monsieur NARZIS, sur la question de la délibération 28. Ce que je vous propose, parce que je pense qu'effectivement sur cette délibération, on a peut-être été un peu vite, mais en même temps je crois que sur le fond, je pense que de toute façon nous n'aurons pas le choix d'aller vers cette fusion. Je ne connais pas plus que ça ce sujet parce que comme effectivement Monsieur CORDIER, l'Inspecteur d'Académie, nous l'a dit, c'est l'État qui décide des fusions. Ce n'est pas une décision qui revient à la Ville, c'est une décision qui a été actée au sein des services de l'Éducation nationale. Toutefois, je suis sensible au fait que cette décision n'a pas été présentée, vous l'avez dit d'ailleurs, au Conseil d'école concerné. En plus, il apparaît que les Directeurs n'étaient pas forcément tout à fait informés. On s'en est expliqué, Madame LEBRETON a appelé d'ailleurs l'Éducation nationale sur ce sujet, mais je m'en expliquerai personnellement avec le Directeur de l'Éducation nationale. Je vous propose, mes chers collègues, de retirer cette délibération, en attendant de refaire le point avec les services de l'Éducation nationale.

M. NARZIS : Je salue cette décision, ça va dans le bon sens. Ce soir, on a au moins une bonne nouvelle. Je vais quand même, que vous le vouliez ou non, répondre à Madame LEBRETON, puisqu'elle met un certain nombre de choses sur la table.

M. LE MAIRE : Monsieur NARZIS, je pense que vous aurez le temps de répondre à Madame LEBRETON à la délibération sur Foëx.

M. NARZIS : Elle m'a accusé. Moi, je ne mets pas la vie privée publiquement Madame LEBRETON, pas en séance du Conseil.

M. LE MAIRE : Je vous ai laissé intervenir sur Foëx alors que ce n'était pas le sujet. Donc maintenant on arrête et on revient à la délibération 29.

M. NARZIS : Non, non, elle m'a accusé publiquement en séance du Conseil Municipal. D'ailleurs, comme vous avez fait avec le Directeur de l'école Foëx. Donc ce sont exactement les mêmes méthodes. J'en reparlerai après. Ne vous inquiétez pas, on en reparlera après.

M. AURY : En tout cas, Madame LEBRETON, si je comprends bien, toute la presse a menti, a rapporté des propos que vous n'aviez pas tenus. Donc là, après avoir mis en cause le Directeur de l'école publique Foëx... Ce soir, vous mettez en cause tous les journalistes de la presse locale qui ont tous relayé des propos que vous n'aviez pas tenus.

M. LE MAIRE : Monsieur AURY ! je ne vous ai pas donné la parole. Madame LEBRETON, vous avez la parole.

M. AURY : Donc c'est à eux maintenant qu'il va falloir demander de s'excuser auprès de vous, si je comprends bien. Je crois que vous vous enfermez complètement, Madame LEBRETON, complètement ! C'est incroyable ! Vous avez le mensonge tranquille !

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0034

Direction de la Vie Éducative - Politiques Éducatives 2023--2024 : Dispositif d'aides aux écoles

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

La ville de Beauvais centralise les offres d'activités éducatives et pédagogiques pour les équipes enseignantes dans le cadre de sa plateforme dédiée, l'AEL (Actions Educatives et de Loisirs).

Ce support relaie l'ensemble des actions proposées par les services municipaux, communautaires et leurs partenaires.

De plus, la ville s'associe à l'Education Nationale avec un soutien financier pour des projets préalablement validés par les inspecteurs de l'Education Nationale de Circonscription et répondant aux critères d'éligibilité des dispositifs en place.

Ainsi, pour permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, et dans la limite des crédits disponibles, l'ensemble des soutiens proposés ouverts aux candidatures est présenté ci-après :

A. Le soutien aux écoles dans le cadre des Réseaux d'Éducation Prioritaire+ (REP+) :

Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP+. Ce classement permet aux écoles d'accéder à des financements particuliers pour des projets au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006 et suite au lancement de la refondation de l'éducation prioritaire le 9 avril 2014, ces projets contribuent « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun » et « favorisent l'animation de Réseau ».

Les secrétaires de réseaux, adressent, à la direction de la vie éducative, les dossiers complets (projets et devis détaillés) validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, pour le 13 Octobre 2023 au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en collaboration avec eux.

La subvention pour chaque école est calculée comme suit :

- pour les écoles du 1^{er} groupe : les écoles qui comptent jusqu'à 125 élèves : 750 € maximum par école, dont un acompte de 250 €,
- pour les écoles du 2^o groupe : les écoles qui comptent entre 126 et 250 élèves : 1000 € maximum par école, dont un acompte de 330 €,
- pour les écoles du 3^o groupe : les écoles qui comptent 251 élèves et plus : 1250 € maximum par école dont un acompte de 400 €,
- Pour les projets-passerelle menés avec le collège de secteur : 1000 € maximum dont un acompte de 330 € par collège.

L'acompte et le solde seront versés selon les termes de la convention annexée.

Les subventions aux REP+ sont versées aux 2 collèges de secteur, supports financiers des REP+, à savoir à l'agent comptable du collège Henri BAUMONT pour le REP+ Argentine et à l'agent comptable du collège Charles FAUQUEUX pour le REP+ Saint-Jean.

B. Une subvention aux transports

La ville prend financièrement à sa charge tous les déplacements des classes en car vers les structures sportives ainsi que le déplacement via les bus de ligne empruntés par les classes pour accéder aux différents quartiers de la ville.

Par ailleurs, afin de favoriser des sorties éducatives complémentaires, une subvention au transport est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande et sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

Un montant forfaitaire est établi selon la règle suivante : le montant minimum de la subvention est de 325 € pour 125 élèves ou moins, augmenté de 65 € par tranche de 25 élèves supplémentaires et de 65 € supplémentaires pour les écoles qui ont une ou plusieurs classes spécialisée(s).

- Si la facture est supérieure à la subvention estimée, la subvention versée sera égale à la subvention calculée,

- Si le montant de la facture est inférieur à la subvention estimée, la subvention versée sera égale au montant de la facture acquittée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dispositif d'aides aux écoles des politiques éducatives 2023-2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annexées,
- d'autoriser les dépenses prévues au budget concernant les subventions aux projet REP + et l'aide aux transports pour la pratique d'activités éducatives.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

29 – DIRECTION DE LA VIE ÉDUCATIVE – POLITIQUES ÉDUCATIVES 2023-2024 – DISPOSITIF D'AIDES AUX ÉCOLES

MME LEBRETON : La ville de Beauvais centralise les offres d'activités éducatives et pédagogiques pour les équipes enseignantes dans le cadre de la plateforme dédiée, l'A.E.L., ce sont les Actions Éducation et de Loisirs. Ce support relaie l'ensemble des actions proposées par les services municipaux, communautaires et leurs partenaires. De plus, la Ville s'associe à l'Éducation nationale avec un soutien financier pour des projets préalablement validés par les inspecteurs de l'Éducation nationale de la circonscription et répondent aux critères d'éligibilité des dispositifs en place.

Ainsi, pour permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, et dans la limite des crédits disponibles, les 2 dispositifs de soutien proposés ouverts aux candidatures sont présentés ci-après. Pour les projets R.E.P. +, le montant de la subvention versée, de 250 € à 1 250 € à chaque établissement, dépend du nombre d'élèves par école. Jusqu'à 1 000 € sont versés aux projets dits passerelles, menés en partenariat avec chacun des 2 collèges du secteur. Un acompte proportionnel au montant total de la subvention sera versé au cours du premier trimestre pour permettre aux enseignants de mettre en œuvre leurs projets, dès le mois de novembre prochain. Durant l'année 2022-2023, toutes les écoles en R.E.P. + ont déposé un projet, ce qui représente un total de 20 258 €. En écoles maternelles, soit 10 écoles, les projets sont prioritairement axés sur le repérage dans l'espace, la nature et la lecture. Pour les élémentaires, soit 11 écoles, le patrimoine, les sciences, les mathématiques, le vivre-ensemble, sont les axes le plus généralement travaillés. Pour les projets passerelles, le sport et les rencontres sont à l'honneur. Concernant le transport, une subvention de transport est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif d'aide aux projets R.E.P. + et d'aide au transport de la politique éducative 2023-2024 ; d'approuver les contenus des conventions ci-jointes ; et d'autoriser les dépenses prévues au budget.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0038

Modification de l'article 7 du règlement intérieur de l'aide municipale aux classes de découvertes

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Conformément à la délibération et au règlement intérieur adopté le 13 mai 2022 afférente aux classes de découvertes, une modification doit être apportée à l'article 7 « participation des familles ».

Le règlement intérieur, au-delà de poser le cadre, a également pour objectif de simplifier la gestion de ce dossier aussi bien pour les enseignants, pour les familles que pour les services.

Aussi, la modification à réaliser concerne le 1^{er} paragraphe de l'article. En effet, il est observé que la facturation d'une partie du séjour aux familles avant le séjour est difficile à mettre en œuvre pour des raisons de délais souvent trop longs entre la réception du devis par les familles et leur accord pour engager la facturation. L'objectif de favoriser un règlement en plusieurs versements pour répartir la charge en amont du séjour n'est pas atteint.

Il est donc proposé de modifier l'article 7 comme suit :

Pour la Ville : « les participations des familles sont fixées par délibération et sont calculées en fonction du quotient familial établi pour l'année scolaire en cours. La facturation est envoyée sous un délai d'un mois après le séjour et peut être réglée en un à trois versements ».

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'article 7 du règlement intérieur des classes de découvertes comme suit : « les participations des familles sont fixées par délibération et elles sont calculées en fonction du quotient familial établi pour l'année scolaire en cours. La facturation est envoyée sous un délai d'un mois après le séjour et peut être réglée en un à trois versements » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

30 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AIDE MUNICIPALE AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE

MME LEBRETON : Dans la continuité de la refonte du dispositif et conformément à la délibération et au règlement intérieur adopté le 13 mai 2022 afférent aux classes de découverte, une modification doit être apportée à l'article 7 concernant la participation des familles.

La pratique du nouveau financement dans ce dossier nous a permis de prendre conscience que le prépaiement est un frein à la fluidité de la gestion du dossier. Le règlement intérieur, au-delà de poser le cadre, a également pour objectif de simplifier la gestion de ce dossier, aussi bien pour les enseignants, pour les familles que pour les services. Aussi, la modification à réaliser concerne le premier paragraphe de l'article. En effet, il est observé que la facturation d'une partie du séjour aux familles avant le séjour est difficile à mettre en œuvre pour des raisons de délais souvent trop longs entre la réception du devis par les familles et leur accord pour engager la facturation. L'objectif de favoriser un règlement en plusieurs versements pour répartir la charge au moment du séjour n'est pas atteint.

Il est proposé de modifier l'article 7 comme suit pour la Ville : les participations des familles sont fixées par délibération et elles sont calculées en fonction du quotient familial établi pour l'année scolaire en cours, la facturation est envoyée sous un délai d'un mois après le séjour et peut être réglée en 1 à 3 versements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'article 7 du règlement intérieur des classes de découverte comme suit : la participation des familles est fixée par délibération, ça reprend ce que je viens de dire juste avant ; et d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

M NARZIS : Nous voterons ce rapport parce qu'il va pour nous dans le bon sens. Mais je voudrais quand même revenir sur les classes découvertes puisqu'on ne peut pas forcément avoir ce débat en Commission. Je vous remercie, Madame LEBRETON, là en l'occurrence, pour les éléments que vous m'avez transmis sur les classes découvertes cette année, puisque je m'interrogeais avec mes collègues sur le nombre d'enfants qui sont partis cette année. Et vous m'avez communiqué qu'il y a 262 enfants qui sont partis à travers cette école cette année en classe de découverte, donc que ce soit classe de neige, classe nature. Je pense que c'est important qu'on ait ce débat, on l'a souvent, tous les ans ou tous les 2 ans, mais il y a moins de 10 ans, dans cette Ville, il y a 8 ans, il y avait jusqu'à 500 enfants qui partaient en classe découverte chaque année à Beauvais. C'est d'ailleurs un chiffre que la ville de Beauvais pouvait s'enorgueillir et qui était l'héritage, j'assume, des actions qui avaient été faites sous la municipalité de gauche, où il y avait encore plus d'enfants qui partaient à ce moment-là. Il faut l'avouer, Caroline CAYEUX avait maintenu ça pendant une dizaine d'années avant que, à partir de la mi-2015, les chiffres baissent parce que vous avez engagé la baisse du financement des classes découvertes, puisque nous sommes passés de 14 jours financés à 12, puis l'année suivante, en 2016, nous sommes passés brutalement à 7, et puis il a fallu cette bataille au Conseil Municipal, à l'époque je me souviens, c'était Monsieur PIA qui animait le Conseil Municipal et qui a dit « oui, c'est une connerie, vous avez raison, on va remonter à 9 », et finalement on a maintenu à 9 pour les classes de neige et à 7 pour le reste des classes de découverte.

L'année dernière, vous nous avez fait passer un rapport, et nous avons voté contre, qui réduit à 5 le nombre de classes de découverte en dehors des classes de neige. Moi, je constate les chiffres. Les chiffres, c'est que nous sommes 282.

M.NARZIS (SUITE) : C'est-à-dire que c'est le pire chiffre depuis la première fois où vous avez baissé de manière très forte le financement aux classes découvertes, c'est-à-dire en 2016, où nous n'avions que 151 enfants cette année-là. En termes de financement, vous m'avez communiqué que nous étions à peu près à 85 000 € engagés par la Ville dans les classes découvertes. Je rappelle juste que, jusqu'en 2015, la ville de Beauvais finançait à plus de 200 000 € tous les ans les classes découvertes. C'est une chute libre, il faut le constater et il faut donc se poser un certain nombre de questions. Vous aviez répondu favorablement à notre demande d'évaluation, et c'est une bonne chose, il y a 2 ans, et vous l'avez faite. Vous en avez déduit qu'il n'y avait pas une forte demande de la part des établissements pour des classes découvertes de plus longs séjours, et donc vous en avez déduit qu'il fallait réduire à 5. Au final, on voit que cette année, le nombre de départs est très faible. Il faudrait que la ville de Beauvais s'engage dans une politique, mais ça je l'ai dit je ne sais pas combien de fois, proactive sur les classes de découverte. On ne peut pas juste accompagner les projets, on doit les encourager.

Comme souvent dans cette municipalité, on fait des comparaisons. Très souvent, on nous dit « Beauvais, vous voyez, on paie moins cher ici par rapport à d'autres villes de la même strate », etc. Donc comparons, à ce moment-là. Ce qui est intéressant, c'est d'aller voir ce qu'il se fait dans d'autres villes. En l'occurrence, quand vous n'allez pas très loin d'ici, vous faites 35 kilomètres, vous arrivez à Creil, 22 000 habitants de moins que Beauvais, vous avez eu cette année 350 enfants qui sont partis rien qu'en classe de neige. Ils ont consacré 448 000 € de budget cette année, Creil, aux classes de découverte. Ça vous montre le delta. Et je sais que très souvent, je peux entendre ça, vous nous dites « oui mais ça peut être difficile de motiver les enseignants, ça peut être difficile de motiver les parents », etc. Oui mais alors je peux vous dire qu'à Creil, c'est encore plus difficile. Pourtant, ils le font. Tout simplement parce qu'ils sont proactifs sur la question. Ils cherchent, ils font partir, ils encouragent. Ils ont même développé, alors l'été ce sont des séjours qui peuvent aller jusqu'à 14 jours. Et vous savez que sur les classes de neige, c'est ça qui est intéressant, ils font partir les enfants sur 14 jours. 3 périodes en hiver et pendant 14 jours. Et ça change tout. Quand on discute avec les enseignants de la ville, ils nous disent à quel point ça change profondément un enfant, ce qui était le cas pour les enfants beauvaisiens avant. Et je sais qu'autour de cette table, il y a des élus de la majorité qui ont bénéficié de ça par le passé. Vous avez bénéficié des financements très larges de la ville de Beauvais et vous êtes partis longtemps en classe de découverte, en séjour l'été. Tout ça a disparu. Vous en avez bénéficié et vous savez tous que ça apportait énormément aux enfants.

Je n'accuse pas mais il va falloir qu'on se réinterroge sur le financement des classes de découverte, et surtout sur le positionnement de la Ville. Il doit devenir proactif, il ne peut pas être juste dans l'accompagnement, il ne peut pas juste attendre ce qu'il se passe. Je sais que cette année, vous avez essayé d'aller chercher parce que vous vous êtes rendu compte que les dossiers étaient faibles, que le nombre de départs était faible, même ce prévisionnel était faible puisqu'il y avait 54 élèves de plus en prévisionnel. Donc il va falloir qu'on change de méthode. On ne peut pas juste accuser les enseignants, les équipes pédagogiques, les Directions d'école, qu'elles ne veulent pas monter de projets. Je pense que si on en est là, c'est qu'il y a eu un découragement progressif qui fait que finalement les Directions d'école, que finalement les équipes pédagogiques se sont dit « ça ne sert à rien, on n'en fait pas ». En plus, ce que je constate aussi, c'est que beaucoup d'écoles ont dû aller chercher des financements, soit par des tombolas, en tout cas en mobilisant les coopératives scolaires. Ça pose un autre débat. Je sais que vous êtes en réflexion là-dessus. Je le sais. Mais ça pose un autre débat sur le financement, sur l'argent que nous y consacrons. On a besoin de mettre plus sur ces classes découvertes.

M.NARZIS (SUITE) : Et puis enfin, on est sortis, enfin, on n'est pas encore totalement sortis de la crise sanitaire, mais on sait que ça a bouleversé la vie des enfants. On sait qu'il y a des enfants à Beauvais qui ne partent en vacances, on va être clair, qu'à l'occasion des classes de découverte. Donc on doit mettre en place une politique forte et ambitieuse dans ce domaine. D'autres villes le font, c'est possible, ce qui est fait ailleurs peut se faire à Beauvais.

M. LE MAIRE : On vous a bien entendu, Monsieur NARZIS. Sachez quand même, et ça vous le reconnaissez, que nous n'avons refusé aucun dossier sur ces classes découvertes. Effectivement, il ne s'agit pas d'accuser les enseignants, il s'agit simplement de travailler, de mettre en place les conditions pour motiver les écoles, on , les enseignants à se mobiliser pour organiser ces classes découvertes. Mais les services s'y emploient, croyez-moi, ils s'y emploient. Vous l'avez dit vous-même d'ailleurs.

MME LEBRETON : Juste quelques réponses. Vous comparez à Creil. Creil est encore propriétaire de certaines structures. Vous ne l'avez pas dit, Monsieur NARZIS, mais ce n'est pas un détail parce que dans le coût des voyages scolaires, c'est hyper important parce qu'il y a des structures qui aujourd'hui ont tellement monté leurs tarifs que ça met un frein aux départs. Et Creil est propriétaire. Et nous, malheureusement, ce n'est pas le cas des structures avec lesquelles on travaille. Ce n'est pas un détail, je pense que c'est vraiment un critère à prendre en compte.

L'autre critère c'est que vous parlez d'un budget de Creil, mais moi je vais vous parler de l'ensemble des actions qui sont engagées en faveur de la politique éducative sur Beauvais. Parce que s'ils ne font que ça, je ne connais pas donc je ne vais pas parler, je ne vais pas accuser, parce que c'est le mot de la soirée, je ne vais pas accuser Creil. Mais ce qui serait intéressant, en effet, je vais m'y intéresser, c'est de se dire est-ce que c'est un choix politique d'investir uniquement dans ces classes de découverte parce que le profil de la population y trouve un intérêt, je le comprends, mais par contre, il n'y a pas d'aide au transport, il n'y a pas d'accessibilité sur des structures sportives, il n'y a pas d'autres choses mises en place. Nous, on a fait le choix, en effet, d'avoir un panel d'actions en faveur des écoles un peu plus large.

Autre chose, depuis ce soir on dit qu'il n'y a pas de concertation, qu'on fait les choses dans notre coin, qu'on sort du chapeau. Monsieur NARZIS, nous avons présenté en Commission, pas une étude mais le résultat d'une concertation avec les enseignants, avec les parents, et la décision de donner le temps des 5 jours pour les classes de découverte, elle ne sort pas de notre chapeau. Elle sort, pour les enseignants, la capacité d'y aller sur le temps scolaire du lundi au vendredi, ça sort des parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants partent plus longtemps. Cette étude-là, on vous l'a soumise, vous l'avez approuvée lors d'une commission.

Vous avez quand même, lors de cette Commission, été présent, vu ces retours. Elles ne sont pas sorties de notre chapeau et on s'est appuyés dessus pour être au plus près des attentes des familles et répondre aussi aux besoins des enseignants. Je dois dire que le service éducatif accompagne énormément les enseignants sur le montage des dossiers, sur l'accompagnement des familles quand ils partent aux sports d'hiver sur le matériel mis à disposition. Donc oui, il y a le budget, mais il y a tout l'à-côté aussi qui est mis en place pour permettre aux enfants de partir.

M. NARZIS : Effectivement, je vous conseille d'aller à Creil parce que ce que vous dites, d'abord ils ne se limitent pas du tout à ça, regardez aussi ce qu'ils font sur les séjours d'été, ça pourrait inspirer Beauvais, en tout cas c'est très intéressant. Quand je vous avance le chiffre de 448 000, c'est vraiment le chiffre de financement des classes découvertes, qui d'ailleurs ne sont développées, et c'est pour ça qu'ils mettent le paquet, qu'à la neige. Ce n'est pas juste le centre, c'est vraiment le coût parce qu'ils financent aussi le départ des enseignants. Vous voyez, la ville de Creil passe un rapport tous les ans, elle finance le départ des enseignants. Donc ce n'est quand même pas anodin, 16 enseignants cette année qui partent et qui encadrent et qui sont financés par la ville de Creil. Donc oui, cette somme, à la fin, ça fait 448 000. Et oui, c'est génial effectivement, eux, ils ont gardé une structure. Comme Beauvais en a eu dans le passé. Mais il n'empêche que c'est une vraie politique et c'est encore une fois une politique proactive. C'est-à-dire qu'on peut en discuter, mais cette politique amène justement à un nombre de départs conséquent.

Vous voyez, quand vous dites « on vous a présenté l'étude », oui, vous nous avez présenté l'étude mais ça ne vous a pas échappé que le rapport, on ne l'a pas voté. On a voté contre les 5 jours, ça ne vous a pas échappé. Donc ne venez pas me dire que je l'ai approuvé, puisque je l'ai combattu. Effectivement, dans cette étude, il y avait ça, je suis totalement d'accord avec vous. Mais il y a les chiffres aujourd'hui. Il y a une étude qui est faite et puis on voit que dans les chiffres, les départs sont en baisse. Ils sont en baisse et pourtant on est sortis de la crise sanitaire. Donc ça doit nous interroger. Vous voyez ce que je veux dire ? Ce n'est pas une accusation, c'est que ça doit nous interroger. Le Covid avait bon dos, la crise sanitaire en 2021 avait bon dos, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas, cette année ce n'est plus le cas. Si on a aussi peu de demandes, à l'échelle du nombre d'écoles qu'on a dans cette Ville, peut-être qu'à l'avenir il y aura moins d'écoles, mais à l'échelle du nombre d'écoles... Oui, je sais, ça peut paraître comme un coup bas, on va plaisanter un petit peu ! Mais il n'empêche que ça traduit quelque chose, donc on ne peut pas juste se contenter de dire « on a fait une étude, il y a une demande, 5 jours », etc. Non, les chiffres sont en baisse, donc on doit s'interroger. Vraiment, je pense que le changement, c'est le côté proactif. Je ne mets pas accusation les services. Ce que je vois, ce que j'entends, c'est ce que disent des équipes enseignantes qui ne sont pas juste, et je vous le redis parce que vous me l'avez déjà sorti une fois, qui ne sont pas juste l'équipe enseignante de l'école où je suis représentant de parents d'élèves. Mais ne vous inquiétez pas, vous devez le savoir maintenant que je suis en contact avec plein de Directions d'écoles dans cette Ville. Ça ne vous surprendra pas, je vous dis juste qu'il va falloir qu'on change le logiciel et qu'on est prêts à y travailler parce que c'est dans l'intérêt de l'enfant, c'est dans l'intérêt des enfants beauvaisiens. Je veux juste vous dire ça et le préciser pour ne pas qu'il y ait de polémique parce que les classes de découverte, et je vous l'ai déjà dit, si la Ville investit plus, si la Ville fait partir plus d'enfants, on applaudira, on accompagnera et on vous dira bravo. Je tiens à le préciser.

Enfin, Madame LEBRETON, je profite là parce que j'ai la parole, vous avez dit tout à l'heure que j'aurais proféré... Non mais laissez-moi finir.

M. LE MAIRE : Vous n'allez pas recommencer, Monsieur NARZIS. On arrête maintenant.

M. NARZIS : Non, non, je vais vous répondre calmement. Laissez-moi répondre calmement.

M. LE MAIRE : Non, non. Maintenant, je vais mettre aux voix cette délibération, ça commence à bien faire.

M. NARZIS : C'est quand même affolant.

M. LE MAIRE : Il y a Madame CAYEUX qui voulait intervenir.

MME CAYEUX : Monsieur NARZIS, moi je suis très étonnée que vous ne réalisiez pas à quel point...

M. NARZIS : Non mais on m'accuse, Madame.

MME CAYEUX : Non, non, attendez, vous réglerez vos problèmes à un autre moment, il y a assez ici à dire. Je voudrais parler de l'éducation. Est-ce que vous savez, Monsieur NARZIS, que c'est le troisième budget de cette Ville 12 millions d'euros. On peut se comparer où vous voulez mais je peux quand même dire 3 mots s'il vous plaît ? 12 millions d'euros. Vous savez très bien, j'ai été enseignante dans ma vie et l'éducation des enfants a toujours été, moi aussi, un de mes chevaux de bataille, et je pense que c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place la réussite éducative. La réussite éducative, aujourd'hui, c'est Jacqueline MENOUBE qui a pris le relais. Et ça nous permet, c'est un budget important puisque l'État s'est désolidarisé de cette politique qui avait été initiée il y a une quinzaine d'années à peu près maintenant, mais nous avons fait le choix et je continue à aider les enfants dans les familles où les enfants avaient des soucis d'apprentissage. C'est un budget conséquent, alors évidemment je l'ai réintégré dans le global des 12 millions d'euros, il est à trouver dans le budget du C.C.A.S. Donc je crois que c'était important de rappeler ce soir que c'est le troisième budget municipal. Je tenais à le rappeler parce que ça avait été vraiment quelque chose qui me tenait à cœur ici dans cette Ville.

Et sur les classes de découverte, ça fait 10 ans que je vous entends parler des classes de découverte. Mais pour partir en découverte, il faut être 2, il faut qu'il y ait des enfants mais il faut qu'il y ait des maîtres, et il faut qu'il y ait des budgets. Moi, j'ai souvent été déçue qu'il n'y ait pas plus d'enthousiasme dans ce domaine. Je tenais à le mettre au point ce soir.

Vous voyez, ce qu'il y a de dommage, Monsieur NARZIS, avec vos amis qui sont présents ici, c'est qu'on ne puisse pas parler et échanger. Il n'y a pas de sérénité. On se fait huer, on se fait agresser et franchement, oui, la démocratie va mal parce que je peux vous dire qu'aujourd'hui, je considère...

M. LE MAIRE : Silence s'il vous plaît ! Soyez respectueux.

MME CAYEUX : C'est formidable. Franchement, je ne comprends pas cette agressivité qui règne dans certains rangs. La démocratie, figurez-vous, même si les chiffres ne vous conviennent pas, ici, il y a un exécutif et il me paraît normal que l'exécutif prenne des décisions. Si être élu dans un exécutif veut dire qu'il faut toutes les 30 secondes faire des référendums pour prendre une décision, je comprends que mes collègues maires en aient assez et qu'il y ait une crise chez les maires qui est de plus en plus importante, je vous le dis.

M. LE MAIRE : Bien, donc je vais mettre aux voix cette délibération n° 30.

M. NARZIS : Non, non. On a le droit à 3 interventions, je vais intervenir.

M. LE MAIRE : Monsieur NARZIS, je crois que vous vous êtes largement exprimé.

M. NARZIS : Non, non, on a le droit à 3 interventions sur un sujet, je suis dans le cadre du règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Vous avez la parole.

M. NARZIS : Je vais répondre à Madame CAYEUX. C'est dommage, Madame CAYEUX parce que finalement, on avait eu un échange, je pense que dans le ton, j'ai essayé d'être dans un ton respectueux sur la question des classes de découverte, je disais juste qu'on était prêts, encore une fois, à travailler dans l'intérêt des enfants. Et ce que vous me répondez, Madame CAYEUX, c'est grosso modo « je suis déçue des enseignants de la Ville », on va résumer ça. Mais si, bien sûr que si vous l'avez dit.

MME CAYEUX : J'ai dit je suis déçue qu'il n'y ait pas eu plus de demandes.

M. NARZIS : C'est marrant, vous ne surveillez pas votre expression. Assez souvent d'ailleurs. Vous avez bien dit « je suis un peu déçue », j'ai bien entendu ça, je pense qu'on l'a tous entendu, « je suis déçue », grosso modo, « de la motivation d'un certain nombre d'enseignants et de parents... », mais si, c'est ce que vous avez dit, « à vouloir partir ».

MME CAYEUX : Je n'ai pas cité le mot « enseignants ».

M. NARZIS : C'est ce que vous avez sous-entendu.

On le verra dans le procès-verbal ! Excusez-moi, c'est exactement ce que vous avez sous-entendu, Madame. Je trouve que ça, par contre, de votre part, c'est franchement déplacé puisque c'est accuser, ou en tout cas sous-entendre que les enseignants ou que les parents sont en partie responsables du non départ en classe de découverte, je trouve ça dommage dans une ville qui a réduit régulièrement les budgets des classes de découverte pour décourager le plus d'enseignants de partir en classe de découverte.

Ensuite, Madame la conseillère municipale, je pense que vous avez raison, vous dites c'est le troisième budget de la Ville. Mais oui, puisque c'est un des premiers postes du budget de la Ville, comme dans toutes les communes de France. Donc il n'y a pas une spécificité beauvaisienne, il y a juste que, là, oui, effectivement, l'entretien des écoles, la rénovation des écoles, la construction des écoles, le financement de projets éducatifs, alors ce n'est pas tout à fait la compétence de la Ville, mais il n'empêche que ça, c'est de la compétence de la Ville. Ce n'est pas le cas de la construction d'un pont, mais il n'empêche que le financement à la rénovation d'une école, même à plusieurs millions d'euros, c'est une compétence de la Ville déléguée par l'État. Donc ça, c'est notre devoir, c'est notre mission. Donc vous avez parfaitement raison sur cette question-là. Dans les chiffres que vous annoncez, oui, il y a des chiffres conséquents, plusieurs millions d'euros. Vous pouvez même dire qu'il y a la rénovation d'Europe Grenouillère, qu'il y a la construction du futur complexe Samuel Paty. Mais vous omettez une chose, c'est assez intéressant ça. Très souvent, les projets que vous lancez sont dans le cadre d'un financement très large de la rénovation urbaine. C'est-à-dire que quand on aligne ce que vous faites en termes de rénovations d'écoles dans le cadre de la rénovation urbaine et ce que vous alignez en dehors de la rénovation urbaine, ce n'est plus du tout la même chose. C'est-à-dire que vous profitez, mais après tout c'est votre choix, des mannes très importantes de la rénovation urbaine pour lancer des rénovations d'école qui n'ont pas été faites pendant plusieurs années parce que, justement, ce n'était pas dans le cadre de la rénovation urbaine.

M.NARZIS (SUITE) : Parfois, d'autres écoles ne sont pas ou tardent à être rénovées ou à lancer des travaux parce que justement elles ne sont pas dans ce cadre de subventions larges. Je dis juste que dans les chiffres que vous donnez, on peut en parler, il y a une mobilisation très importante de financements de l'État. Et c'est là-dessus que la Ville se positionne. Mais à ce moment-là, Monsieur le Maire, puisque vous réagissez là-dessus, l'école Foëx, où vous ne voulez pas investir soi-disant 3 millions d'euros, mais on va en parler de la note financière que vous nous avez donnée. Vous ne voulez pas engager d'argent mais là vous ne voulez pas engager d'argent parce qu'il n'y a pas d'argent soi-disant. Ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit Monsieur CHISS d'ailleurs en Commission Générale où il dit il y a l'argent. Vous dites « il n'y a pas d'argent ». Nous, on voit bien, c'est-à-dire que quand vous êtes dans une école qui est dans le cadre de la rénovation urbaine, vous touchez des financements et la Ville accompagne, et quand c'est en dehors, désolés, on ne finance pas, on finance peu ou on ferme. C'est tout ce que je dis. Je ne remets pas en cause les financements, c'est tout ce que je dis, je constate. Et c'est un fait, il suffit de relire les budgets

M. LE MAIRE : Mais honnêtement, Monsieur NARZIS, vous êtes vraiment de mauvaise foi, par rapport à tout ce que l'on fait sur l'éducation, sur les écoles et les investissements très importants qui sont délivrés chaque année, avec des budgets qui sont importants, on a encore 750 000 € hors de la rénovation urbaine, donc on ne fait pas que pour les écoles qui sont en rénovation urbaine. Et on est aussi sur des projets ambitieux, croyez-moi, et on aura l'occasion d'en reparler. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0035

Pôle Cohésion Sociale : vie éducative – Dotation pour les écoles maternelles « La parentalité au cœur des actions »

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Depuis l'année 2022 et dans un souci de renforcer le rôle des parents à l'école, la direction vie éducative propose une nouvelle dotation soumise à un appel à projet.

L'objectif de cet appel à projet est de construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante et dans une perspective de coéducation. La co-construction devra être valorisée dès l'élaboration du projet, dans sa réalisation ainsi que dans son évaluation. Ces projets pourront se dérouler sur la totalité de l'année scolaire ou sur une période choisie par les équipes enseignantes.

Les modalités de l'appel à projet seront de nouveau présentées aux directions des écoles maternelles. Les grandes étapes de celui-ci sont :

- ✓ Dépôt de l'appel à projet via la plateforme « Démarches simplifiées »
- ✓ Mise en place d'un jury délibératoire avec l'Education Nationale
- ✓ Versement de la dotation auprès de la coopérative scolaire sur présentation d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre et sur une présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Les écoles pourront déposer un projet soit pour l'ensemble de l'école soit par classe. La dotation pourra aller jusqu'à 150 euros par classe et sur présentation d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre et sur une présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Toutefois, les écoles devront fournir en fin de projet la ou les factures acquittée(s) pour prétendre à l'appel à projet de l'année scolaire suivante.

Le principe retenu est identique à la dotation numérique quant à l'appel à projet à celui de la dotation transport quant à la présentation de la facture acquittée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une dotation au projet partagé avec les parents d'élèves, aux écoles maternelles, pouvant aller jusqu'à 150 euros par classe,

En fonction de la validation du jury délibératoire et après délivrance d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre et sur une présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et ce, sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

31 – PÔLE COHÉSION SOCIALE – VIE ÉDUCATIVE – DOTATION POUR LES ÉCOLES MATERNELLES « LA PARENTALITÉ AU CŒUR DES ACTIONS »

MME LEBRETON : Depuis l'année 2022, et dans un souci de renforcer le rôle des parents à l'école, la Direction Vie Educative propose une dotation soumise à un appel à projets.

L'objectif de cet appel à projets est de construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents, pour une école plus accueillante et dans une perspective de co-éducation. La co-construction devra être valorisée dès l'élaboration du projet, dans sa réalisation ainsi que dans son évaluation. Ces projets pourront se dérouler sur la totalité de l'année scolaire ou sur une période choisie par les équipes enseignantes.

Sur l'année scolaire 2022-2023, 16 écoles sur les 20 écoles maternelles ont déposé un appel à projets. Tous les projets ont été validés. La majorité concernait un moment festif autour de Noël. Pour autant, certains projets se déroulent sur la quasi-totalité de l'année scolaire. Aussi, la Vie Educative a fait le choix de réajuster le dispositif d'appel à projets en privilégiant la thématique de la parentalité plutôt que la thématique de fin d'année. Le réajustement sera effectué par la mise en ligne, dès le mois d'octobre et en simplifiant les démarches administratives, par le versement de la dotation auprès de la coopérative scolaire sur présentation d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre, et sur une présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Les écoles pourront déposer un projet, soit pour l'ensemble de l'école, soit par classe. La dotation pourra aller jusqu'à 150 € par classe et sur présentation d'une facture acquittée. Les écoles devront fournir, en fin de projet, la ou les factures acquittées pour prétendre à l'appel à projets de l'année suivante. Le principe retenu est identique à la dotation numérique que nous avons mise en place, quant à l'appel à projets, à celui de la dotation transports quant à la présentation de la facture acquittée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une dotation aux projets partagés avec les parents d'élèves, aux écoles maternelles, pouvant aller jusqu'à 150 € par classe, en fonction de la validation du jury délibératoire et après délivrance d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre, et sur présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et sur le budget de l'année en cours ; d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. NARZIS : Pour ce rapport, petite histoire aussi, vous vous souvenez que ce projet de la parentalité au cœur des écoles est né suite à la suppression de l'aide à chaque classe maternelle dans le cadre des fêtes de fin d'année dans les écoles maternelles. À l'époque, on avait réagi, Madame CAYEUX était Maire, on avait réagi sur le fait de dire qu'on n'était pas contre ce projet autour de la parentalité, loin de là, on vous l'avait dit, mais que nous souhaiterions que l'aide de fin d'année aux écoles maternelles, qui n'est pas la même chose, qui n'avait pas la même fonction, qui était de l'ordre de 150 €, soit maintenue. La première année, Madame CAYEUX nous avait entendus et elle avait décidé, c'était au Conseil Municipal du 10 décembre 2021, de maintenir cette aide et puis après, de se réinterroger par la suite.

M.NARZIS (SUITE) : Là, on voit qu'on sacralise en quelque sorte ce dispositif, en tout cas de la parentalité dans les écoles. Encore une fois, on n'a rien contre, même si, très honnêtement, pour 150 €, c'est un peu une usine à gaz, un jury, enfin c'est extrêmement cadré pour toucher jusqu'à 150 €, ce n'est plus 150 €, c'est jusqu'à possiblement 150 €. C'est quand même très lourd pour les écoles maternelles de faire autant de choses pour toucher cette somme d'argent. Je tiens à vous le dire, je pense qu'on aurait pu simplifier les choses que d'alourdir encore, vous le savez Madame LEBRETON, je pense que les Directions d'école sont assez débordées pour encore avoir à nouveau, « vous devez passer en jury ». Tout ça me semble un peu lourd, on aurait pu le faire différemment. Mais l'idée n'est pas mauvaise, loin de là. En revanche, elle est différente de ce qu'il se faisait sur la fin d'année avec l'ancienne aide aux écoles maternelles, qui était surtout faite pour des moments de rassemblement dans les écoles maternelles sur la fin d'année. Je pense que, encore une fois, nous vous demandons ce soir, il faudrait, de notre point de vue, rétablir cette aide. On parlait de 15 000 €, ce n'est pas grand-chose pour ce qui est de financer des dispositifs de vivre ensemble, parce que ce n'est ni plus ni moins que ça, dans les écoles maternelles de notre Ville. C'est tout ce que nous vous demandons. C'est-à-dire que oui, même si nous avons des doutes sur les modalités de ce dispositif autour de la parentalité dans les écoles, mais nous vous demandons solennellement cette fois-ci aussi d'envisager le rétablissement de l'aide de fin d'année pour les écoles maternelles. On pense que c'est important.

M. LE MAIRE : Nous avons entendu votre demande, Monsieur NARIZS.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0039

Services aux familles – Règlement Intérieur de la restauration scolaire et des accueils de loisirs

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

La ville de Beauvais, de par le projet de territorialisation en septembre 2019, a fusionné deux directions (Education et Enfance-Jeunesse) afin de n'en créer qu'une : La direction de la Vie Educative. Celle-ci est la structure porteuse de la restauration scolaire ainsi que des accueils de loisirs.

Les deux règlements intérieurs actuels, liés aux deux modes d'accueil, présentent des règles différentes. Ils comportent également des redites.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accueil et de fonctionnement des services de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil extrascolaire.

Afin d'être davantage lisible, il présente le cadre pédagogique de chaque accueil, les règles liées aux différentes phases de l'inscription à la facturation, les dérogations possibles ainsi que les règles de vie en collectivité.

Ce règlement permet également d'apporter davantage d'informations aux familles pour une meilleure compréhension du fonctionnement des différents modes de prise en charge de leur enfant.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider les termes du nouveau règlement intérieur dont l'application est fixée au 1 septembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

Abstention : 1

32 – SERVICES AUX FAMILLES – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

MME LEBRETON : La Ville, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, met en place une révision régulière des règlements intérieurs, afin qu'ils soient à l'image des organisations des activités qu'elles mettent en œuvre.

Avec cet outil, la ville de Beauvais souhaite apporter davantage d'informations aux usagers, afin qu'ils soient mieux informés quant à l'organisation pédagogique des accueils de loisirs, autonomes dans leurs démarches, notamment à l'heure de la dématérialisation. La mise en place d'un portail familles, la cohérence des démarches administratives, les modalités d'accueil, l'accès au droit de garde, les repas, l'évolution éducative qui permet aux enfants de se rendre seuls plus tôt au sein des accueils de loisirs, tous ces éléments contribuent non seulement à apporter la connaissance nécessaire mais aussi à protéger l'institution.

Afin de rendre plus lisible, plus facile d'accès les règlements liés aux activités de loisirs et de restauration, la Ville a fusionné les différents règlements et les a enrichis pour une meilleure cohérence.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les termes du nouveau règlement intérieur, dont l'application est fixée au 1^{er} septembre 2023 ; d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

MME SECK : Sur ce règlement intérieur, il y a un paragraphe qui nous pose problème. C'est indiqué « la Ville propose des menus de remplacement mais ne prend pas en compte les demandes de régimes particuliers tels que ceux qui conduisent à éliminer la viande ou tout autre aliment ». Pour notre groupe, nous pensons que la municipalité devrait pouvoir proposer un menu végétarien de substitution tous les jours, réalisé par un diététicien. Ce repas végétarien serait à la fois laïque et à la fois respectueux des enfants végétariens. Parce que, pour notre groupe, l'école de la République c'est une école qui intègre. Nous ne souhaitons pas que des enfants soient obligés à manger de la viande s'ils ne le souhaitent pas, ou que la viande soit mise de côté et que l'enfant n'ait donc pas de complément alimentaire qu'il aurait eu s'il avait un menu végétarien. Cela ne va pas, selon nous, dans le sens de la résilience, ni de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous signale quand même qu'on en propose 2 fois par semaine, sans viande, c'est déjà pas mal. En plus, tous les enfants n'aiment pas non plus les légumes. Donc il faut effectivement faire une alimentation qui soit variée et c'est ce qu'on essaie de faire.

MME SECK : Juste pour rebondir parce qu'effectivement, souvent on pense que quand les gens sont végétariens ils ne mangent que des légumes, mais justement il y a des substitutions. D'ailleurs, c'est vrai, 2 fois par semaine il y a des menus végétariens et la diététicienne ou le diététicien qui est en charge des menus des écoles s'assure de réaliser un menu végétarien dans le sens où les enfants ont un apport de protéine mais végétale. Donc ce n'est pas uniquement manger des légumes. Mais effectivement, le faire 2 fois par semaine ça ne répond pas à notre demande.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0040

Vacances apprenantes - Été 2023

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Depuis l'été 2020, le dispositif « Vacances apprenantes » est mis en place par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce dispositif permet l'octroi d'une subvention à une association d'éducation populaire dans le cadre de la mise en place des « colos apprenantes » qui s'inscrit dans le plan « Vacances apprenantes ».

Les « colos apprenantes » ont pour objectifs le renforcement des apprentissages, de pratiques culturelles et sportives, d'initiation au développement durable, découverte de territoires nouveaux et la vie collective avec d'autres enfants.

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais souhaite contribuer à la mise en place de ce dispositif comme engagé durant ces 3 dernières années.

A ce jour, le décret n'est pas paru mais dans un souci d'efficience, il paraît important de pouvoir affirmer la volonté de la collectivité quant au soutien de cette mise en place du dispositif.

Aussi, nous proposons de soutenir la Ligue de l'enseignement et les Pupilles de l'enseignement public (PEP) Grand Oise, si celles-ci se portent candidates et nous sollicitent pour l'édition 2023.

Afin de cibler les publics concernés, le service Politiques Educatives fera le lien avec les écoles et les structures éducatives des territoires concernés pour présenter les séjours et les modalités d'inscriptions. Les familles feront ensuite les démarches administratives auprès des organismes.

La ville de Beauvais, en fonction du coût du séjour, prendra en charge au maximum 40 euros par enfant Beauvaisien par séjour. Chaque association pourra solliciter la ville pour une participation pour 80 enfants durant l'été 2023.

Ce soutien permettrait à 160 enfants beauvaisiens de bénéficier d'un départ à moindre coût pour les familles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter la participation financière de la ville au dispositif « Vacances apprenantes » en partenariat avec des associations porteuses, habilitées par l'Etat ;
- d'autoriser cet accompagnement financier via la ligne budgétaire des classes de découvertes ;
- d'autoriser le versement d'une participation de 40€ pour chaque départ d'enfant habitant Beauvais avec les associations porteuses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les papiers nécessaires à ce projet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-

33 – VACANCES APPRENANTES – ÉTÉ 2023

MME LEBRETON : Depuis l'été 2020, le dispositif Vacances Apprenantes est mis en place par le ministère de l'Éducation nationale.

Ce dispositif permet l'octroi d'une subvention à une association d'éducation populaire dans le cadre de la mise en place de colos apprenantes, qui elles-mêmes s'inscrivent dans le plan Vacances Apprenantes. Les colos apprenantes ont pour objectif le renforcement des apprentissages, de pratiques culturelles et sportives, d'initiatives au développement durable, découverte de territoires nouveaux et la vie collective avec d'autres enfants.

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais souhaite contribuer à la mise en place de ce dispositif, comme engagé depuis ces 3 dernières années. À ce titre, le décret n'est pas paru mais dans un souci d'efficience, il paraît important de pouvoir affirmer la volonté de la collectivité quant au soutien de cette mise en place du dispositif. L'année dernière, les P.E.P. Grand Oise nous avaient sollicités tardivement et nous n'avions pas pu répondre positivement. C'est pourquoi cette année, nous préférons anticiper afin d'être réactifs.

Aussi, nous proposons de soutenir la Ligue de l'Enseignement et les P.E.P. Grand Oise, si celles-ci se portent candidates et nous sollicitent pour l'édition 2023. Ce qui est primordial dans ce dossier, c'est le travail de partenariat, la mise en relation entre les organisateurs et les équipes éducatives, l'écoute et l'adaptation aux familles concernées par le dispositif. En 2020, la collectivité avait pris en charge 20 % du prix du séjour en demandant une participation aux familles. Ce schéma avait été le seul envisageable au vu de l'urgence du dossier. Depuis, l'État a fait évoluer le dispositif, les associations peuvent être porteuses et c'est à elles que la subvention est versée. En 2021, la Ville a octroyé une aide de 30 € par enfant et par séjour pour 60 enfants beauvaisiens ; en 2022, elle a octroyé 40 € par enfant et par séjour pour 98 enfants. En 2023, la ville de Beauvais, en fonction du coût du séjour, propose de prendre en charge au maximum 40 € par enfant beauvaisien par séjour. Chaque association pourra solliciter la Ville pour une participation pour 90 enfants durant l'été 2023, ce qui représente un budget de 7 200 €. Ce soutien permettrait à 180 enfants beauvaisiens de bénéficier d'un départ à moindre coût pour les familles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter la participation financière de la Ville à ce dispositif en partenariat avec des associations porteuses labellisées par l'État dans le cadre des Vacances Apprenantes ; d'autoriser cet accompagnement financier via la ligne budgétaire des classes de découverte.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0036

Aide exceptionnelle : séjour à Londres- École Prévert

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

En plus des compétences obligatoires des communes en matière de gestion des inscriptions, de la carte scolaire, de la gestion patrimoniale des écoles ou encore de l'aide au fonctionnement des écoles primaires, la Ville de Beauvais soutient de manière volontariste, les équipes enseignantes dans leur projet pédagogique, afin de contribuer à la réussite et au bien-être des enfants à l'école.

L'école Prévert sollicite la Ville pour l'octroi d'une aide exceptionnelle à un séjour à Londres organisé pour les CM2 en partenariat avec le collège Charles Fauqueux.

Ce séjour devait avoir lieu durant l'année scolaire 2019/2020 mais la pandémie en avait empêché la mise en place.

Grâce à l'investissement de l'enseignante et du coordinateur REP+, l'école n'avait pas sollicitée la ville à cette époque pour un financement.

Effectivement, après une présentation du projet auprès d'organismes financeurs, le projet avait reçu une subvention qui couvrait la quasi-totalité du coût du séjour.

Aujourd'hui, le projet représente un budget plus couteux au vu des augmentations du transport en autre. La communauté éducative s'est mobilisée pour récolter des fonds par la mise en place d'actions mais malgré cette mobilisation, il manque à ce jour la somme de 490 €.

Le séjour répond au dispositif « Classes de découvertes », suite à une annulation d'un séjour par une école, le budget sollicité est disponible.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 490€ via la coopérative scolaire de l'école Prévert pour l'organisation d'un séjour à Londres pour des élèves de CM2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

34 – AIDE EXCEPTIONNELLE – SÉJOUR À LONDRES – ÉCOLE PRÉVERT

MME LEBRETON : En plus des compétences obligatoires des communes en matière de gestion des inscriptions de la carte scolaire, de la gestion patrimoniale des écoles ou encore de l'aide au fonctionnement des écoles primaires, la ville de Beauvais soutient de manière volontariste les équipes enseignantes dans leurs projets pédagogiques afin de contribuer à la réussite et au bien-être des enfants à l'école.

L'école Prévert sollicite la Ville pour l'octroi d'une aide exceptionnelle à un séjour à Londres organisé pour les C.M.2, en partenariat avec le collège Fauqueux. Ce séjour devait avoir lieu durant l'année scolaire 2019-2020 mais la pandémie avait empêché la mise en place. Grâce à l'investissement de l'enseignante et du coordinateur R.E.P. +, l'école n'avait pas sollicité la Ville à cette époque pour un financement, effectivement, après une présentation du projet auprès d'organismes financeurs, le projet avait reçu une subvention qui couvrait la quasi-totalité du coût du séjour.

Aujourd'hui, le projet représente un budget plus coûteux au vu des augmentations du transport entre autres. La communauté éducative s'est mobilisée pour récolter des fonds pour la mise en place d'actions, mais malgré cette mobilisation, il manque à ce jour la somme de 490 €. Le séjour répond au dispositif classes de découverte ; suite à une annulation d'un séjour par une école, le budget sollicité est donc disponible.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 490 € via la coopérative scolaire de l'école Prévert pour l'organisation d'un séjour à Londres pour les classes de C.M.2 ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Juste pour répondre à Madame BEUIL qui avait posé la question pendant la Commission, nous avons accompagné 15 élèves sur 34 élèves partis avec le collège.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE: Avant d'étudier la délibération 35, vous avez toutes et tous été destinataires d'une motion qui a été déposée par le groupe Beauvais Osons l'Avenir, la Gauche et les Ecologistes Unis, relative à la lettre ouverte adressée par les enseignants de Beauvais à la municipalité, concernant la fermeture de l'école Foëx. Je vais donc donner la parole à Madame LUNDY, qui est présidente du groupe, pour qu'elle lise cette motion.

MOTION

Du groupe Beauvais Osons l'avenir - la gauche et les écologistes unis

Dans une lettre ouverte adressée par l'équipe enseignante de l'école Emile Foëx et plus de 300 enseignants des écoles de Beauvais, la communauté éducative fait part de sa sidération et interpelle chaque membre du conseil municipal suite à l'annonce de la fermeture définitive de leur école, annoncée par la mairie de Beauvais alors que jamais la fermeture de l'école n'avait été évoquée.

Les familles concernées ont alerté le conseil municipal sur le fait que cette décision brutale, prise sans concertation et sans qu'aucune étude n'ait été présentée, perturberait et dégraderait considérablement les conditions d'apprentissage des écoliers et de leurs enseignants.

Nous demandons à chaque membre du conseil municipal d'entendre cet appel et de se prononcer contre la fermeture de l'école d'application Emile Foëx.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de rejeter à la majorité la motion ci-dessus.

Votes pour : 8

Votes contre : 35

MME LUNDY : Je vous remercie Monsieur le Maire. Enfin, il est presque minuit mais nous abordons enfin le sujet de la fermeture de l'école Foëx.

Dans une lettre ouverte, adressée par l'équipe enseignante de l'école Émile Foëx et près de 300 enseignants des écoles de Beauvais, la communauté éducative fait part de sa sidération et interpelle chaque membre du Conseil Municipal suite à l'annonce de cette fermeture définitive, annonce faite par la Mairie de Beauvais alors que jamais la fermeture de l'école n'avait été évoquée. Les familles concernées ont alerté le Conseil Municipal sur le fait que cette décision brutale, prise sans concertation et sans qu'aucune étude préalable n'ait été présentée, perturberait et dégraderait considérablement les conditions d'apprentissage des écoliers et de leurs enseignants.

Par cette motion, nous demandons à chaque membre du Conseil Municipal d'entendre cet appel et de se prononcer contre la fermeture de l'école d'application Émile Foëx.

Ce soir, vous n'allez pas seulement fermer une école, vous allez démembrer un projet qui normalement devrait toutes et tous nous fédérer, celui de la réussite éducative pour tous les enfants de Beauvais. Une école, ce n'est pas seulement des murs, un toit, une cour de récréation avec sa marelle, ce n'est pas seulement un espace de travail et d'apprentissage. Une école, c'est une promesse, la promesse républicaine, celle de notre devise : liberté, égalité, fraternité. Elle y prend tout son sens. Une école, c'est un patrimoine immatériel, celui où se brasse une génération d'enfants qui est à chaque fois une promesse pour l'avenir. Une école, c'est un temple sacré de notre idéal républicain. Aucun discours sur le mérite, aucun slogan sur l'égalité, aucune incantation sur la réussite n'a de sens sans cet espace de liberté, d'égalité, de partage et d'intelligence qu'est l'école. Vous n'allez pas seulement abandonner 4 murs, vous allez vider un peu d'espoir, l'espoir que chaque parent ressent chaque matin quand il voit partir derrière une grille, un mur, une porte, ce qu'il aime le plus au monde. Cette confiance dans l'institution scolaire, elle nécessite un cadre bienveillant, accueillant, au plus proche des familles.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas agir comme vous l'avez fait. Aucun dialogue, aucune concertation, aucune porte ouverte à la délibération collective. Et ce soir encore, la manière dont cela s'est passé en est la preuve. Vous pensiez faire acte d'autorité. Dans cette lettre des enseignants, c'est toute une ville unie et solidaire qui vous répond. Il y a aujourd'hui bien plus de soucis de l'intérêt général dans nos salles de classe que dans le bureau du Maire. La brutalité n'est pas l'autorité. La solitude des choix n'est pas la marque de fabrique d'un chef. Le mensonge n'est pas une stratégie de communication. Le silence n'est pas l'expression de la sagesse, mais plutôt celle du mépris. Vous avez commis sur ce dossier des fautes nombreuses. Vous avez échoué à convaincre, si tant est que vous ayez essayé.

Alors Monsieur le Maire, pourquoi maintenant ? Vous reconnaissez vous-même dans la presse, je vous cite : « J'ai pris connaissance de cette lettre et du fait que les enseignants jugent ma décision brutale. Je peux comprendre leur réaction, la fermeture d'une école peut être considérée comme violente pour eux. C'est vrai que la décision a été prise rapidement et sans avoir contacté en amont les enseignants et les parents ». Qu'est-il arrivé, Monsieur le Maire, au Maire qui, nouvellement élu en septembre dernier, déclarait : « Je considère qu'un maire ne gère pas une commune tout seul. Le maire a des pouvoirs importants mais il n'a pas tous les pouvoirs, et surtout, il a une fonction politique et sociale majeure, celle d'assurer la cohésion entre ses administrés, de permettre à chacun de s'épanouir et de bien vivre dans un cadre de vie agréable et sûr ». Qu'est-il arrivé à ce maire ? Monsieur Le Maire, vous allez vite, vous allez très vite, vous allez trop vite. Pourquoi ? Pourquoi tant de précipitation ? Parce qu'en réalité, vous faites un calcul cynique au service de votre agenda personnel. Je m'explique.

MME LUNDY (SUITE°) : Tout le monde sait, et certains dans notre majorité l'assument, que vous expédiez ce dossier, avec brutalité, pour qu'il ne perturbe pas votre campagne électorale en 2026. Vous espérez cyniquement que les gens oublieront. Comme ça, vous pourrez à nouveau raconter l'histoire merveilleuse et inventée de toute pièce de Léa et Yanis, les 2 jeunes Beauvaisiens imaginaires de votre programme, dont le quotidien sera bien différent de celui que vivent les petits Beauvaisiens de notre Ville.

Monsieur le Maire, les Beauvaisiens méritent plus de respect de la part d'un maire qu'ils, rappelons-le, n'ont pas choisi. Vous n'avez jamais, jamais annoncé dans votre programme la fermeture de cette école. Vous n'avez jamais, jamais permis le débat démocratique sur ce sujet, ô combien important. Et le fait que même ce soir vous ayez voulu attendre près de minuit pour que nous puissions l'aborder, pour espérer que le public ne soit plus là, pour espérer que les gens rentrent chez eux. Il y a un monsieur qui commence demain à 3h30 du matin pour aller au travail, 3h30, et il est là, il est près de minuit. Et vous avez voulu empêcher ça. Vous avez voulu, par tous les moyens, empêcher le débat démocratique. Parce que ce soir, vous voulez nous imposer un passage en force. Gouverner une ville, c'est apaiser et rassembler, pas fracturer et brutaliser. Il est encore temps, Monsieur PIA, de renoncer. Je vais vous dire, nous n'en serions que plus respectueux à votre égard.

Et là, je me tourne vers chacune et chacun d'entre vous, chers collègues de la majorité. Je veux m'adresser à vous individuellement, parce qu'on est sur une question qui dépasse celle des groupes politiques de cette assemblée. La question ne doit pas, ne peut pas être la loyauté à un camp, celui de la majorité. Cette loyauté, elle doit être à l'égard de tous les Beauvaisiens et des engagements que vous avez pris devant eux. Mes chers collègues, chacune et chacun d'entre vous doit voter en conscience. Si vous avez besoin d'inspiration et de courage, oui, de courage, regardez les enseignants de notre Ville et leur mobilisation. Regardez les parents d'élèves qui se mobilisent depuis des semaines. Eux ne défendent pas un intérêt individuel mais une certaine conception de l'émancipation et de l'éducation dans notre Ville. Voter cette motion ne fera pas de vous des frondeurs, elle ne fera pas de vous des déloyaux. Dans cette assemblée, chacun d'entre nous est dépositaire d'une part de l'intérêt général de notre Ville. C'est à cet esprit de responsabilité et de bien commun que j'en appelle.

Ce soir, avant de voter, mes chers collègues, les questions que vous devez vous poser sont les suivantes. La première, cette fermeture est-elle conforme à l'engagement que vous avez pris devant les Beauvaisiens ? La seconde, est-ce que cette fermeture est juste ? La troisième, est-ce que cette décision a été prise de façon concertée et respectueuse de la communauté éducative ? La quatrième, est-ce que renoncer à cette décision de fermeture peut apaiser et rassembler notre Ville ? Après ce vote, il n'y aura pas d'un côté la gauche et d'un autre côté la droite, il n'y aura pas d'un côté la majorité et de l'autre l'opposition. Il y aura d'un côté ceux qui ont décidé de fermer une école, et de l'autre ceux qui, eux, auront tout fait pour essayer de la sauver et qu'elle ne ferme pas.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je ne vais pas refaire tout l'historique qui nous a amenés à prendre cette décision difficile, je l'admets, et je crois que nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises sur le sujet, que ce soit dans la presse, les réseaux. J'ai moi-même rencontré les enseignants concernés il y a déjà maintenant plusieurs semaines, avec Anne-Françoise LEBRETRON, les services. J'ai rencontré également les familles. Nous avons aussi beaucoup communiqué sur ce qui nous a amenés à fermer cette école et cette décision que je porte effectivement devant le Conseil Municipal.

M.LE MAIRE (SUITE) : Et croyez bien que c'est difficile en effet, ça a été exprimé aussi par ma collègue tout à l'heure, Anne-Françoise, de prendre une telle décision mais qui nous semblait nécessaire au regard des évolutions négatives de la carte scolaire, de la baisse démographique scolaire et que nous avons effectivement une école qui est vieillissante comme d'autres écoles un peu analogues, telle que l'école Daudet, telle que l'école Rostand, telle que l'école Perrault, et c'est vrai que c'est bien ce qui nous a amenés, Monsieur NARZIS, vous évoquez la rénovation urbaine justement, à profiter, c'est vrai, de cette rénovation urbaine pour envisager le regroupement de ces 3 écoles pour en faire un groupe scolaire qui soit digne de ce nom et qui apporte toutes les fonctions qui sont nécessaires pour que nos élèves, ainsi que les enseignants, puissent travailler dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne l'école Foëx, une école qui accueille aujourd'hui 100 élèves, nous avons effectivement souhaité la fermer parce que les travaux qui devaient être réalisés pour pouvoir la maintenir en l'état auraient demandé un budget. Mais ce n'est pas la seule raison non plus, parce que ça n'aurait pas été, par rapport à la dépense, forcément les meilleurs moyens d'accueillir les enfants dans une perspective aussi, on a une démographie scolaire qui est malheureusement en berne. J'ai donc agi en responsabilité en ma qualité de Maire, en prenant cette décision. C'est vrai qu'on aurait certainement dû davantage communiquer. Il y a eu des erreurs de communication, notamment par rapport à cette lettre qui a été envoyée. Je m'en suis d'ailleurs personnellement excusé, j'en prends toute la responsabilité. Vous voyez, tout en disant que je suis un maire autoritaire, je suis aussi un maire qui sait écouter et reconnaître certaines de ses erreurs, que je reconnais, que nous aurions dû peut-être être beaucoup plus veillant à ce qu'il y ait une information, qu'on s'explique davantage en amont. Toutefois, c'est vrai que la décision s'imposait tout de même à nous par rapport au contexte que je viens de vous dire.

Au-delà du choix et de la décision, nous devons maintenant penser à la suite. Moi, toute ma préoccupation, je l'ai dit dès le départ, la décision étant prise, c'est de préparer la rentrée scolaire. C'est aussi pour cette raison que nous n'avons pas, même si vous avez estimé que c'était rapide, en même temps on a communiqué dès janvier pour que justement nous soyons en phase, puisque l'objectif c'était bien la fermeture de l'école en septembre, la fin de l'année scolaire, de préparer cette rentrée scolaire et, comme je m'y étais engagé, de proposer aux parents et à leurs enfants des solutions qui soient viables pour la prochaine rentrée scolaire. Aussi, je peux d'ores et déjà vous dire qu'au moment où nous nous parlons, nous avons 82 %, je crois même d'ailleurs un peu plus, on est à 87 % me semble-t-il, vous voyez que c'est quelque chose que nous suivons de très près, des enfants qui sont réaffectés dans d'autres écoles. Il s'agit précisément de l'école Prévert essentiellement, pour au moins 2 tiers des effectifs, et puis l'école Bert, et puis d'autres enfants qui sont répartis dans d'autres écoles en fonction du choix des parents. Nous avons souhaité respecter avant tout le choix des parents.

Je voudrais aussi, parce que sur ce dossier, Anne-Françoise LEBRETON que vous avez beaucoup, beaucoup critiquée ce soir, je voudrais lui rendre hommage parce qu'elle a fait un travail difficile, elle y a mis tout son cœur, quoi que vous en pensiez, elle a pu rencontrer tous les parents qui le souhaitaient pour leur expliquer la situation, pour veiller à ce que la réaffectation dans les écoles se passe au mieux. Et nous ferons en sorte qu'elle se passe au mieux. Nous avons d'ores et déjà prévu de faire des travaux, notamment à l'école Prévert, pour que la rentrée scolaire se passe bien. D'ailleurs, les enseignants ont été rencontrés, les discussions ont eu lieu aussi en Conseils d'écoles et, je n'étais pas présent, mais Anne-Françoise LEBRETON et d'autres élus si, je pense notamment à Farida, qui étaient présente, ont constaté que finalement les choses se passaient bien, dans une bonne ambiance au niveau de l'école Prévert.

M.LE MAIRE (SUITE) : Je vous le dis, vous serez déçus, le public et Mesdames et Messieurs de l'opposition, mais je vous confirme que je vais maintenir cette décision. Je maintiendrai cette délibération.

En attendant, bien évidemment, puisque vous avez porté cette motion aux voix, Madame LUNDY, nous allons voter.

MME SECK : Sur les 2 arguments que vous nous avancez, nous nous prononcerons effectivement pour cette motion, nous soutiendrons nos collègues contre la fermeture de l'école Foëx, les 2 arguments que vous nous avancez, vraiment, nous ne les comprenons pas. Que ce soit l'argument de la baisse démographique, c'est incompréhensible. Vous dites vous-même que vous allez mettre la majeure partie, plus de 70 élèves, à l'école Prévert. J'ai été parent d'élève à l'école Prévert. Nous avons vécu la fermeture de l'école Lebesgue juste à côté, avec l'intégration des élèves de Lebesgue dans l'école Prévert et ça a été vraiment très compliqué, très difficile pour l'équipe enseignante. Je rappelle quand même que l'école Prévert a changé quasiment 3 fois de Direction depuis à peu près 10 ans. Ça a été très compliqué pour les enfants, très compliqué pour les parents. En plus, moi j'ai posé la question, les enfants de l'école Foëx vont intégrer l'école Prévert en septembre mais les travaux ne seront pas terminés, ils ne seront achevés qu'en décembre, donc ça veut dire que de septembre à décembre ça va être très compliqué pour ces élèves de s'intégrer dans une école qui va être en rénovation. On a un vrai problème de sanitaires dans cette école, puisque les sanitaires ne sont déjà pas suffisants pour les élèves actuellement, qu'on connaît dans cette école. Il y a un vrai problème également, et je n'ai pas eu de réponse sur cette question, sur les services de restauration le midi. L'école Foëx avait une restauration propre. Et là, alors que c'est déjà compliqué pour l'école Prévert d'organiser les rotations de restauration des élèves le midi, c'est la course. Je l'ai fait en tant que parent d'élève, d'aller déjeuner le midi avec les enfants, on discute avec les animateurs de restauration, c'est la course parce qu'on doit se dépêcher de se laver les mains, se dépêcher de manger. Les enfants, c'est déjà compliqué aujourd'hui pour les accompagner dans les repas, et on les presse le midi pour manger, certains mangent à peine. Tout ça pour faire rouler les services. C'est pour ça, quand je vous parle d'école usine, on est vraiment dans ce schéma d'école usine et nous, c'est tout ce qu'on ne souhaite pas. Je tiens d'ailleurs à vous dire qu'en plus, on ne comprend pas, avec ma collègue Leila DAGDAD, on a visité l'école Foëx, on ne comprend pas d'où sortent ces 3 millions d'euros de travaux. D'ailleurs, je reviendrai aussi sur ce que vous nous avez envoyé pour justifier les travaux. Je tiens quand même à dire que dans le quartier Saint-Jean, quand on discute entre parents, les gens disent « l'école Foëx, j'aimerais bien que mes enfants y soient ». Donc ça, c'est vraiment incompréhensible pour les habitants.

Sur le document que vous nous avez envoyé avant-hier, du coup j'en ai pris connaissance hier, sur les travaux, c'est un Excel avec des lignes, avec des montants, à la fin 20 % de T.V.A., allez, adjugé, vendu. Sauf que dans la construction et dans la rénovation, la T.V.A. n'est pas la même en fonction des travaux. On peut avoir des travaux à 5,5, on peut avoir des travaux à 10, donc c'est déjà étonnant d'avoir toute une ligne budgétaire de cette manière et juste en bas, les 20 %. Déjà rien que ça, alors qu'on a eu à peine une journée pour l'étudier, on peut se poser des questions. Effectivement, mes collègues l'ont demandé aussi, nous l'avons tous demandé en Commission, un dossier, on s'attendait à un dossier avec les devis, avec les démarches qui ont été entreprises pour faire les estimations sur ces travaux. Vraiment, on est dans une incompréhension totale.

MME SECK (SUITE) : On pense qu'effectivement, vous l'avez dit plusieurs fois, mais c'est pour aller dans le sens de la baisse démographique, il fallait fermer une école, vous fermez une petite école de quartier, parce que vous vous allez vers ces modèles d'école usine, comme je les appelle. Pour les travaux, c'est pareil, je reviens dessus. Pourquoi ça n'a pas été intégré à l'A.N.R.U. de Saint-Jean ? Je ne comprends pas. C'était possible de financer... À l'époque, Monsieur PIA, vous m'avez répondu « oui mais l'école ne fait pas partie de Saint-Jean », et pourtant on bascule les enfants à Prévert, donc il faudrait savoir.

Nous, pour toutes ces raisons, nous soutiendrons nos collègues et nous voterons pour cette motion.

M. LE MAIRE : Simplement répondre sur la question de Foëx, comme vous dites, il y a 15 ans, l'A.N.R.U. on n'était pas dans le périmètre d'éligibilité des travaux, c'est tout simple. Et donc on n'aurait pas pu présenter la réhabilitation de cette école à l'époque à l'A.N.R.U. Mais il y a d'autres écoles et notamment d'autres crèches, accueils pour les enfants, qui ont été financés dans le cadre de la rénovation urbaine.

Monsieur CHISS, si vous pouvez simplement préciser pour l'histoire de la T.V.A.

M. CHISS : Un petit mot simplement pour dire que je note qu'on rend hommage au travail des services quand ça nous arrange, et puis on critique le travail des services quand ça nous arrange. En l'occurrence, ce sont les services qui ont préparé ces tableaux que vous critiquez. Je ne vois pas pourquoi. Ce sont des tableaux objectifs qui ont été faits par des professionnels, et la somme de travaux qui est là est effectivement celle qui aurait dû être engagée si nous avions dû faire des travaux. Donc je ne comprends pas ce double langage. (

Quant à la T.V.A., les taux réduits de T.V.A., ce sont des choses qui sont applicables pour les particuliers. En ce qui concerne les collectivités, nous n'appliquons qu'un seul taux de T.V.A. sur les travaux, qui est un taux de T.V.A. de 20 %, et nous en récupérons une partie par le biais du F.C.T.V.A. C'était juste une précision technique.

M. NARZIS : Je suis parfaitement d'accord avec ce qu'a dit juste avant Madame SECK mais je veux revenir un peu plus en détail sur cette note de service parce qu'il y a quand même des éléments assez intéressants et assez incohérents entre cette note de service et vous.

Tout d'abord, je suis très étonné parce que vous avez notifié votre décision à l'école le 27 janvier, on est bien d'accord ? Et là, je vois que la note vous a été fournie le 20 janvier. Grosso modo, on enlève 2 jours de week-end, vous avez pris votre décision en 2-3 jours avec 2 pages et demi, juste avec une note avec des chiffres alignés et hop, vous prenez votre décision.

Vous avez une note qui arrive sur votre bureau le 20 janvier. Vous prenez une décision, alors là en l'occurrence extrêmement rapide. Et le 27 janvier, c'est fini, on ferme. C'est ça que ça veut dire. Parce que je vois bien que la note date du 20 janvier. Mais ce qui est intéressant dans cette note, ça montre un peu les incohérences, c'est qu'on voit que la note est fixée au 20 janvier, donc a dû être réalisée avant le 20 janvier. Pourtant, dans la même note, on parle du sol avec des dalles amiantées en fonction du D.T.A. du mois de février. Ça, c'est assez marrant. Ça veut dire qu'on a une note qui est faite en janvier, qui nous parle d'un document qui est fait un mois après. Donc déjà, première incohérence de votre note de service.

Deuxième incohérence, il faudrait peut-être relire les notes que vous envoyez en catastrophe aux élus.

M.NARZIS (SUITE) : Même ce travail-là, manifestement, n'est pas fait. Ensuite, on continue. Vous nous avez dit, et ça je m'en souviens très bien, le 3 février, lors du Conseil Municipal, vous l'avez répété devant la presse, la presse peut en témoigner, vous l'avez répété devant les parents d'élèves, que le coût de fonctionnement de l'école Émile Foëx était de 15 000 € annuels. C'est ce que vous avez dit. Vous avez tout le temps déclaré 15 000 €. Tout le temps. Or, dans ce document, il est écrit noir sur blanc que les coûts de chauffage, donc c'est du fluide, c'est 20 000 €. Si vous êtes censé avoir une note dès le 20 janvier et communiquer dessus, vous auriez dû dire c'est 20 000 €, pas 15 000 €. C'est marrant, vous ne donnez pas les mêmes éléments que la note de service que vous avez eue le 20 janvier. Donc là, deuxième incohérence.

Troisième incohérence, les coûts qui sont listés dans cette note de service. Alors là, c'est là où ça devient très intéressant. La note de service, elle fait un coût estimatif parce que ce n'est pas du tout une étude ce que vous nous avez rendu là. Il n'y a pas un cabinet, alors que vous êtes très friand de cabinet... Non, mais quand vous prenez une décision aussi lourde, il faut l'asseoir sur une véritable argumentation. Vous prenez les photos de l'ensemble du bâtiment, vous voyez où sont les désordres, puisque vous annoncez plein de désordres, sur la toiture, sur le bâtiment, sur tout ce qui est fenêtres, sur les portes, on a la totale, l'électricité, on a tout. Sauf que là, on n'a aucune photo qui nous indique les désordres. On a des chiffres alignés. D'ailleurs, on a le même nombre de mètres carrés quasiment pour tout, entre la toiture, le sol, tout est un peu mélangé. Pour au final parler d'un coût estimatif, je rappelle que c'est estimatif, ce n'est pas une vraie étude, ce n'est pas une vraie évaluation des coûts, ce n'est pas du tout ça, c'est juste une estimation, c'est un calcul qui est fait comme ça mais en tout cas ce n'est pas une étude qui a été faite concrètement sur l'école Foëx. Elle annonce 3 421 000 €. C'est le coût précis qui est mis dans cette note de service. Ce qui est très intéressant, c'est que vous avez changé, en ayant cette note le 20 janvier, dans les 15 jours qui ont suivi, vous avez changé en permanence les chiffres dans vos déclarations. Vous avez dit : 3 février, 3 millions ; 2 jours après, 3,5 millions ; après, vous avez annoncé 3,6 millions. Vous êtes même monté jusqu'à 3 800 000 €. Il faudrait savoir, soit vous avez une note de service au 20 janvier et vous vous fondez là-dessus et effectivement, vous dites c'est 3,4 millions, mais vous ne changez pas de chiffres en permanence, d'ailleurs Madame LEBRETON, c'est pareil. Or, c'est ce que vous avez fait. Troisième incohérence par rapport à la note de service.

Dans cette note de service, il y a des choses qui sont quand même très intéressantes. Parce qu'on dit que le coût de chauffage est de 20 000 € à l'année. Mais dans cette même note, la ligne suivante, on nous dit « si on raccorde l'école Émile Foëx au réseau de chaleur de Saint-Jean, on passera de 20 000 € à 5 500 € ». Et il va même plus loin, il dit « on a demandé ce que le coût coûterait réellement et on est arrivé à 5 500 € ». C'est-à-dire, Mesdames et Messieurs de la majorité, sans rénovation thermique, nous arrivons à baisser les coûts en connectant au réseau de chaleur de Saint-Jean, c'est dans la note de service, relisez-la, on arrive à baisser les coûts de 20 000 à 5 500 €. Donc là, nouvelle incohérence puisque vous nous dites que les coûts de fonctionnement sont exorbitants, etc. Alors imaginez-vous si on faisait la rénovation thermique de l'école Émile Foëx, alors là, ça serait un bâtiment vertueux qui correspondrait complètement aux objectifs de sobriété énergétique, Monsieur le Maire.

Et puis, il y a aussi la question de l'accessibilité. Je me souviens, vous en parlez moins maintenant, mais je me souviens qu'au tout début, Madame LEBRETON et vous disiez « oui mais cette école est enclavée, c'est compliqué, c'est difficile, les accès de service c'est compliqué ». Les accès de service n'ont pas posé de problèmes pendant plus de 40 ans, même plus de 50 ans pour cette école, et là, d'un seul coup, ils posent des problèmes.

M.NARZIS (SUITE) : Mais passons les accès de service. Ce qui est intéressant dans votre note, c'est qu'il est dit qu'il y a une difficulté parce que, ça concerne l'accès des usagers, on dit « l'accès jusqu'au portail de l'école est uniquement piéton », puis on le souligne. Donc grosso modo, c'est un problème. Je vais vous dire, Monsieur le Maire et Madame LEBRETON, si vous êtes très au fait de ce qu'il se passe dans les écoles de Beauvais, si vous lisez les comptes-rendus des Conseils d'école, si vous faites des réunions avec les Directions, vous vous rendrez compte qu'un des problèmes prioritaires d'une majorité d'écoles à Beauvais, ce sont les problèmes de stationnement devant les écoles, parfois stationnement anarchique, des enfants qui sont déposés parfois un peu n'importe comment, et les Directions d'école réclament souvent la présence de la police municipale, une sécurisation des accès. Ça, c'est une vraie problématique. D'ailleurs, au passage, les élèves que vous allez transférer à Prévert, vous allez amplifier le problème de stationnement à Prévert, qui est un vrai problème souligné plusieurs fois par le Conseil d'école de Prévert. Vous supprimez une école qui est en plus vertueuse en matière de sécurité d'accès aux enfants, puisque l'accès à Émile Foëx est entièrement piéton, c'est-à-dire que les enfants sont entièrement sécurisés, les parents aussi, vers l'entrée de l'école, entre le parking et l'entrée de l'école. À ce titre-là, c'est une école modèle pour Beauvais. Qu'est-ce que vous faites d'une école modèle sur l'accès et l'accès piéton, vous dites « allez hop ! Je l'efface ». Nouvelle incohérence.

C'est intéressant parce que dans la note, il y a aussi le lien avec, ça c'est intéressant quand vous dites que l'opposition ment quand elle dit que vous ne réfléchissez pas à des regroupements d'écoles, mais il n'empêche que dans la note de service, il est bien dit que l'école Émile Foëx a les mêmes caractéristiques que l'école Daudet, que l'école Perrault et que l'école Rostand à Argentine. Comme par hasard, les 3 écoles qui seront fermées pour construire le nouveau regroupement Samuel Paty, grand complexe scolaire. Donc on justifie en disant « Émile Foëx a les mêmes caractéristiques, mais là, on ne peut pas la regrouper, on ne peut pas la rénover, on la ferme ». Mais alors, il y a une question là encore dans la méthode. C'est très étrange qu'à Argentine, on mette 3 ans à fermer les écoles, et à Foëx, on met 6 mois. C'est intéressant parce que la méthode aussi est intéressante. C'est-à-dire que vous décidez brutalement d'une fermeture, sans vous poser les conséquences sur les familles de ces fermetures, ni sur les enfants, mais là, on voit bien que le traitement n'est pas tout à fait le même. Dans cette note de service, que je vous invite à lire Monsieur le Maire, parce que je ne sais pas réellement si vous l'avez lue, c'est intéressant parce que vu les chiffres que vous avez donnés par la suite, mais très instructifs, Messieurs, Mesdames de la majorité, je vous invite vraiment à la lire en détail, finalement, si on la lit bien, on se pose la question si c'est vraiment une bonne idée de fermer l'école Émile Foëx.

Dernière chose, Messieurs, Mesdames de la majorité, Madame LUNDY vous l'a dit mais moi je vous dis sincèrement, on n'est pas dans un rapport gauche-droite dans cette affaire, majorité ou opposition. Il y a des dossiers où on se retrouve, des dossiers où on s'oppose. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense que certains d'entre vous doivent beaucoup à l'école publique, à l'enseignement public, et certains d'entre vous, je le sais, ont fait les écoles publiques de Beauvais et même des écoles publiques de quartier. Vous savez que le travail des enseignants dans ces écoles est très important, très méritant, qu'il obtient des résultats. Il a obtenu des résultats pour vous. Vous ne pouvez pas priver les enfants de Foëx des mêmes chances. Parce que c'est une école particulière, Foëx. On rappelle, on est en classes dédoublées, on est en R.E.P. +, on a une équipe pédagogique qui est reconnue pour son travail et d'ailleurs, on le voit dans les résultats de l'école, on le voit aussi dans le parcours des élèves après. Si vous avez bénéficié de l'école publique dans de bonnes conditions, pourquoi les enfants de Foëx en seraient-ils privés ?

M. NARZIS (SUITE) : Pourquoi les enfants de Foëx devraient-ils rejoindre des écoles à capacité plus grande, des classes aussi plus importantes où l'enseignement, forcément, sera moins personnalisé ? Parce qu'il faut être très clair, quand on se retrouve dans des écoles beaucoup grandes, il est beaucoup difficile de suivre des élèves. Pourquoi, vous qui avez bénéficié de cette chance, les élèves de Foëx n'auraient pas le droit à la même chance ? Moi, je le dis, Monsieur le Maire, quand vous dites, j'aime bien comment vous dites les choses, « tout se passe bien, j'ai fait des erreurs mais grosso modo tout se passe bien, on va les mettre à Prévert, on a tout arrangé ». Non, tout ne se passe pas bien, vous avez reçu une lettre des enseignants de Prévert il y a 2 jours, qui ne parle même pas de la fermeture de Foëx, qui dit « vous avez décidé de fermer, très bien, mais nous, à Prévert, on ne peut pas faire face » et on vous le dit qu'on ne peut pas faire face. Et vous, vous dites « mais si, ça va le faire, ça va passer, moi j'ai une volonté personnelle, vous allez voir, ça va le faire ». C'est l'opération du Saint-Esprit. À un moment donné, vous ne pouvez pas dire que ça se passe bien alors que des équipes pédagogiques disent que ça se passe mal ou ça va se passer mal.

Vous avez le choix ce soir de suspendre, de faire un moratoire. D'ailleurs, c'est ce que vous ont demandé les enseignants, de faire un moratoire d'un an. Faites-le. Ouvrez le débat. Faites-le. Mais si vous vous obstinez au vote... Moi, je le dis aux élus de la majorité, ce vote restera. Il ne faut pas que vous vous fassiez d'illusions sur tout ça, il restera. Ce que vous ferez ce soir, ça restera dans 1 an, dans 2 ans, dans 3 ans. Parce que les personnes qui sont là dans cette salle le sauront. Et vous ne pouvez pas vraiment, je le sais que certains d'entre vous, on en a parlé, je ne dirai pas de noms ce n'est pas le but ce soir, mais je sais que certains d'entre vous sont contre cette fermeture. Et ils le disent, ils l'ont même dit devant des Conseils d'école, c'est-à-dire devant des témoins extrêmement larges.

C'est vous qui avez le pouvoir ce soir. C'est vous qui avez le pouvoir de fermer ou de laisser ouvert et de relancer le débat, de relancer la discussion. Il n'y a pas de honte à être en désaccord avec une décision. C'est arrivé par le passé. La municipalité précédente, elle a été 24 ans à la tête de cette Ville, et il y a eu pendant 24 ans des décisions présentées par le maire de Beauvais de l'époque qui n'ont pas toujours eu le vote complet du Conseil Municipal. Et alors ? Vous le savez en plus, Monsieur PIA. Et ça n'a pas empêché la collectivité de fonctionner. Encore une fois, vous êtes engagé sur le budget, vous êtes engagé sur le programme. Dans les 2 cas, il n'y a pas la fermeture d'Émile Foëx.

Vous pouvez rigoler Monsieur CHISS. Je vois bien, Monsieur PIA, vous pouvez rigoler d'un sujet aussi grave. C'est rigolo une fermeture d'école. Non mais vous rigolez. Il y a de quoi rire ! Sérieusement, il y a de quoi rire ? Non !

M. LE MAIRE : Ce qui me fait sourire, voyez-vous, c'est votre propension à manipuler l'opinion publique et mes collègues élus.

M. NARZIS : Ah oui, manipuler ? Le fait de fermer, c'est manipuler ?

M. LE MAIRE : Et ça, c'est inadmissible.

M. NARZIS : Mais bien sûr. Vous vous retranchez encore une nouvelle fois dans des accusations sans fondement pour essayer de justifier une décision brutale que vous avez prise. Et puis, honnêtement, Madame LUNDY l'a rappelé, est-ce que cette décision, c'est une décision réellement fondée ou est-ce que vous faites un acte d'autorité ? Est-ce que cet acte d'autorité est dirigé vers nous, vers les Beauvaisiens, ou est-ce qu'il est dirigé vers votre majorité ? On n'en sait rien de tout ça.

Monsieur PIA, encore une fois, on ne vous reconnaît pas. Ou alors c'est votre vraie nature qui s'affiche devant nous. C'est possible. En tout cas, vous n'êtes pas l'homme de dialogue que vous nous avez toujours annoncé, ce n'est pas vrai. Vous pouvez soit suspendre la décision, soit, Messieurs, Mesdames de la majorité, voter contre.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Maire, à vous entendre, j'ai quelques mots qui me traversent la tête : brutalité, mais vous l'avez dit ; manque de communication, mais vous l'avez dit. À vous écouter, m'est venue une petite réminiscence de mes années d'école et une phrase qu'a dit Sophocle. Sophocle a dit la chose suivante : « Les décisions rapides sont souvent des décisions dangereuses ». Monsieur le Maire, avez-vous pris, et je le pense, une décision un peu trop rapide sans concertation, sans communication ? Visiblement, vous avez contre vous l'ensemble des enseignants, l'ensemble des parents, les élèves ne sont pas satisfaits. Il me paraît évident qu'il faut reporter cette décision, revoir le plan, aller discuter, revoir. Il me semble quand même que cette école, nous en parlons depuis très longtemps. Monsieur TABOUREUX à l'époque en parlait déjà. Donc il y a bien eu un retard sur les décisions que vous faites peser aujourd'hui. Si les décisions de travaux avaient été prises bien avant, peut-être que nous n'en serions pas là. Donc retardez, discutez, voyez. Je pense que c'est la meilleure solution et sachez que nous voterons cette motion.

M. AURY : Ce n'est pas possible que vous expédiez les choses de cette manière-là. Il y a eu une série de questions qui ont été posées par Grégory NARZIS, y compris sur cette note qui soi-disant a fondé votre proposition de fermeture de l'école Foëx. Vous devriez quand même à minima nous répondre là-dessus. Est-ce qu'effectivement vous vous êtes décidé en 3 jours sur une note rédigée le 20 janvier, avec d'ailleurs des incohérences qu'a soulignées Grégory NARZIS ? Quand même, on peut s'interroger. Qu'est-ce que vous répondez là-dessus ? Une note du 20 janvier qui fait état d'un document de février. Ça n'existe pas, ça. Donc c'est sur cette note du 20 janvier qui fait référence à un document de février qu'en 3 jours vous vous prononcez, que vous envoyez une lettre aux enfants de cette école-là pour leur annoncer qu'à la rentrée prochaine, l'école sera fermée. Mais vous ne répondez rien du tout là-dessus. C'est très important que vous puissiez nous donner cette version des choses, votre version. C'est invraisemblable.

Ensuite, comment vous pouvez imaginer balayer comme ça d'un revers de main, il y a quasi tous les enseignants de la Ville qui vous signent une lettre nominative, moi je n'ai jamais connu ça, ça n'a jamais existé dans l'histoire de cette Ville, ce n'est quand même pas tous les jours. Parmi ces enseignants, il y a des gens qui pensent des choses très, très différentes sur d'autres plans, mais qui là vous disent « soyez raisonnable, Monsieur le Maire, suspendez ». Il n'y a strictement, et là je m'adresse à tous mes collègues, il n'y a aucune urgence. Ce n'est pas comme si le toit tombait. Ce n'est pas comme rue du Pont d'Arcole, là il faudrait évacuer tout de suite l'école. Non, il n'y a aucune urgence.

M.AURY (SUITE) : Donc on fait la rentrée normalement, vous réunissez une commission et puis vous nous expliquez les différentes choses, mais il y a tout le monde autour de la table et on mène un vrai travail pour évaluer ce qu'il est utile ou pas de faire. Moi, je suis quand même frappé puisque là, on tire un trait, je ne l'espère pas, sur l'école Foëx, mais moi je lis ce qu'écrit l'équipe pédagogique de l'école Prévert, où vous dites vous-même que la grande partie des élèves de Foëx vont aller. Ils disent « la précipitation de ce changement dans un temps très court nous pose de nombreux problèmes ». Remise en question de nombreux projets pédagogiques. En plus, ça va remettre en cause, non seulement il y a la perturbation majeure pour les mêmes, pour l'équipe, pour les parents, pour l'école Foëx, mais en plus on va semer le bazar à côté. Projet C.H.A.M., organisation pédagogique au sein des classes dédoublées du fait de locaux de taille réduite d'un tiers ; projet d'école qui, du fait de ces nombreux changements, ne sera plus forcément adapté ; temps très court en fin d'année pour les enseignants pour déménager une dizaine de classes en plus de l'accueil des élèves ; plus aucune salle disponible pour accueillir les nombreux stagiaires, les équipes éducatives, les équipes de suivi, les parents et les groupes d'élèves dans le cadre du travail en petits groupes. C'est important ou ce n'est pas important, ça ? On s'en fiche ou pas ? 18 enseignants, une dizaine d'A.E.S.H. auxquels il faudra ajouter les nombreux stagiaires accueillis par les maîtres formateurs dans une petite salle pour déjeuner le midi, alors que la livraison des travaux de celle-ci est prévue pour janvier au plus tôt. Ils pointent toute une série de choses. De ça, vous n'en avez même jamais discuté avec eux. Et là, maintenant, vous nous dites « ne vous inquiétez pas, tout va très bien se passer ». Mais enfin, tous ces hommes et ces femmes qui vous écrivent ça, ils sont sur le terrain tous les jours, ils connaissent les choses. Vous leur dites « non, tout ça, on n'en a rien à secouer, on n'en a rien à faire, je m'en fiche, je suis le Maire, je décide ». Mais enfin, c'est quoi cette méthode ? C'est absolument incroyable. J'en rajoute encore par rapport à ce qu'a dit Grégory mais c'est tellement vrai.

Maintenant, on semble se réjouir, par exemple pour le quartier Argentine, de créer à la place de 3 petites écoles un groupe scolaire où il y aura 28 classes. C'est formidable ou ça interroge ? On entend régulièrement parler des problèmes, c'est une question, le harcèlement scolaire. Alors, il faut mener des campagnes. Mais ce harcèlement scolaire, il a plus de chance à se développer dans des méga écoles, des écoles usines, comme disait ma collègue, ou dans des écoles à taille humaine ? L'école Foëx, ce n'était pas non plus une toute petite école, il y avait 7 classes. Par contre, ce que j'ai entendu, c'est que les parents, les enseignants, les enfants, ils s'y sentaient bien. Vous n'en avez rien à fiche ça aussi ? C'est courageux de dégligner quelque chose ? Je vous l'ai dit l'autre jour en commission, vous ne trouvez pas que dans la société aujourd'hui et dans notre pays, il y a suffisamment de tensions dans tous les domaines ? Les gens, ils avaient cette école, ça fonctionnait bien, ils étaient contents, l'équipe enseignante, bien, les parents, bien, les enfants, bien. Tout va bien. Vous choisissez de leur foutre ça aussi en l'air. C'est quand même absolument incroyable.

Et vous, mes collègues, vous réagissez comment ? Vous allez réagir ? Demain matin, quand vous aurez voté, vous pourrez vous dire « je suis fier de ce que j'ai fait ». Moi, quand je suis élu en tout cas, je me pose toujours cette question-là. Est-ce que je suis fier de ce que j'ai fait, est-ce que je suis fier de mon vote ? Demain matin, quand vous vous regarderez dans la glace, quand vous croiserez des gens dans la rue, quand vous vous regardez vous, vous vous direz « ah, c'est chouette ce qu'on a fait hier ! On a fermé une école, on a foutu un peu le bazar pour ces gens et pour une autre école encore supplémentaire ». Mais enfin, revenons un peu tous à la réalité ! On n'est pas élus pour nous-mêmes. On est élus pour la population. On est les représentants de la population.

M.AURY (SUITE) : On a besoin d'eux, surtout dans les conditions dans lesquelles la municipalité a été élue, je n'y reviens pas. Revenons vraiment sur terre, revenons sur des dimensions humaines. Il n'y a aucune urgence à fermer cette école ce soir. Et ce soir, si on décide ensemble qu'on suspend cette fermeture, que la rentrée aura lieu, qu'on reprend le travail tous ensemble avec les Conseils d'école, avec les équipes pédagogiques, avec les D.D.E.N., avec nous tous élus, et on travaille là-dessus sérieusement le dossier, pas en 3 jours sur une fausse note. Je pense qu'on sera tous très fiers de nous. On sera tous très, très fiers de nous. Par contre, si ça n'était pas ça, je sais que vous auriez honte, vous ne l'assumeriez même pas. Vraiment, je vous appelle, et je vous appelle, Monsieur le Maire, je vous appelle, Madame CAYEUX ; Madame CAYEUX tout particulièrement, puisque vous avez été, durant 20 ans, la maire de cette Ville. Comment on peut laisser faire ça ? Et vous tous là, mes collègues. Vraiment, je pense qu'il faut qu'on revienne sur terre, qu'on revienne aux réalités et puis qu'on prenne une décision tous ensemble raisonnable qui est de suspendre cette décision, de la retravailler ensemble, d'atténuer les tensions, il y en a suffisamment. Et nous serons tous très, très fiers de ce que nous aurons fait ensemble ce soir dans ce cas-là.

M. LE MAIRE: Je pense qu'on aura l'occasion, puisque nous n'en sommes encore qu'à l'étape de la motion, Anne-Françoise LEBRETON aura l'occasion de vous présenter le rapport de la délibération 35 et on aura l'occasion de revoir ces questions.

M. ENJOLRAS : Je fais miennes les réflexions de Thierry AURY et de Grégory NARZIS concernant les fermetures d'école de manière générale et particulièrement l'école Foëx. Je pense que, sauf si vous êtes vraiment très, très sûr de votre fait, Monsieur le Maire, tout le monde a intérêt à ce que cette décision ne soit pas prise aujourd'hui. Je m'explique. J'ai reçu, comme tous les conseillers municipaux, un mail des services de la Mairie, rédigé comme cela : « en complément à la délibération inscrite au prochain Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en pièce jointe la note de service, etc. ». Globalement, on m'envoie une pièce pour que, comme tous les autres conseillers municipaux, je prenne une décision, certainement la meilleure possible, au vu des pièces qui vont m'être transmises.

Après, je clique et je fais comme Grégory NARZIS et Thierry AURY, et puis les autres, j'imagine, tout le monde, je lis une note datée en haut à droite du 20 janvier 2023. Dans les références de la note, c'est également indiqué le 20 janvier 2023 avec les initiales de la personne qui est censée le recevoir. Et puis effectivement, je vois dans cette note, dans le corps de cette note, visé un D.T.A. de février 2023. Ça a été relevé de manière anecdotique, c'est peut-être un souvenir de mon ancien métier, mais ces choses-là, c'est pour ça que je vous dis qu'il faut vraiment, si on vote aujourd'hui, être sûrs de votre fait parce que ça, ça a un mot. Quand un document qu'on nous envoie pour essayer de valider ou de prendre une décision pour un vote et que manifestement, il y a par 2 fois des éléments de ce type-là, je vous dis encore une fois, sauf si vous êtes très certain de votre fait, mais sinon je pense que tout le monde aurait intérêt à ce que ce vote-là soit repoussé et que si ça n'a pas été fait le 20 janvier, que ce soit envoyé pour les besoins de la cause, je ne demande pas de réponse forcément aujourd'hui, mais qu'on essaie d'oublier gentiment ça. Parce qu'encore une fois, ça m'est arrivé plusieurs fois dans mon vieux métier de voir des choses comme ça, je sais très bien comment ça s'est terminé.

M. ENJOLRAS (SUITE) : Ça a été soulevé comme ça de manière annexe au discours sur la fermeture d'une école, mais je crois que c'est un vrai sujet sérieux qui fait qu'on aurait intérêt, vous avez autour de vous des avocats qui eux sont toujours en activité, tout ça a un nom, et le fait qu'on nous l'envoie pour prendre une décision lors d'un vote d'une délibération, ça a encore un autre nom. Donc je pense qu'on a tout intérêt à repousser la décision sur la fermeture de l'école, sauf si vous êtes bien sûr de votre fait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre sur la question de cette note qui, certes, est datée du 20 janvier, avec effectivement un D.T.A. de février, c'est tout simplement que cette note a été réactualisée et que la personne qui l'a réactualisée a oublié de changer la date de départ. C'est tout.

M. AURY : C'est très, très grave ce que vous racontez là. Non mais attendez, c'est très grave ce que vous dites, Monsieur le Maire. C'est très, très grave ce que vous dites là.

M. LE MAIRE : Le diagnostic amiante a été réalisé après.

M. AURY : C'est une note falsifiée que vous nous avez envoyée.

M. LE MAIRE : Mais non ! Enfin. La note n'a pas changé sur le fond ni sur les éléments qui vous ont été transmis. Simplement, il y a eu un diagnostic amiante qui a été réalisé après. Pour votre parfaite information, la personne qui a rédigé cette note, qui est une note interne, Monsieur ENJOLRAS, que l'on vous a envoyée parce que vous nous l'avez demandée, et je constate d'ailleurs que plus on fait preuve de transparence, plus on vous donne des informations, plus...

M. AURY : Non, c'est la loi, Monsieur le Maire. C'est simplement la loi, vous devez nous transmettre tous les documents de nature à contribuer au vote sur une délibération. Ce n'est pas un supplément d'âme. C'est la loi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Oui, oui, c'est ça.

M. AURY : Quoi, « c'est ça » ? C'est la loi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu. Cette note a été réactualisée...

M. AURY : C'est la loi. Donc ce n'est pas une fleur que vous nous avez faite. Par contre, vous nous avez envoyé un document qui n'est pas sincère. Et ça, c'est grave. Tous mes collègues, vous devriez vraiment vous interroger. Je pense vraiment qu'il est absolument indispensable de suspendre, de retirer ce dossier de l'ordre du jour.

M. LE MAIRE : Je ne suspendrai rien du tout, je suis sûr de mon fait.

MME LUNDY : Je me permets de réagir. Les faits dont nous parlons sont des faits graves, puisque la décision peut être attaquée. J'entends ce que vous dites. Vous prenez cette responsabilité. J'ai la note sous les yeux qui est sans équivoque puisqu'il est indiqué « la mise à jour du D.T.A. en février 2023 a mis en évidence un état de dégradation qui nécessite des actions correctrices ». Voilà la note qui nous a été transmise à nous, élus, sur laquelle nous nous fondons pour prendre notre décision ce soir.

En effet, nous pouvons, et il est parfaitement possible d'attaquer la décision de fermeture qui sera prise. Par ailleurs, cela n'est pas un fait isolé puisque tout au long de cette procédure, il faut dire les choses, tout au long de cette procédure, nous avons été très bordés du côté de la majorité. Je ne reviens pas sur des faits dont nous avons déjà parlé en commission, des élus qui ont été interdit d'entrer dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville alors que c'est un droit dont nous disposons. Aujourd'hui, une décision qui n'est pas bien bordée et dont nous voyons bien que le document présente beaucoup d'incohérences. Monsieur le Maire, c'est une responsabilité forte que vous avez, le plus raisonnable aujourd'hui est de suspendre cette décision et de permettre un vrai débat démocratique. Je me permets, Madame LEBRETON, vous disiez qu'apparemment vous aviez hérité du dossier de la fermeture de l'école Foëx et qu'on vous en parlait déjà avant le Covid. Avant le Covid, c'étaient les élections municipales. Donc on est ravis d'apprendre que c'était déjà un projet au moment des élections municipales pour vous, mais qu'à aucun moment vous n'en avez parlé dans votre projet, de manière à ce que nous puissions avoir un véritable débat démocratique sur cette question. Ça commence à faire vraiment beaucoup.

Monsieur le Maire, vous êtes garant du fait que nous puissions avoir des débats dans de bonnes conditions, que la démocratie locale soit respectée, que l'on apaise les choses et que les décisions qui sont prises puissent être demain appliquées et ne soient pas des décisions qui pourraient être attaquées.

M. LE MAIRE : 8 voix pour la motion ? pas d'abstention. Les autres sont contre. La motion est rejetée à la majorité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0041

Modification de la carte scolaire

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

La ville de Beauvais connaît des évolutions constantes en matière démographique. Au nord et à l'ouest de la ville, les programmes NPRU des quartiers Argentine et Saint Lucien nécessitent le relogement de familles à Beauvais et dans des villes limitrophes. Au centre, quelques écoles font face à de trop nombreuses demandes.

Au sud, dans le cadre du plan de sobriété et du projet de modernisation des écoles, la ville de Beauvais a engagé les démarches nécessaires afin de ne plus utiliser le bâtiment Emile Foëx comme une école.

Cette décision a été prise sur la base de nombreux éléments. Le bâtiment n'est pas la propriété de la ville de Beauvais. Il est isolé et sans ressources pour y implanter d'autres services publics. Il est concerné par de nombreux désordres (étanchéité, thermiques, accessibilité) et les frais à engager pour les résorber sont très élevés.

Dans un contexte de baisse des effectifs scolaires du primaire, la Ville en lien avec l'Education Nationale a fait le choix de fermer l'école Emile Foëx. Elle a sollicité, en ce sens, l'avis de la Préfecture.

Les enfants seront, après échanges avec les familles, réorientés vers les écoles d'autres secteurs scolaires de la Ville.

Une mise à jour de la carte scolaire est nécessaire pour répartir au mieux les effectifs sur les secteurs sud et Est de la ville. Elle aura lieu en deux phases sur l'année civile 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider la désaffectation au service public de l'enseignement primaire du bâtiment scolaire Emile Foëx, sis 3 rue Binet à Beauvais, suite aux avis de l'Education Nationale et de la Préfecture,
- d'autoriser la répartition des élèves dans les écoles de Beauvais,
- d'autoriser Monsieur le Maire à informer le Conseil Départemental de l'Oise de sa décision de ne pas devenir propriétaire des locaux de l'école Emile Foëx,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'approuver les changements liés aux secteurs scolaires dans les secteurs suivants :

Pour le secteur Foëx/Prévert/Paul Bert

VOIES A AJOUTER AU SECTEUR DE L'ECOLE JACQUES PREVERT (Maternelle et élémentaire)

Unité géographique	Code rivoli	N° début	N° fin	Pair/Impair	Libellé rue
JE23PR	60057 0091	0	9999	Pair/Impair	RUE DU CAMARD
JE23PR	60057 0149	0	112	Pair	RUE DES DEPORTES
JE23PR	60057 0149	1	113	Impair	RUE DES DEPORTES
JE23PR	60057 0421	0	9999	Pair/Impair	RUE DE LA PROCESSION
JE23PR	60057 0541	0	9999	Pair/Impair	ALLEE ALFRED DE MUSSET
JE23PR	60057 0542	0	9999	Pair/Impair	RUE ALFRED DE VIGNY
JE23PR	60057 0545	0	9999	Pair/Impair	RUE ARTHUR RIMBAUD
JE23PR	60057 0551	0	9999	Pair/Impair	ALLEE CHARLES BAUDELAIRE
JE23PR	60057 0563	0	9999	Pair/Impair	ALLEE GUILLAUME APOLLINAIRE
JE23PR	60057 0565	0	9999	Pair/Impair	ALLEE GUY DE MAUPASSANT
JE23PR	60057 0575	0	9999	Pair/Impair	ALLEE PAUL VALERY
JE23PR	60057 0588	0	9999	Pair/Impair	RUE ALDEBERT BELLIER
JE23PR	60057 0603	0	9999	Pair/Impair	ALLEE MALLARME
JE23PR	60057 0606	0	9999	Pair/Impair	RUE ALEXANDRE DUMAS
JE23PR	60057 0607	0	9999	Pair/Impair	RUE ANDRE GIDE
JE23PR	60057 0625	0	9999	Pair/Impair	RUE PIERRE LOTI

VOIES A AJOUTER AU SECTEUR PAUL BERT (maternelle et élémentaire)

Unité géographique	Code rivoli	N° début	N° fin	Pair/Impair	Libellé rue
JE23PR	60057 0001	1	9999	Pair/Impair	IMPASSE DE L'ABATTOIR
JE23PR	60057 0233	0	9999	Pair/Impair	RUE HENRI BRISPOT
JE23PR	60057 0411	0	62	Pair	RUE DE PONTOISE
JE23PR	60057 0411	1	75	Impair	RUE DE PONTOISE
JE23PR	60057 0735	0	998	Pair	RUELLE AUX LOUPS
JE23PR	60057 0735	1	999	Impair	RUELLE AUX LOUPS

JE23PR	60057 0658	0	9999	Pair/Impair	RUE SIMONE SIGNORET
JE23PR	60057 0659	0	9999	Pair/Impair	AVENUE PIERRE MENDES France
JE23PR	60057 0679	0	9999	Pair/Impair	ALLEE DE LA GOUTTE D'OR
JE23PR	60057 0331	0	9999	Pair/Impair	RUE MAZAGRAN
CV11PR	600570177	0	9999	Pair/Impair	RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES
CV11PR	600570177	0	9999	Pair/Impair	RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES
JE23PR	60057 0732	0	998	Pair	ALLEE DE LA MANUFACTURE
JE23PR	60057 0732	1	999	Impair	ALLEE DE LA MANUFACTURE

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 35

Votes contre : 8

35 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

MME LEBRETON : La carte scolaire correspond au travail d'affectation des élèves sur les écoles d'une ville. Elle est essentiellement basée sur le nombre d'élèves à répartir dans les écoles par rapport à leur capacité d'accueil et selon la proximité domicile/école. Cette répartition est de la responsabilité des villes.

La ville de Beauvais a mis en place un plan de modernisation des écoles, qui consiste à créer des lieux offrant tous les services publics aux familles : l'enseignement prioritaire, maternelle et élémentaire, la restauration scolaire, l'accueil de loisirs. C'est déjà le cas rue des Vignes avec l'inauguration de l'accueil de loisirs de la Ribambelle et ça sera bientôt le cas dans l'école Samuel Paty, école Europe Grenouillère, Paul Éluard, Bois Brulet. Par ailleurs, elle s'est engagée à suivre un plan de sobriété qui l'oblige à réduire l'empreinte carbone des bâtiments publics.

En janvier 2023, suite à un travail sur la carte scolaire avec l'Éducation nationale, la Ville a décidé de ne plus affecter d'élèves sur l'école Émile Foëx et de répartir les effectifs sur d'autres écoles proches pour la rentrée scolaire 2023-2024. Ces écoles sont Jacques Prévert et Paul Bert. Cette décision difficile mais raisonnée a été prise en fonction des éléments déjà présentés : la baisse des effectifs scolaires sur la Ville et sur le secteur, l'impossibilité d'agrandir le site pour y ajouter des services nécessaires aux écoles modernes, périscolaires, maternelles, agrandissement de la restauration, la somme importante des travaux nécessaires à la réhabilitation de ce site. La Ville a demandé l'avis de ses partenaires, la Préfecture et de la D.S.D.E.N. à propos de la demande de désaffectation du service public de l'enseignement de cette école. Elles ont émis un avis favorable.

Afin de répartir les élèves de cette école, elle a organisé des moyens de rencontre et de dialoguer avec les familles, réunions, fiches de vœux, appels téléphoniques.

Il reste donc 87 élèves à affecter. La Ville a réceptionné les vœux des parents pour 71 enfants sur 87. Toutes les familles ont fait l'objet de contact, mais tous n'ont pas abouti par rapport à des changements de coordonnées. Au vu de cette situation et de toutes les démarches entreprises, la Ville a pris la décision de ne plus utiliser l'école Foëx.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider la désaffectation au service public de l'enseignement primaire du bâtiment scolaire Émile Foëx, sis 3 rue Binet à Beauvais, suite aux avis de l'Éducation nationale et de la Préfecture ; d'autoriser la répartition des élèves dans les écoles de Beauvais ; d'autoriser Monsieur le Maire à informer le Conseil Départemental de l'Oise de sa décision de ne pas devenir propriétaire des locaux de l'école Émile Foëx ; d'approuver les changements liés au secteur scolaire dans les différents secteurs.

MME LUNDY : Mes chers collègues, j'ai honte pour vous ce soir. Je pèse mes mots. Voyez-vous ce qu'est le courage. Quand on est un responsable politique, quand on est un élu, notre rôle ce n'est pas seulement d'aller faire des photos, d'aller poser sur les réseaux sociaux. Notre travail, c'est d'être au service, toujours avec sincérité, de ceux qu'on défend. J'ai honte. Je ne sais pas si c'est la pression, je ne sais pas, c'est la peur d'être un frondeur, d'être déloyal ? Parce que plusieurs d'entre vous l'ont dit. Ils ont été voir des parents qui sont dans cette salle ce soir pour leur dire qu'ils étaient opposés à la fermeture de l'école mais qu'ils voteraient pour. Ma question est la suivante. Demain matin, en effet, il va falloir vous regarder dans la glace, il va falloir répondre de cet acte. Vraiment, Monsieur le Maire, quelle tristesse qu'on en soit arrivés là. Quelle tristesse.

MME LUNDY (SUITE) : Évidemment, on va revoter, mais je vais vous dire, dans cette salle ce soir, il y a des parents, des enseignants qui n'ont rien à gagner. Ils n'ont pas d'indemnités, ils sont là, ils se défendent les uns les autres, ils sont là en soutien avec d'autres parents, d'autres enfants, et je crois que ce soir ils nous apportent une bien plus belle leçon d'humanité. Vous aurez toujours beau jeu pour certains d'aller dire aux parents « non mais je l'ai fait, je regardais mes chaussures mais au fond j'étais d'accord avec vous ». Mais la réalité, c'est que ce qu'il restera ce soir, ce sont vos votes. Parce que vous avez fait le choix de voter en responsabilité. Quel dommage. Quel dommage et quelle tristesse.

M.LE MAIRE : La délibération est adoptée à la majorité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 9 septembre 2022.

1. **22 décembre 2022 :** Désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnels titulaires et suppléants en formation spécialisée de services sont les suivantes :
 - CGT,
 - SNUTER – FSULes sièges en formation spécialisée des services sont répartis comme suit :
 - Pour la CGT : 5 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants
 - Pour SNUTER – FSU : 1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants
2. **4 janvier 2023 :** Passation d'une convention avec l'EARL Gratia pour la mise à disposition de parcelles en nature de terre à usage agricole sises lieudit « La justice » à Beauvais et cadastrées section ZE n°591 d'une superficie de 23 à 81 ca, ZE n°597 d'une superficie de 32 à 41 ca et ZE n°588 d'une superficie de 29 à 35 ca. Cette convention est conclue pour une durée de deux ans à compter rétroactivement du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2023. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 266.79 euros.
3. **4 janvier 2023 :** Passation d'un marché avec la société Eurodem pour des travaux de déconstruction du bâtiment de l'ex- CAEPP situé Boulevard Saint-Jean afin d'ouvrir le site sur la tour Boileau et créer un jardin en gradins, pour un montant de 139 440.00 euros TTC. La durée totale du marché est de 4 mois, dont 1 mois de préparation de chantier à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage.
4. **5 janvier 2023 :** Modification de l'accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires et de viandes fraîches, considérant l'augmentation des prix des matières premières, la modification consiste à substituer le bordereau des prix unitaires revalorisé au prix du marché pour une durée de 1 an :
 - Lot 8 : Viande de bœuf – Modification n°1, enregistré sous le numéro 2022V301
Entre le total du DQE remis avec son offre initiale en 2021 (84 210.50 € HT) et le total du DQE actualisé en 2022 (102 796.40 € HT). Cette différence est égale à 18 585.90 € HT, soit 22.08 % d'augmentation.
 - Lot 9 : Viande de veau – Modification n°1, enregistré sous le numéro 2022V302
Entre le total du DQE remis avec son offre initiale en 2021 (49 273.00 € HT) et le total du DQE actualisé en 2022 (62 518.20 € HT). Cette différence est égale à 13 245.20 € HT, soit 26,88 % d'augmentation.
 - Lot 10 : Viande de mouton – Modification n°2, enregistré sous le numéro 2022V305
Entre le total du DQE remis avec son offre initiale en 2021 (101 862.50 € HT) et le total du DQE actualisé en 2022 (131 173.60 € HT). Cette différence est égale à 29 311.10 € HT, soit 28.77 % d'augmentation.

- Lot 11 : Viande de porc – Modification n°1, enregistré sous le numéro 2022V303
Entre le total du DQE remis avec son offre initiale en 2021 (75 905.50 € HT) et le total du DQE actualisé en 2022 (88 379.50 € HT). Cette différence est égale à 12 474.00 € HT, soit 16.43 % d'augmentation

- Lot 12 : Viande de bœuf hachée – Modification n°1, enregistré sous le numéro 2022V304
Entre le total du DQE remis avec son offre initiale en 2021 (33 600.00 € HT) et le total du DQE actualisé en 2022 (46 840.00 € HT). Cette différence est égale à 13 240 € HT, soit 39,40 % d'augmentation

5. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à madame Axelle LATRASSE demeurant au 256 rue de Clermont à Beauvais la parcelle à usage de jardin d'une contenance de 227 m², cadastrée section Q n° 298 sise lieudit « La Haute Pauvrette ». Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité annuelle de 15.00 euros.
6. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à monsieur Nagib BENGHEZALA demeurant 24 rue Demorlaine à Beauvais des parcelles à usage de jardin d'une contenance de 298 m², cadastrées section AX n°s81, 82, et 83 rue Jean-Jacques Fénot.
7. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à monsieur et madame DELATTRE demeurant 6 rue de la Fromenterie, un terrain à usage de jardin d'une contenance totale de 833 m², cadastré section BF n° 270p rue des Philosophes. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.
8. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à monsieur et madame CAMUS Dominique une parcelle en nature d'espace vert cadastrée section W n°352 lieudit « La Lyrette » à Beauvais. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.
9. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à madame CASTANER Marina DEMEURANT 41 CHEMIN DE Sans Terre à Beauvais des parcelles de terre cadastrées section S n°s 154, 155, 156, 161 et 162 sises sur Beauvais « Les Clozeaux » d'une surface de 1 987 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.

10. **5 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à monsieur Jean-Luc FESSARD des parcelles de terre sises à Beauvais section AX n°S 89 et 93 d'une superficie totale de 1 442m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.
11. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à madame MCGINLEY demeurant 19 rue de Bracheux à Beauvais la parcelle de terre cadastrée section Q n° 429 sise sur Beauvais lieudit « Surmontier » d'une surface de 168m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.
12. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à monsieur GAUTIER Jean-Jacques demeurant 208 avenue Marcel Dassault une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section BV n°87, « Les Panses Molles » d'une surface de 1 950 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.
13. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à madame LOUVET Nicole d'une parcelle en nature de talus vert cadastrée section K n°1119p lieudit « Les Rayes » à Beauvais. Cette convention est conclue pour une durée de 1an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.
14. **05 janvier 2023** : Passation d'une convention d'occupation à titre précaire à monsieur Michel GILLON demeurant 200 rue de St Just des Marais à Beauvais des parcelles de terre cadastrées section AX n°s 602 et 604 sises sur Beauvais rue Jean-Jacques Fénot d'une superficie de 115 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00euros.
15. **5 janvier 2023** : Passation d'une convention pour la location à titre précaire à monsieur BENOIT Michel demeurant 24 impasses des Iris Villers sur Thère 60 000 Allonne d'une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section Q n° 1556 d'une surface de 486 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15.00 euros.
16. **6 janvier 2023** : Passation d'un contrat « service d'assistance et de maintenance Logisoft sécurité (SAM) » avec la société SCMS Europe, pour le suivi de l'entretien des matériels sportifs. Le contrat prend effet le 01/01/2023 pour une durée d'un an, renouvelable expressément sans dépasser cinq ans. La redevance annuelle est fixée à 600.00 euros HT.

17. **6 janvier 2023** : Passation d'une convention de partenariat avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise, pour soutenir, informer et sensibiliser les personnels amenés à encadrer les enfants porteurs de handicap dans les dispositifs de droit commun. L'association ne percevra pas de rémunération pour cette prestation. La convention est établie pour une année et pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée d'un an.
18. **6 janvier 2023** : Passation d'une convention avec l'association Beauvais Pour Tous pour la mise à disposition du centre sportif Pierre de Coubertin du jeudi 17/11/2022 au 19/11/2022.
19. **10 janvier 2023** : Passation d'un contrat avec la société Géomensura pour les prestations de services « Sérénity », logiciel pour la conception d'infrastructures et d'aménagements urbains. La redevance annuelle est fixée à 3 961.50 euros HT pour l'année 2023, 5942.25 euros HT pour l'année 2024 et à 7 923.00 euros pour les années 2025 et 2026.
20. **11 janvier 2023** : Passation d'une décision modificative relative au contrat de maintenance et d'assistance de solutions libriciel, parapheur électronique, compte tenu de l'erreur sur le montant. La redevance est portée à 3 275.00 euros HT par année.
21. **11 janvier 2023** : Passation d'un marché avec la société Atelier Saint-George, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement dédié à l'accueil de loisirs et de restauration, pour un montant de 168 441.00 euros TTC.
La durée du marché court à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations jusqu'à la livraison du bâtiment, soit au plus tard le 31 mars 2025. Le marché ne sera pas reconduit.
22. **11 janvier 2023** : Passation d'un marché de travaux de renouvellement de la conduite d'aspiration du système de renouvellement d'eau de la baignade du plan d'eau du Canada avec la société Tech Sub Industrie Environnement, pour un montant de 67 292.00 euros HT.
23. **13 janvier 2023** : Passation d'un contrat d'assurance avec la GMF pour garantir une flotte de 7 bateaux et de 5 moteurs. La cotisation annuelle s'élève à 2 850.00 euros TTC. Pour l'année 2023, la cotisation sera proratisée à la période réelle d'effet des garanties.
24. **16 janvier 2023** : Passation d'un marché avec le groupement Cabinet Binon, pour une étude de définition du mode de gestion et de programmation des aménagements des cimetières de la Ville de Beauvais. Le marché est conclu pour un montant de 124 000.00 euros HT. La durée du marché est conclue pour une durée de 7 mois à compter de sa notification.
25. **17 janvier 2023** : Passation d'un marché de travaux de construction d'une fourrière à chats – 55 chemin de la cavée aux Pierres à Beauvais, avec les sociétés et montants suivants :
- Lot 3 – couverture : Société Ramery Enveloppe Oise – 8 520.00 euros TTC
- Lot 5 – peinture : revêtement de sol : société SPRID 6 16 261.24 euros TTC
La durée globale d'exécution du marché est de 8 mois à compter de la date de réception de l'OS de démarrage. Il ne sera pas reconduit.
26. **17 janvier 2023** : Cession gratuite de biens mobiliers au profit de la maison des usagers du centre hospitalier Simone Veil.

27. **17 janvier 2023** : Locations de terres agricoles à M.et MME LELEUX, demeurant à Aux Marais. Route de Gisors. Location des parcelles de terre à usage agricole sise à Beauvais et cadastrées section AN n°6p, 19, 20, 21, 22, 25p, 29, 30, 32p, 33, 34p, 188, 189, 196 et 243p, d'une superficie totale de 14ha 36a 48ca. Ce bail est conclu pour neuf années entières et consécutives à compter rétroactivement du 1^{er} mai 2022 pour se terminer le 30 avril 2031, et moyennant un fermage annuel de 2 083.61 euros révisable annuellement.
28. **17 janvier 2023** : Modification du marché subséquent n°1 de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction d'un équipement d'accueil d'activités festives et associatives, avec le transfert des droits et obligations relatifs aux contrats en cours de la société Apave Nord Ouest à la société Apave Exploitation France.
29. **18 janvier 2023** : Passation d'un accord-cadre par le groupement d'achats du Beauvaisis de fournitures de végétaux de pépinières avec les sociétés suivantes :
- _ Lot n°1 : Arbres et conifères : attributaires / sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 230.000 € H.T
 - Pépinières Daniel
 - Baum Bonheur Die Lappen Baumschule
 - Pépinière Chatelain
 - _ Lot n°2 : Arbustes et plantes grimpantes : attributaire / sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 40.000 € H.T
 - Pépinière Chatelain
 - _ Lot n°3 : Fruitiers et petits fruitiers : attributaire / : sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 35.000 € H.T
 - Pépinière Chatelain
 - _ Lot n°4 : Plantes vivaces : attributaires / sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 50.000 € H.T
 - Pépinière Chombart Vincent
 - Pépinière Chatelain
 - _ Lot n°5 : Mélange graines gazon ornemental : attributaires / sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 10.000 € H.T
 - Chlorodis SAS
 - Les Gazons de France
 - _ Lot n°6 : Mélange graines gazon sportif : attributaires / sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 30.000 € H.T
 - Chlorodis SAS
 - Les Gazons de France dont le siège social est situé 882 Route d'Arnage – Les Godries – 72230 RUAUDIN
 - _ Lot n°7 : Prairie fleurie : ce lot est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité (absence d'offres) / sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 10.000 € H.T
- La durée de l'accord-cadre est fixée à un an à compter de sa notification, sachant que celui-ci pourra être reconduit annuellement sans toutefois que sa durée globale ne puisse excéder 4 ans.
30. **18 janvier 2023** : Sollicitation d'une participation financière auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier à l'opération de requalification des rues Carnot, St Pierre et Jacobins en cœur de ville. Le coût de l'opération est estimé à 1 706 920.00 euros HT.

31. **18 janvier 2023** : Passation d'une convention avec l'association Bouc Athlétisme pour la mise à disposition du centre sportif Léo Lagrange, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération JOP 2024. Le montant de la dépense s'élève à 150.00 euros.
32. **18 janvier 2023** : Passation d'une convention avec l'association ASBO pour la mise à disposition du stade Pierre Omet, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération JOP 2024. Le montant de la dépense s'élève à 750.00 euros.
33. **18 janvier 2023** : Passation d'une convention avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale pour la mise à disposition des éléments mobiliers et immobiliers des équipements sportifs de la ville de Beauvais, pour la mise en œuvre des interventions des éducateurs sportifs apportant leur concours à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) dans les écoles primaires du secteur. La convention est consentie à compter du 1^{er} janvier 2023 et est valable pour la durée de l'année scolaire 2022/2023, renouvelable annuellement après attribution des séances, sans excéder trois années consécutives.
34. **19 janvier 2023** : Passation d'une convention avec l'association ASPTT Beauvais – section Hockey, pour la mise à disposition des locaux et des équipements du gymnase Georges Sand, pour l'organisation et l'encadrement de stages dans le cadre de l'opération « JOP 2024 ». Le montant de la dépense s'élève à 600.00 euros.
35. **19 janvier 2023** : Passation d'une convention avec l'association Bouc Volley, pour la mise à disposition des locaux et des équipements du gymnase François TRUFFAUT, pour l'organisation et l'encadrement de stages dans le cadre de l'opération « JOP 2024 ». Le montant de la dépense s'élève à 300.00 euros.
36. **19 janvier 2023** : Passation d'une convention avec l'association Comité Oise Handisport, pour la mise à disposition des locaux et des équipements du gymnase Robert PORTE, pour l'organisation et l'encadrement de stages dans le cadre de l'opération « JOP 2024 ». Le montant de la dépense s'élève à 220.00 euros.
37. **23 janvier 2023** : Passation d'une convention avec le centre de gestion de l'Oise pour l'adhésion aux services de médecine préventive visant à définir les conditions d'intervention au profit des agents de la collectivité.
38. **27 janvier 2023** : Passation d'un marché avec la société Fischi Christian Ingenierie, pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la démolition des bâtiments de l'îlot Morvan du quartier Argentine à Beauvais. Le montant de la prestation s'élève à 26 130.00 euros TTC.

39. **26 janvier 2023** : Passation d'un accord-cadre de travaux divers dans les bâtiments communautaires – multi attributaires – lot 2, second œuvre (plâtrerie et faux plafonds) avec les sociétés suivantes :
- Marisol SA
 - SARL Pro Evolution Bat's
 - SARL Sotrafram
- Pour des montants de travaux estimés à moins de 25 000.00 euros HT, il sera procédé à une demande de devis et le choix sera fait à tour de rôle. Pour des montants de travaux estimés à plus de 25 000.00 euros HT, il sera procédé à la mise en place de marchés subséquents. L'accord-cadre est conclu pour une année à compter de sa date de notification jusqu'en novembre 2023 et pourra être renouvelé 2 fois par tacite reconduction et le titulaire ne peut s'y opposer. La période de reconduction est de 12 mois.
40. **27 janvier 2023** : Sollicitation d'une participation financière auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier à l'opération de « construction d'un pôle éducatif - Samuel Paty » dont le coût global prévisionnel est estimé à 11 037 948.39 euros HT.
41. **27 janvier 2023** : Sollicitation d'une participation financière auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier à l'opération de « démolition et reconstruction d'un gymnase – îlot Morvan » dont le coût global prévisionnel est estimé à 5 866 545.41 euros HT.
42. **31 janvier 2023** : Actualisation de la tarification de la restauration scolaire avec ajout de la ligne repas chaud sans boisson.
43. **31 janvier 2023** : Sollicitation d'une participation financière au titre des concours financiers de l'Etat pour l'aménagement de locaux d'enseignement dans le cadre des dédoublements des CP et CE1 de l'école Jacques Prévert dont le coût global est estimé à 267 292.00 euros HT.
44. **03 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'association Impro Théo pour la mise en place d'un atelier initiation au théâtre pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 720.00 euros TTC.
45. **03 février 2023** : Passation d'un contrat avec la micro-entreprise Virginie CAPELLE pour la mise en place d'un atelier de socio-esthétique pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 900.00 euros TTC.
46. **03 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'Ecole du Dragon pour la mise en place d'un atelier de sport de combat pour le centre social MJA.

47. **06 février 2023** : Passation d'une convention avec l'association Académie Beauvaisienne d'Escrime, pour la mise à disposition des locaux et des équipements du centre sportif Louis Roger, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération « JOP 2024 ». Le montant de la dépense s'élève à 720.00 euros.
48. **06 février 2023** : Passation d'une convention avec l'association Bouc Handball, pour la mise à disposition des locaux et des équipements du gymnase André Ambroise, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération « JOP 2024 ». Le montant de la dépense s'élève à 270.00 euros.
49. **06 février 2023** : Passation d'une convention avec l'association BRC XV, pour la mise à disposition des locaux et des équipements du gymnase François TRUFFAUT, pour l'organisation et l'encadrement de stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération « JOP 2024 ». Le montant de la dépense s'élève à 600.00 euros.
50. **07 février 2023** : Création d'une régie de recettes auprès du service de l'Elispace – Palais de sports et des spectacles à partir du 1^{er} avril 2023.
51. **08 février 2023** : Passation d'une convention avec le club de Tir de l'Escopette Picarde pour la mise à disposition de ses installations homologuées F.F Tir. La redevance forfaitaire annuelle est fixée à 3 000.00 euros pour l'année 2023.
52. **08 février 2023** : Passation d'un marché avec la société IP STAR/NEOEDGE pour le renouvellement des serveurs ESXi et du stockage SAN, pour un montant de 264 722.40 euros TTC. Le marché est conclu à prix mixte avec une partie des prestations réalisée sous la forme d'un marché passé à prix global et forfaitaire (D.P.G.F) et une partie des prestations réalisée sous la forme de prix unitaire par émission de bons de commande sur la base du bordereau de prix unitaire (Missions complémentaires). Pour la partie à bons de commandes, le montant maximum annuel du marché est de 150 000.00 euros HT. Le marché est conclu pour une année à compter de sa notification. Il pourra être reconduit 4 fois soit une période totale de 5 ans.
53. **10 février 2023** : Passation d'un marché avec la société ACOGEC pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la démolition et la reconstruction du pont des Drapiers au carrefour de la rue des Drapiers et du Boulevard Saint-Jean, pour un montant de 80 850.00 euros TTC. La durée globale d'exécution du marché est de 23 mois à compter de sa notification.
54. **10 février 2023** : Passation d'un contrat avec Quadra, pour l'assistance au recrutement (présélection des candidats et suivi des entretiens) d'un directeur général des services techniques. Le montant de la prestation s'élève à 12 000.00 euros HT.
55. **10 février 2023** : Passation d'un contrat avec le cabinet Fursac – Anselin & associés, pour l'assistance au recrutement (présélection des candidats et suivi des entretiens) d'un directeur général des services. Le montant de la prestation s'élève à 12 500.00 euros HT.

56. **10 février 2023** : Passation d'un marché avec la société SAS Sacpa pour la gestion de la fourrière animale. La durée totale du marché est de 12 mois à compter de sa notification.
57. **15 février 2023** : Passation d'une convention avec l'association Le Champs des Possibles pour la mise à disposition à titre gracieux des éléments mobiliers et immobiliers du gymnase Raoul Aubaud.
58. **15 février 2023** : Passation d'une convention avec l'association Le Champs des Possibles pour la mise à disposition à titre gracieux des éléments mobiliers et immobiliers du centre sportif Leo Lagrange.
59. **16 février 2023** : Passation d'un marché de travaux de réhabilitation du gymnase Jean-Moulin situé rue du Maine à Beauvais – Lot 6 – Métallerie Serrurerie à effet du 5 décembre 2022.
60. **16 février 2023** : Modification n°1 aux accords-cadres à bon de commande de contrôle technique et de coordination et de protection de la santé, pour le transfert des droits et obligations relatifs aux contrats en cours de la société APAVE Nord Ouest à la société APAVE exploitation France. Cette modification n'induit aucune incidence financière.
61. **17 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'association FC REALIZ pour la mise en place d'un atelier photographie pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 470.00 euros TTC.
62. **17 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'auto-entreprise Paul Camus Rafaele, pour la mise en place d'un atelier couture pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 405.00 euros TTC.
63. **17 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'association SOFIA, pour la mise en place d'un atelier pâte polymère pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 860.00 euros TTC.
64. **17 février 2023** : Création d'une régie de recettes : activités de loisirs – plan d'eau du Canada, auprès de la Direction Evènementielle Animation et Loisirs et fonctionnera du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette régie est installée au Plan d'Eau du Canada.
65. **17 février 2023** : Création d'une régie d'avances auprès du service de l'Elispace – Palais des sports et des spectacles à partir du 1^{er} mars 2023. Cette régie est installée à 3 avenue Paul Henri Spaak 60 000 Beauvais.
66. **17 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'Association Départementale de protection Civile de l'Oise, pour la mise en œuvre des postes de secours dans le cadre du Festival malices et Merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 1 040.55 euros.

67. **17 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Oise, pour la mise en œuvre de postes de secours dans le cadre de la fête de la musique. Le montant de la prestation s'élève à 1 130.85 euros.
68. **20 février 2023** : Adhésion à l'association centre-ville en mouvement pour l'année 2023. Le montant de l'adhésion s'élève à 1 500.00 euros.
69. **20 février 2023** : Passation d'une convention avec monsieur Jérémy JACQUES, producteur pour la mise à disposition à titre gracieux de matériel pour l'organisation du marché des saveurs 2022.
70. **21 février 2023** : Passation d'une convention avec l'association France Victimes 60 pour la mise à disposition à titre gracieux d'un local rue de Songeons bât C logt 1 à Beauvais, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.
71. **22 février 2023** : Adhésion pour l'année 2023 aux associations suivantes :
- FNCC 832.00 euros
 - Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis 60.00 euros
 - Club Prisme 1 500.00 euros
 - Sites et Cités Remarquables France 2 539.13 euros
 - Docomomo 190.00 euros
 - 50° Nord 400.00 euros
 - Association Hauts de France en scène 400.00 euros
72. **23 février 2023** : Passation d'un marché de prestations de service avec la société Opinion Way pour une enquête sur la perception de l'action municipale. Le montant de la prestation s'élève à 14 500.00 euros HT.
73. **27 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'auto-entreprise La Palette Verte, pour la mise en place d'un atelier créatif d'objets de récupération pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 450.00 euros TTC.
74. **27 février 2023** : Passation d'un contrat avec Dalila BOUKERCHA, pour la mise en place de 6 ateliers de self défense au centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 390.00 euros TTC.
75. **27 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'entreprise EI Magali F « conseil en image » pour la mise en place d'un atelier de confiance en soi pour le centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 845.00 TTC.

76. **27 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'association Samb'bagage pour la mise en place à titre gracieux d'une prestation musicale et ludique dans le cadre du carnaval des enfants.
77. **27 février 2023** : Passation d'un contrat avec Flowers Coast pour l'organisation des scènes d'été 2023. Le montant de la prestation s'élève à 3 300.00 euros.
78. **27 février 2023** : Passation d'un contrat avec Nathalie DEVEY, sophrologue et coach de vie, pour la mise en place de 3 interventions bien être pour les enfants des ALSH « la Buissonnière, les Marmouzets, et Cœur de mômes ». Le montant de la prestation s'élève à 470.00 euros TTC.
79. **27 février 2023** : Passation d'un contrat avec l'association Le mouvement accordé pour animer un atelier sur la méthode Feldenkrais pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 385.00 euros TTC.
80. **28 février 2023** : modification n°1 du marché de prestations de dératisation et de désinfection des bâtiments, des espaces verts et des réseaux de la communauté d'agglomération et de la ville de Beauvais. Transfert du marché par la société ABV solutions à la société Abioxir.
81. **01 mars 2023** : Passation d'une convention avec l'association Départementale de protection civile de l'Oise pour l'organisation de la manifestation sportive « 37^{ème} triathlon de Beauvais ». Le montant de la prestation s'élève à 833.88 euros.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote la délibération n° 35. 8 contre. Les autres sont pour, je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité.

LA SEANCE EST LEVEE A 00H30